Rapports budgétaires Comptes Administratifs 2021

Conseil communautaire

30 juin 2022

GRAND REIMS

SOMMAIRE

Partie 1 – L'évolution des grands équilibres financiers p.24

A – La constitution du résultat de l'exercice 2021 p.24

B – L'analyse des indicateurs financiers p.33

C - Une communauté solidaire p.54

Partie 2 – Le budget principal p.57

I. Les recettes de fonctionnement **p.60**

1. Chapitre 70 – Produits des services p.60
2. Chapitre 73 – Impôts et taxe p.63
3. Chapitre 74 – Les dotations et participations p.66
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.69
5. Chapitre 76 – Produits financiers p.69
6. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels p.70

II. Les dépenses de fonctionnement p.71

1. Chapitre 11 – Charges à caractère général p.72
Chapitre 012 – Les charges de personnel p.73
3. Chapitre 014 – Atténuation de produits p.75
4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante p.77
5. Chapitre 66 – Charges financières p.80
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles p.81

III. Les recettes d'investissement p.82

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement p.82
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers p.83
3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières p.84

IV. Les dépenses d'investissement p.85

A. L'approche globale p.85

B. La présentation par chapitre p.85
1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées p.85
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers p.86

3. Chapitre 27 – Les autres immobilisations financières p.86
4. Chapitre 20, 204, 21, 23 – Les dépenses d'équipements p.87
I – Transition écologique et énergétique p.97
II – Territoires en mutation p.101
III – Proximité et services à la population p.108

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères p.122

I. Les recettes de fonctionnement p.123

1. Chapitre 70 – Produits des services p.123
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes p.124
3. Chapitre 74 – Dotations et participations p.124
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.125

II. Les dépenses de fonctionnement p.125

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général p.126
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel p.127
3. Chapitre 66 – les charges financières p.127

III. Les recettes d'investissement p.127

IV. Les dépenses d'investissement p.128

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes p.129

I. Les recettes de fonctionnement **P.129**

II. Les dépenses de fonctionnement **P.132**

III. La section d'investissement **P.134**

Partie 5 – Le budget de l'eau potable p.136

I. Les recettes de fonctionnement **p.136**

1. Chapitre 70 – Produits des services p.137
2. Chapitre 74 – Dotations et participations p.138
3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.138
4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels p.138

II. Les dépenses de fonctionnement **p.139**

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général p.139
2. Chapitre 012 – Charges de personnel p.140
3. Chapitre 014 – Atténuation de produits p.140
4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante p.141
5. Chapitre 66 – Charges financières p.141
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles p.141

III. Les recettes d'investissement **p.142**

IV. Les dépenses d'investissement **p.143**

Partie 6 – Le budget de l'assainissement **p.146**

I. **Les recettes de fonctionnement** **p.146**

1. Chapitre 70 – Produits des services p.147
2. Chapitre 74 – Dotations et participations p.148
3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.148
4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels p.149

II. **Les dépenses de fonctionnement** **p .149**

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général p.150
2. Chapitre 014 – Atténuation de produits p.150
3. Chapitre 012 – Charges de personnel p.151
4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante p.151
5. Chapitre 66 – Charges financières p.151
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles p.152

III. Les recettes d'investissement **p.152**

IV. Les dépenses d'investissement **p.154**

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) **p.157**

I. Les recettes de fonctionnement **p 157**
II. Les dépenses de fonctionnement **p.158**

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique **p.159**

1. Le budget du Phare de Verzenay p.159
2. Le budget du Camping de Val de Vesle p.162

Partie 9 – Les budgets à vocation économique **p.164**

1. Le budget de la ZAC de Bezannes p.164
2. Le budget du parc d'activités de la Malle p.166
3. Le budget du parc d'activités de la Husselle p.168
4. Le budget Z.A. du Val des Bois p.170
5. Le budget Zones d'Activités Economiques de Pontfaverger Moronvilliers p.172

Partie 10 – Les autres budgets annexes **p.174**

1. Le budget de l'archéologie p.174
2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique) p.176

ANNEXES **p.178**

Annexe 1 : l'évaluation climat du budget p.179

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims p.185

Annexe 3 : flux financiers liés à la mutualisation p.200

L'exercice 2021 est la 1ère année de mise en place du **Projet de territoire**, approuvé à l'unanimité du conseil communautaire du 24 juin 2021. Les premières déclinaisons concrètes de ce projet majeur pour notre communauté, sur le 2nd semestre 2021, seront mises en lumière dans ce rapport.

Pour rappel les priorités du projet de territoire du Grand Reims s'articulent autour d'un cap : **engager le Grand Reims dans la transition énergétique pour devenir un territoire de développement durable, exemplaire, sobre, positif en énergie, disposant d'un air sain, préservé et résilient, préservant sa ressource en eau et ses espaces agricoles et naturels**.

Il se décline en trois ambitions fortes :

- L'ambition de « se réinventer », c'est-à-dire de créer les conditions d'émergence sur le territoire de filières économiques nouvelles

- L'ambition de « se resituer », en assumant pleinement les atouts de la proximité du bassin parisien et en positionnant Reims dans un nouveau rôle d'attracteur interrégional, à l'appui d'une nouvelle stratégie d'attractivité et d'une identité de marque partagée

- L'ambition de « se rassembler », en posant les fondements d'une nouvelle approche de notre cohésion sociale et territoriale

Six chantiers majeurs permettront d'atteindre cet objectif.

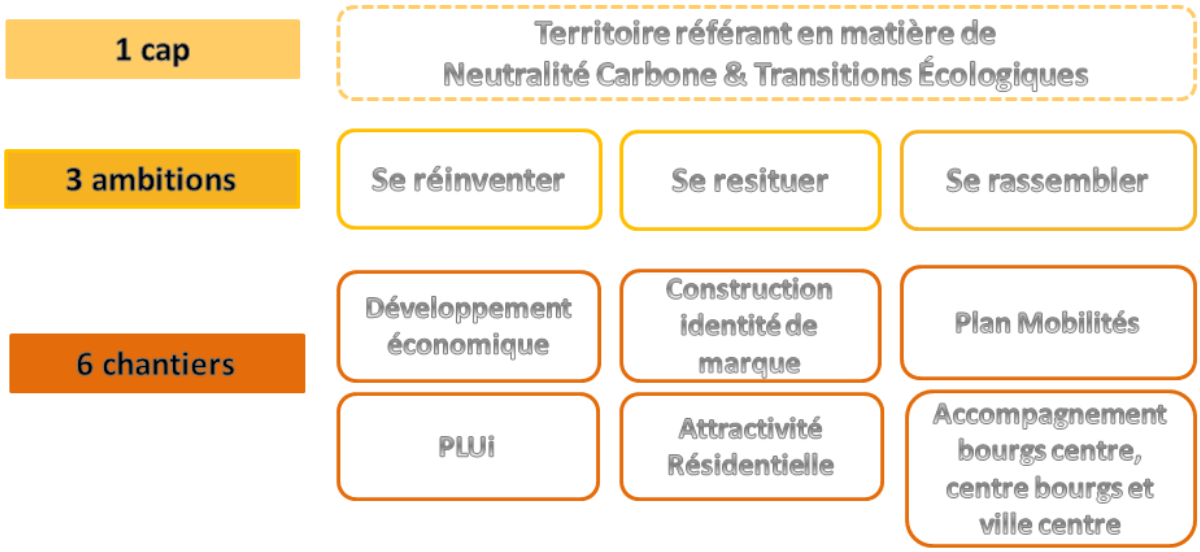

Les premières actions ont donc été engagées en 2021, avec ou sans traduction financière sur l'exercice comptable 2021 et qui répondent à une stratégie ambitieuse.

A titre d'exemple, on pourra citer :

- ✓ L'élaboration du Plan Bas Carbone et du Plan Mobilités ;
- ✓ Lancement des études pour les lignes de Bus à Haut niveau de Service et la transition énergétique des transports en commun ;
- ✓ L'OPAH et l'ANRU qui participent d'une forte ambition dans le domaine de la réhabilitation énergétique des logements des bailleurs mais aussi de ceux relevant du parc privé.
- ✓ La stratégie Smart Territory ;
- ✓ En matière d'enseignement supérieur, la relocalisation de l'ESAD ou de NEOMA Business School et le soutien à l'URCA et à Institut Catholique de Paris ;
- ✓ Les travaux de sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement ;
- ✓ La poursuite du Plan numérique des écoles ;
- ✓ La démarche de marketing territorial et de marque du territoire et la création de nouveaux outils d'aménagement économiques avec la SPL Agencia et la création d'une plateforme d'appui aux entreprises ;
- ✓ Les dispositifs d'accompagnement des entreprises ;
- ✓ Les opérations de requalification du Port Colbert.

I - L'amélioration de la gestion des déchets et ordures ménagères

L'année 2021 se caractérise par la poursuite d'opérations initiées en 2020, mais surtout par le lancement de programmes stratégiques pour notre collectivité sur plusieurs années, malgré un contexte difficile du fait des restrictions liées au COVID :

- Phase de préparation et lancement du nouveau marché de collecte sur les 6 communes historiques de l'ex-Reims Métropole, marché qui a débuté au 1er octobre 2021.

- Lancement de la phase d'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires sur 3 quartiers de Reims et la ville de Bétheny (01/12/2021), avec l'implantation de 28 points d'apports volontaires (PAV). Si cette phase est concluante, un déploiement sera envisagé sur plus de 500 autres points.

- Lancement d'une opération très importante de conteneurisation des communes du secteur ouest en bac de tri. Cette opération a débuté en juin 2021 par une phase d'enquête et va durer 12 mois environ. L'objectif est de doter plus de 17 000 foyers et de supprimer à grande échelle l'utilisation de sacs.

- le 26 février 2021, CITEO a accepté définitivement notre dossier pour le déploiement de l'extension des consignes de tri sur son territoire (ce dernier avait été déposé en juillet 2019). L'opération de modernisation du centre de tri a démarré dès cette date et la direction des déchets a travaillé à la rédaction d'un programme de travaux, programme validé par CITEO. En juin 2021, le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération a été lancé.

En 2021 on note une augmentation importante des tonnages collectés en déchetteries a été constatée, supérieurs à ceux de 2019 (avant la pandémie). En tri, en ordures ménagères et en déchetteries, + 4 000 tonnes sur le secteur rural par exemple.

II - Une nouvelle stratégie pour les transports publics autour d'un double objectif : limiter l'autosolisme et favoriser le pouvoir d'achat

L'année 2021 aura été marquée par la décision de l'assemblée communautaire, le 18 novembre, de **résilier le contrat passé avec la société MARS en 2006** pour la construction du tramway et l'exploitation du réseau de transport en commun, pour motif d'intérêt général.

Cette décision, applicable à compter du 31 décembre 2023, ouvre la voie début 2022 aux discussions sur la future offre de mobilité du Grand Reims (désormais envisagée à l'échelle non de 16 mais de 143 communes), c'est-à-dire à la définition d'un nouveau réseau et à son nouveau mode de gestion.

Les adaptations de l'offre dans le cadre du contrat de concession actuel se sont néanmoins poursuivies.

Mise en pause par la crise COVID, **la transition énergétique du parc de bus** a ainsi été engagée en 2021 grâce à la signature d'un avenant 19 autorisant MARS à commander 37 bus au GNV, dont la livraison est prévue en 2022 et 2023, et à construire une station d'avitaillement au Gaz sur le site du dépôt Huet à Reims.

Par ailleurs, **les études de faisabilité de deux lignes de bus à haut niveau de service** ont été lancées en 2021.

Parallèlement, **un nouveau marché d'exploitation des transports non urbains a été notifié** en juin 2021 par le Grand Reims pour une durée de 7 ans, portant sur l'exploitation des circuits scolaires, des lignes régulières et des transports pédagogiques, de manière à ce que l'amplitude horaire des conducteurs soit la plus optimale possible. Il a été regroupé en 2 lots géographiques.

Près de 7000 élèves sont transportés quotidiennement par 60 conducteurs à bord de 60 autocars.

Les circuits scolaires des élèves de primaire du Tardenois demeurent confiés à la Région Grand Est par convention d'affrètement, car elle organise le transport des collégiens et des lycéens de ce secteur.

Le confinement a nettement modifié les habitudes de mobilités. Outre la diminution des flux de véhicules routiers dus au développement du télétravail, le vélo et la marche ont connu un regain d'intérêt. La direction des mobilités et des transports a ainsi conçu le principe et le tracé de 8 km de pistes cyclables provisoires à la sortie du premier confinement à Reims. Situées avenue de Paris, sur l'axe Marchandeau-Venise-Gerbert-Herduin, du rond-point Farman au boulevard Lundy en passant par la place Gouraud, le boulevard de la Paix et la place Aristide Briand, une grande majorité de ces « coronapistes » ont été pérennisées. Parallèlement, les plans « Reims et Grand Reims à vélo » ont été mis à jour et largement diffusés.

Après l'adoption de la stratégie mobilité du Grand Reims fin 2019, l'année 2021 a été marquée par le lancement des premières concertations et études, dont **le diagnostic des aménagements cyclables** et la réalisation d'**une étude sur le potentiel de covoiturage** sur les communes du Grand Reims qui annonce des expérimentations en 2022 (47 K€).

L'enquête "ménages déplacements", initialement prévue en 2020 et dont l'objectif est d'obtenir une photographie fidèle des comportements de déplacements des habitants du Grand Reims **a**, quant à elle, **été repoussée en 2021** en raison du confinement. Elle a finalement pu être réalisée du 7 septembre au 6 décembre 2021. Les premiers résultats sont attendus pour juin 2022 (507 K€).

Avec la Ville de Reims qui a mis en place **une aide à l'achat pour un vélo** avec ou sans assistance électrique, le Grand Reims a souhaité porter une action d'aide à l'achat de vélos avec assistance électrique : 54 K€ ont été consacrés en 2021 à cette opération, ce qui a permis de financer plus de 800 vélos tout en s'inscrivant dans les orientations portées par le projet de territoire : une mobilité dé carbonée et moins émissive.

III - Politique de la Ville, renouvellement urbain, logement : vers l'habitat durable et amélioré

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (2019-2024) a été élargi aux 143 communes du Grand Reims, et est effectif depuis août 2019. Ses objectifs sont :

- ✓ Calibrer la production neuve en accord avec le projet du territoire,
- ✓ Rechercher un meilleur équilibre territorial,
- ✓ Préserver l'attractivité du parc existant,
- ✓ Proposer un PLH adapté à la diversité du territoire et s'appuyant sur ses forces vives.

Le renouvellement urbain

A la suite du 1er PRU 2004-2014, Reims est à nouveau partie prenante au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 pour les quartiers prioritaires (QPV) Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons. La convention de renouvellement urbain a été signée le 19 décembre 2019.

Les études et travaux de renouvellement urbain des quartiers se sont poursuivis en 2021, avec quelques difficultés liées au contexte sanitaire.

Au global, ce sont 0,83 M€ qui ont été mandatés en 2021 au titre de ces opérations.

La charte locale d'insertion a été mise en œuvre en 2020, permettant l'embauche (en CDD, CDI, contrat d'insertion…) de 122 personnes sur des chantiers de la collectivité et des bailleurs (travaux de démolition et de réhabilitation). 73% de ces bénéficiaires ont des sorties positives après chantier (formation, CDD ou CDI). Pour rappel, cette charte prévoit que 5% des heures des chantiers soient consacrées à des personnes des QPV, éloignées de l'emploi.

Approuvée en 2019, **la convention intercommunale d'attribution (CIA) a** été signée par l'ensemble des partenaires en 2020, celle-ci vise notamment à mieux répartir les attributions de logements sociaux sur le territoire, piloter les relogements et reconstituer l'offre de logements sociaux démolis dans le cadre du NPRU hors quartiers prioritaires (QPV). Un 1er bilan des attributions a été présenté par le Grand Reims aux partenaires (maires du Grand Reims, associations en lien avec le logement, bailleurs sociaux, services de l'Etat…) lors de la Conférence intercommunale du Logement du 08 mars 2022.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée fin 2015 sur le périmètre de l'ex-Reims Métropole s'est achevée à la fin du premier semestre 2021. La Communauté urbaine du Grand Reims a décidé de poursuivre son action en faveur de la dynamique de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat privé en engageant sur les 143 communes du Grand Reims un nouveau dispositif partenarial déployé jusqu'en 2026, et composé d'une opération programmée de rénovation de l'habitat (OPAH) et d'une aide en ingénierie pour les propriétaires privés hors plafonds de ressources ANAH.

Ce nouveau dispositif permet d'accompagner les transformations nécessaires sur le parc immobilier de logements privés : rénovation thermique, accessibilité, lutte contre les logements insalubres. Les aides proposées contribuent donc à la fois à l'amélioration de la qualité du parc de logements mais aussi au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Elles concourent aussi à la préservation de l'attractivité du parc existant.

En parallèle, pour faire suite aux résultats de l'étude lancée par la Communauté urbaine du Grand Reims sur les 4 copropriétés Coubertin de la place de Fermat, une **OPAH spécifique copropriétés dégradées** a été signée le 28 septembre 2021. Cette OPAH a comme enjeu principal de redresser et conforter de manière pérenne les copropriétés tant sur l'aspect financier que dans leur fonctionnement, et de permettre la réalisation d'un programme de travaux visant l'amélioration thermique du bâti et la réalisation d'économies d'énergie.

En ce qui concerne **le contrat de ville**, comme chaque année, le Grand Reims a lancé en 2021 un appel à projets qui permet de susciter et de soutenir des initiatives locales pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants dans les QPV. Les actions s'articulent autour de 3 enjeux majeurs : l'insertion professionnelle, l'action en faveur de notre jeunesse et l'action en faveur du cadre de vie et de la tranquillité résidentielle. Une nouvelle dynamique avec le monde associatif a été amorcée, se traduisant par une présence accrue de nouveaux porteurs de projets : 25 en 2021 (contre 3 en 2020) sur les 134 dossiers déposés (116 en 2020).
La programmation 2021 : 85 dossiers financés pour un montant de 465 K€

En complément de cette programmation, une nouvelle proposition a été faite en 2021, par la création du **« Fond d'initiative micro-projets »** afin d'encourager les initiatives portées par des collectifs d'habitants et les projets d'associations de proximité.

On notera la poursuite de la **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (STSPD), coordonnée par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), dont les axes d'intervention sont :

• Renforcer la sécurité et la tranquillité publiques.

• Développer la coordination des actions de prévention de la délinquance.

• Mettre en œuvre un plan d'action spécifique sur la problématique des gens du voyage.

Afin de renforcer la **tranquillité résidentielle** une cellule de veille opérationnelle réunissant les bailleurs, la police municipale, la police nationale, le Procureur, le sous-Préfet et les élus, a été constituée fin 2020 et s'est consolidée en 2021, tant par la récurrence des rencontres que par sa démarche.

Ainsi, les 4 réunions cellules de veille « tranquillité résidentielle » qui se sont tenues en 2021 ont permis :

- ➔ d'assurer une veille dans les grands ensembles d'habitat à l'échelle de la ville,
- ➔ de suivre l'évolution de la « tranquillité résidentielle » îlot par îlot d'habitat, d'apporter des réponses rapides à certains troubles de voisinage,
- ➔ et de mobiliser les partenaires de la chaîne d'acteurs de la sécurité (sécurité privée des bailleurs sociaux, forces de l'ordre, justice) pour agir vite et mettre un terme aux troubles constatés dans l'environnement proche, aux abords et dans les halls d'immeubles, dans le logement.

Parallèlement au volet « tranquillité résidentielle », l'accompagnement et l'action du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se sont à nouveau déclinés de façon opérationnelle, par **l'accueil de TIG au sein de la collectivité,** par le suivi des rappels à l'ordre pour absentéisme scolaire, mais également à travers son appel à projets adossé à celui du Contrat de ville du Grand Reims, permettant de soutenir des actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales sur l'ensemble du territoire du Grand Reims.

IV - Vers un développement économique résilient et durable

La Communauté urbaine du Grand Reims accompagne la création, le développement et la reprise d'entreprises sur le territoire, en soutenant la plate-forme Initiative Marne Pays Rémois (75 K€), l'Agence de Développement Economique de la Marne (50 K€), le Réseau Entreprendre en Champagne-Ardenne (15 K€).
L'année 2021 aura été marquée, dans ce champ du développement économique, par plusieurs décisions :

- ✓ la reprise en gestion directe des missions de **l'association Invest in Reims**. Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, la dynamique d'accompagnement des investisseurs pour la recherche d'emprises foncières, d'aides à l'investissement productif ou encore de main d'œuvre qualifiée, est assurée en interne par la direction du développement économique. Il en va ainsi également pour les démarches de prospection exogène et d'appui au rayonnement du territoire

- ✓ **le repositionnement d'Agencia** sur les missions d'aménagement, notamment à vocation économique, et la création d'une société publique locale (SPL), en mesure d'assurer de porter en en interne les projets d'aménagement initiés par la collectivité

Le Grand Reims accompagne également l'investissement des entreprises par le biais des dispositifs d'aide à l'investissement productif et d'aide au développement de service à la population en milieu rural pour un montant de 55 K€ (17 entreprises bénéficiaires).
En cette seconde année de **crise sanitaire**, la Communauté Urbaine aide enfin les PME de son territoire par la mise en place d'une aide exceptionnelle aux loyers (174 K€) et d'un abondement au Fonds de solidarité mis en place par l'Etat (123 K€).

Une aide à l'acquisition de véhicules propres à destination des entreprises a par ailleurs été mise en place.

V - La poursuite du développement et de l'attractivité de l'offre de l'enseignement supérieur et d'une forte ambition dans l'innovation

Les subventions de fonctionnement (552 K€) et d'investissement (153 K€ principalement pour des équipements scientifiques hors CPER) au bénéfice de **l'Université de Reims Champagne-Ardenne** restent inchangées, de même que la subvention de fonctionnement versée à **Néoma Business School** (230 K€) et celle versée à **Sciences Po** (601 K€).

L'EPCC de la collectivité **ESAD** a reçu une subvention de fonctionnement de 2,4 €.

Dans le cadre du **CPER**, la communauté urbaine a aussi soutenu en investissement le renouvellement de l'immobilier de l'URCA à travers les projets du Pôle Santé, du pôle AEBB et de l'extension de l'ESI Reims à hauteur de 1M€.

Elle a également participé au financement de l'installation de l'Institut Catholique de Paris à hauteur de 800 K€.

A noter aussi **le soutien au CROUS** pour 38 K€ et à l'association ACOUSTICA pour la vulgarisation de la culture scientifique pour 25 K€.

Le Grand Reims a également accompagné le dispositif régional **Capital Stages** visant à favoriser l'accès des étudiants aux stages en entreprises (45 K€).

En matière d'innovation, une subvention de fonctionnement de 165 K€ a été versée pour soutenir l'incubateur de start-up **Innovact by SEMIA** et l'agence régionale d'innovation, **Grand E-nov**, à hauteur de 50 K€.

VI – Tourisme

La subvention à l'Office du Tourisme a atteint 0,64 M€. Cette participation comprend la part liée à l'activité de l'Office de tourisme communautaire (ajustée en fonction du produit réel de la taxe de séjour), et la part des haltes nautiques de Reims et Sillery (29 K€). Ce montant en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2020, s'explique par la hausse du produit de la taxe de séjour (+ 0,2M€), et surtout l'ajustement du montant garanti à verser à l'OT (- 0,75 M€).

- ✓ Reversement de la taxe de séjour à l'OT

2020 : 1 143 294 €

2021 : 1 302 846 €

- ✓ Subvention de fonctionnement OT

2020 : 1 516 190 €

2021 : 606 638 €

Le Grand Reims accompagne également la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne pour 36 K€.

VII - Aménagement numérique

Le Grand Reims a signé en 2019 une convention avec la Région Grand Est pour une durée de 5 ans qui détermine les conditions de déploiement du réseau très haut débit (fibre optique) sur le territoire de la collectivité. La participation en investissement de la communauté urbaine pour 2021 s'élève à 807 K€.

VIII - Aérodrome Reims en Champagne

2021 est la seconde année de la nouvelle concession de service public avec l'opérateur EDEIS, pour un montant de la subvention de fonctionnement de 227 K€.

Le respect des engagements constitutifs de la CUGR

Notre compte administratif montre que les principaux engagements pris lors de la création de la communauté urbaine, renouvelés pour le mandat (2020-2026), ont été respectés, en 2021, à savoir :

- La préservation de la neutralité fiscale pour les ménages,
- La modération fiscale pour les entreprises,
- Une neutralité budgétaire pour les communes, tout en donnant à la communauté urbaine la capacité de mener à bien ses missions,
- Une solidarité communautaire entre les communes et la communauté urbaine,
- Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement assurant un haut niveau d'épargne brute et d'autofinancement des investissements,
- Un haut niveau d'investissement garantissant un dynamisme économique, favorisant l'emploi et assurant un haut niveau de services aux habitants du territoire,
- Un recours modéré à l'emprunt.

L'action menée par l'Exécutif communautaire, dans le prolongement de celle conduite les années précédentes, laisse une situation financière très satisfaisante, qui aurait pu l'être encore davantage sans les impacts négatifs de la crise sanitaire.

Ce rapport présente une innovation cette année, l'**évaluation climat des dépenses réalisées en 2021,** conformément aux engagements de l'exécutif communautaire et toujours en écho à la mobilisation vers la transition énergétique.

Il préfigure le Budget carbone.

Présentation synthétique des chantiers de la CUGR

- ✓ **Se rassembler autour des nouveaux objectifs de cohésion communautaire**
  - Affaires scolaires et petite enfance

Petites loges, Val de Vesle, Fismes centre, Fismes Deschamps, Bourgogne Fresne, Jules Vernes à Witry, Lavannes, équipement numérique des écoles.

  - Aménagement urbain

Planification urbaine, Tondeurs/A34, Liaison Europe Croix Blandin et halte ferrée B Farman, Port Colbert, Berges du canal, Reims Grand centre, Arc Nord Est et Zae Fismes.

  - Développement des mobilités durables

Plan de mobilités, Lignes HNS, bus moins émissifs…

  - Transition écologique

Grands budgets annexes, Plan Climat Air Energie Territorial, schéma directeur des EnR, cadastre solaire, SARE, OKTAVE…, nuisances sonores, ZFEm, schéma d'implantation des bornes électriques, Projet alimentaire territorial, PNR, nuisances odeurs, coulée *verte, espaces verts, Azhurev.*

  - Autres investissements de proximité

Aérodrome, cimetière Vaudemange, bibliothèque Beaumont, aménagement numérique.

- ✓ **Se réinventer : créer les conditions d'émergence de filières nouvelles**
  - Soutien aux entreprises

Aides aux investissements, garanties d'emprunt, l'aide à l'immobilier, Innovact by Semia, Reims Initiative Marne, Agence de développement économique.

  - La bio économie, fer de lance de cette nouvelle ambition

Reims Bioeconomy Park, plateforme industrielle Pomacle Bazancourt, liaison routière RD74 et RD 966.

  - Une nouvelle impulsion pour Agencia
  - L'économie sociale et solidaire
  - Les ZAC

- ✓ **Se resituer en initiant une nouvelle stratégie d'attractivité**
    - Les enjeux d'un nouveau marketing territorial
    - Une nouvelle ambition d'attractivité résidentielle

NPRU, OPAH 21-26, contrat de ville, RH désormais société d'économie mixte

- Une nouvelle étape dans la stratégie d'attractivité universitaire

ESAD, Science Po, Néoma, CPER et Campus 3.0, ICP, AgroParisTech, Chaire bioéconomie industrielle, PHEBUS.

- Le développement touristique conforté

- ✓ **Poursuivre et intensifier les autres investissements courants, de première importance**
    - Eaux pluviales
    - Eau potable
    - Assainissement
    - SPANC
    - Déchets

Les comptes administratifs 2021 de la Communauté urbaine du Grand Reims sont constitués :

- d'un budget principal,
- et de budgets annexes (zones d'activités économiques, phare de Verzenay, camping de Val de Vesle, ordures ménagères, eau, assainissement, transport, archéologie…).

CHIFFRES CLÉS

Budget principal retraité

Epargne Brute : 48,7 M€

Epargne Nette : 33,8 M€

Résultat de l'exercice : + 8,2 M€

Dépenses fonctionnement : 178,5 M€

Masse salariale : 51,6 M€

Dépenses investissement **79,2M€ principal**
104,3 M€ au global

Investissement dans les pôles : 42% (43,8M€)

Encours net dette principal 87,6M€

Capacité désendettement : 1,8 année

Dette par habitant 297 €

Recettes fonctionnement : 227 M€

Flux financiers en faveur des communes : 34,3 M€

Ière partie – L'évolution des grands équilibres financiers

A – La constitution du résultat de l'exercice 2021

La performance financière d'une collectivité peut s'analyser à tous les stades de la construction de ses résultats financiers.
Ainsi, à côté des indicateurs classiques, tels l'épargne brute ou la capacité de désendettement, une analyse peut être réalisée sur des ratios intermédiaires tels que l'excédent brut, l'épargne de gestion, l'épargne nette, le besoin de financement ou le résultat financier final.

La construction du résultat, au compte administratif de l'exercice 2021, pour le budget principal de la Communauté urbaine du Grand Reims, est la suivante :

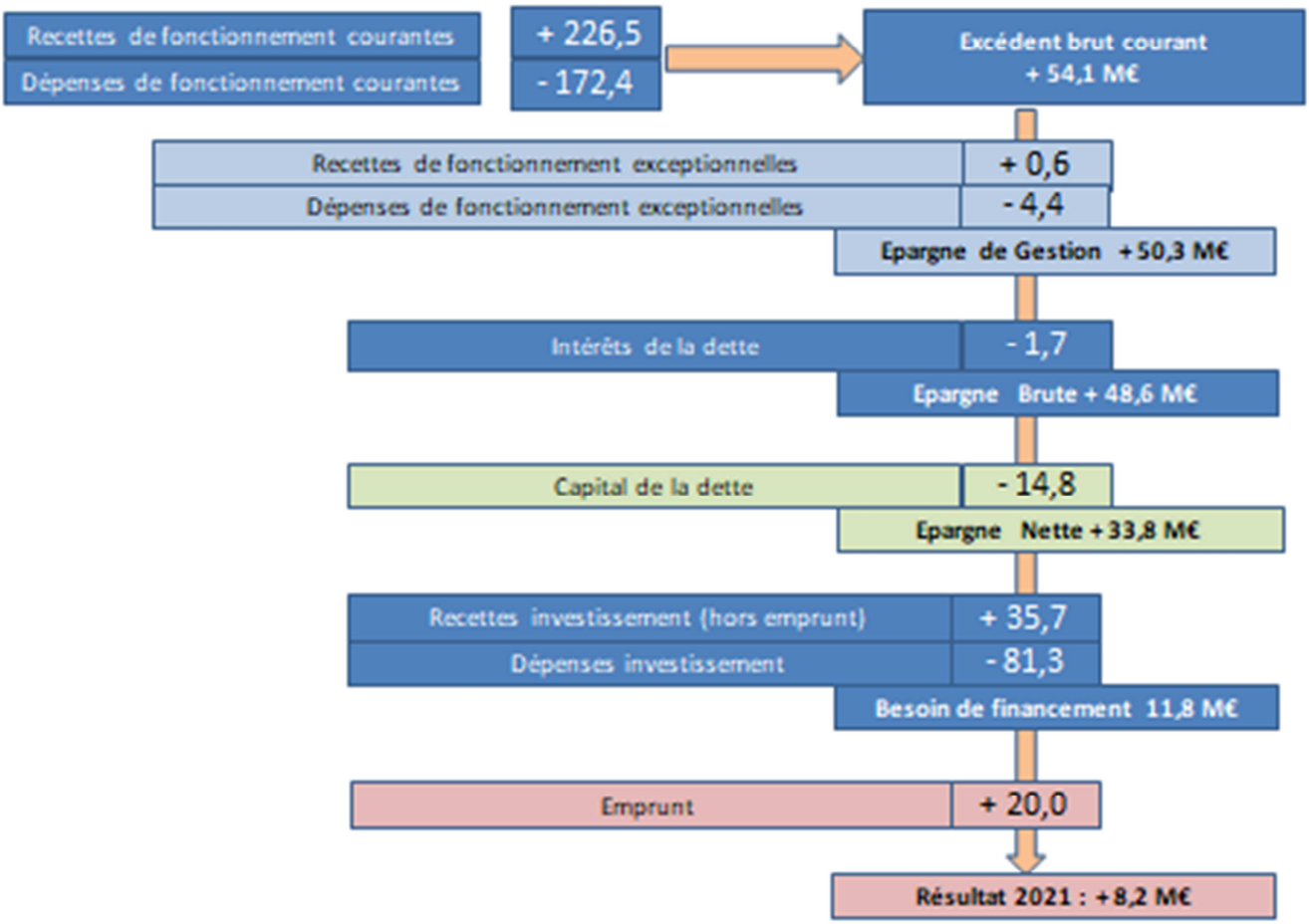

<u>L'excédent brut courant :</u> c'est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement courant, hors recettes et charges exceptionnelles, avant paiement des intérêts de la dette. Il montre les disponibilités courantes dont dispose la collectivité.

Il a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Excédent brut courant (M€)	54,6	55,1	52,1	54,1
% sur recettes réelles de fonctionnement	24,5%	24,6%	23,3%	23,8%

L'excédent brut courant reste inférieur, de 0,5M à 1M€, aux résultats obtenus avant la crise sanitaire de la Covid 19. La part sur les recettes baisse également. Ces résultats

sont le fruit d'une augmentation des dépenses de fonctionnement, quand les recettes courantes évoluent moins rapidement.

L'épargne de gestion : Elle correspond à l'excédent brut courant majoré des recettes exceptionnelles et diminué des dépenses exceptionnelles. Elle permet d'identifier les disponibilités courantes de la collectivité avant prise en charge du poids de la dette.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

	CA 2018	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**
Epargne de Gestion (M€)	53,9	54,2	50,7	50,3
% sur recettes réelles de fonctionnement	24,2%	24,2%	22,6%	22,1%

Le résultat, avant prise en charge des intérêts de la dette, montre donc une légère dégradation des capacités de la collectivité, une fois les charges et recettes exceptionnelles prises en compte. En effet, les charges comptabilisées au chapitre 67 (charges exceptionnelles) progressent de + 2,6M€ entre 2018 et 2021. Cette augmentation s'explique principalement par les dépenses exceptionnelles suivantes :

- + 386 K€ d'indemnités versés au titre de la DSP Champagne Auto suite à la crise sanitaire de la Covid 19
- + 1,49M€ versés au titre de la subvention de fonctionnement du complexe aqualudique
- + 475 K€ d'aides aux loyers dans le cadre de la crise sanitaire

Une fois la crise sanitaire passée, l'épargne de gestion devrait donc, à l'avenir, retrouver une trajectoire à la hausse.

L'épargne brute : Différence entre la totalité des recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, elle montre la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement. Elle est affectée en premier lieu au remboursement du capital de la dette puis au financement des nouveaux investissements.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

	CA 2018	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**
Epargne Brute (M€)	51,3	52	48,8	48,7
% sur recettes réelles de fonctionnement	23%	23,2%	21,8%	21,4%

L'épargne brute reste, en valeur absolue, au même niveau qu'en 2020. Toutefois, ces deux exercices ont, notamment du fait des impacts de la crise sanitaire, un niveau inférieur à celui antérieur à la crise. La poursuite de la baisse des charges d'intérêt de la dette, couplée à la progression faible des produits de fiscalité et compensations fiscales, n'ont pas suffi à compenser la hausse des charges exceptionnelles évoquées précédemment. On notera également que la Communauté urbaine du Grand Reims a bénéficié, en 2021, d'une avance remboursable de l'Etat, au titre de l'impact de la crise sanitaire sur le budget annexe Transports (5,8M€). Sur cette somme, 2,6M€ ont pu être enregistrés en section de fonctionnement dans le budget annexe et ont diminué, pour ce montant, la participation du budget principal au budget annexe. Sans cette avance, qui devra être remboursée (en section d'investissement sur le budget annexe), l'épargne brute du budget principal aurait été de 46,1M€.

Ainsi, selon la Direction Générale des Finances Publiques (les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2020), le taux d'épargne brute moyen des Métropoles et Communautés urbaines de 100 000 à 300 000 habitants est de 19,8%. Celui de la Communauté urbaine du Grand Reims est de 21,4%, soit au-dessus de la moyenne nationale, preuve des efforts réalisés par l'exécutif communautaire pour maitriser ses dépenses de fonctionnement.

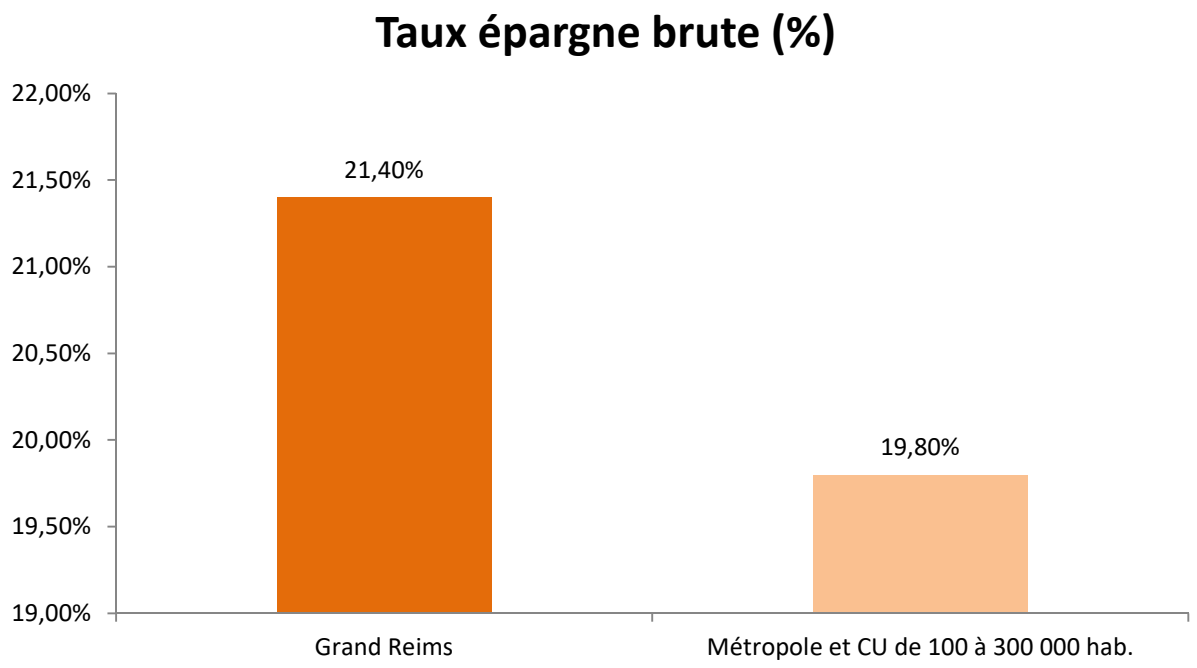

source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2020

Par ailleurs, pour les groupements de communes de 100 000 à 300 000 habitants, la documentation indique une épargne brute de 135 € par habitant. A la Communauté urbaine du Grand Reims, celui-ci atteint 165 €.

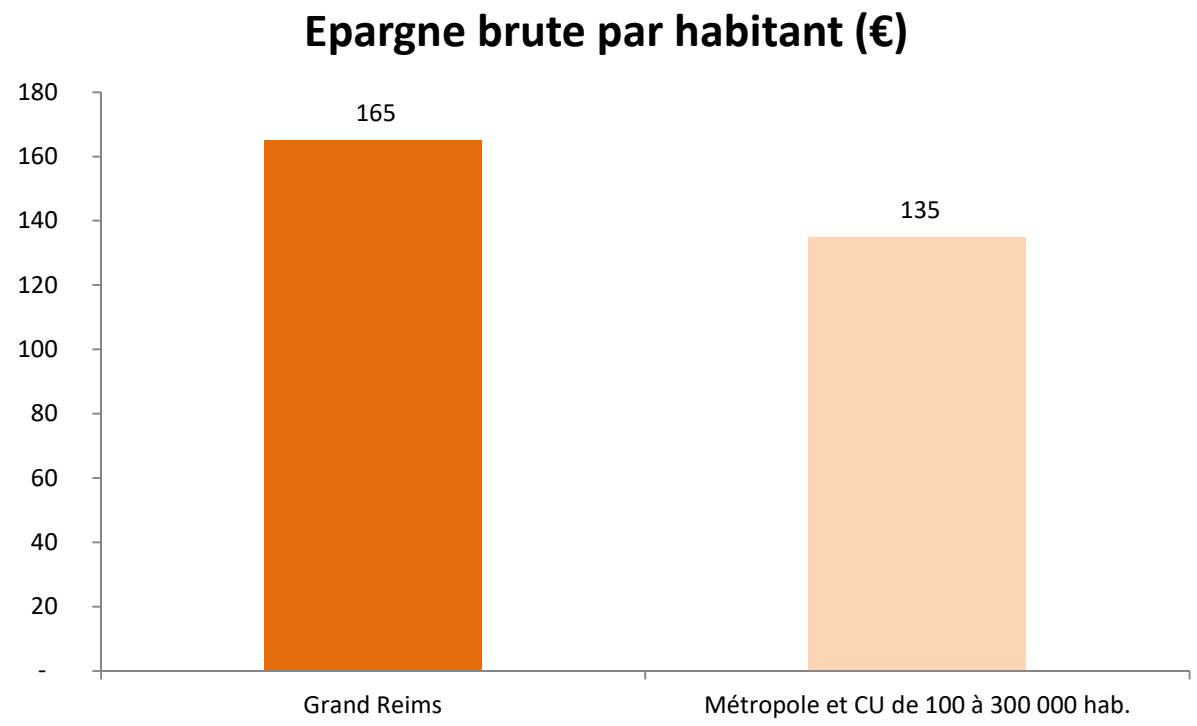

source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2020

L'épargne nette : Il s'agit du montant de l'épargne brute déduction faite du montant du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne mobilisable pour financer de nouvelles dépenses d'investissement. C'est ce que l'on appelle habituellement la capacité d'autofinancement.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne nette (M€)	24,5	39,6	35,7	33,8
% sur recettes réelles de fonctionnement	10,9%	17,7%	16%	14,9%

L'exercice 2018 n'est pas représentatif du niveau d'épargne nette habituel puisqu'une opération de remboursement anticipé de 14,6M€ avait alors été opérée. Le résultat de l'exercice 2021, malgré un refinancement de prêt et la reprise de la dette du SMNR (1,5M€), est stable par rapport à l'exercice 2020, et en léger repli par rapport à 2019.

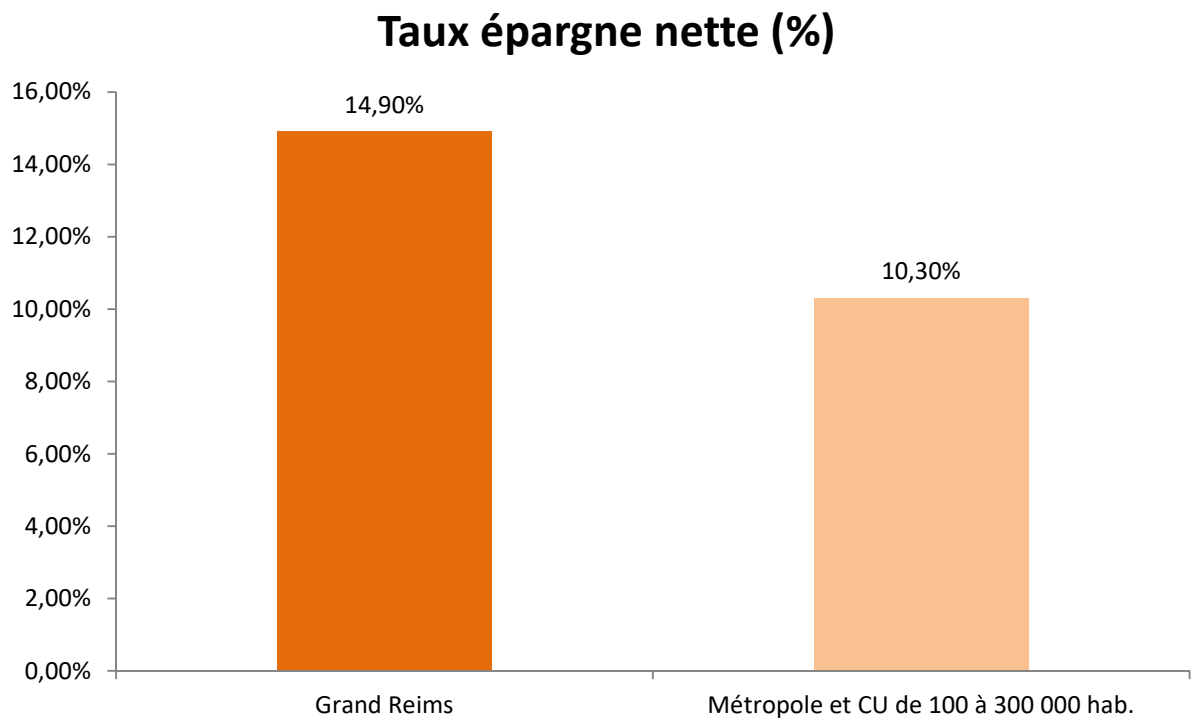

source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2020

Le Grand Reims a donc un taux d'épargne nette très supérieur à la moyenne des Métropoles et Communautés urbaines de 100 000 à 300 000 habitants, fruit des efforts engagés depuis plusieurs années pour optimiser l'épargne brute de la collectivité et surtout d'un endettement très faible.

Pour les Métropoles et Communautés urbaines de 100 000 à 300 000 habitants, la documentation indique une épargne nette de 70 € par habitant. Au Grand Reims, celle-ci atteint 115 €.

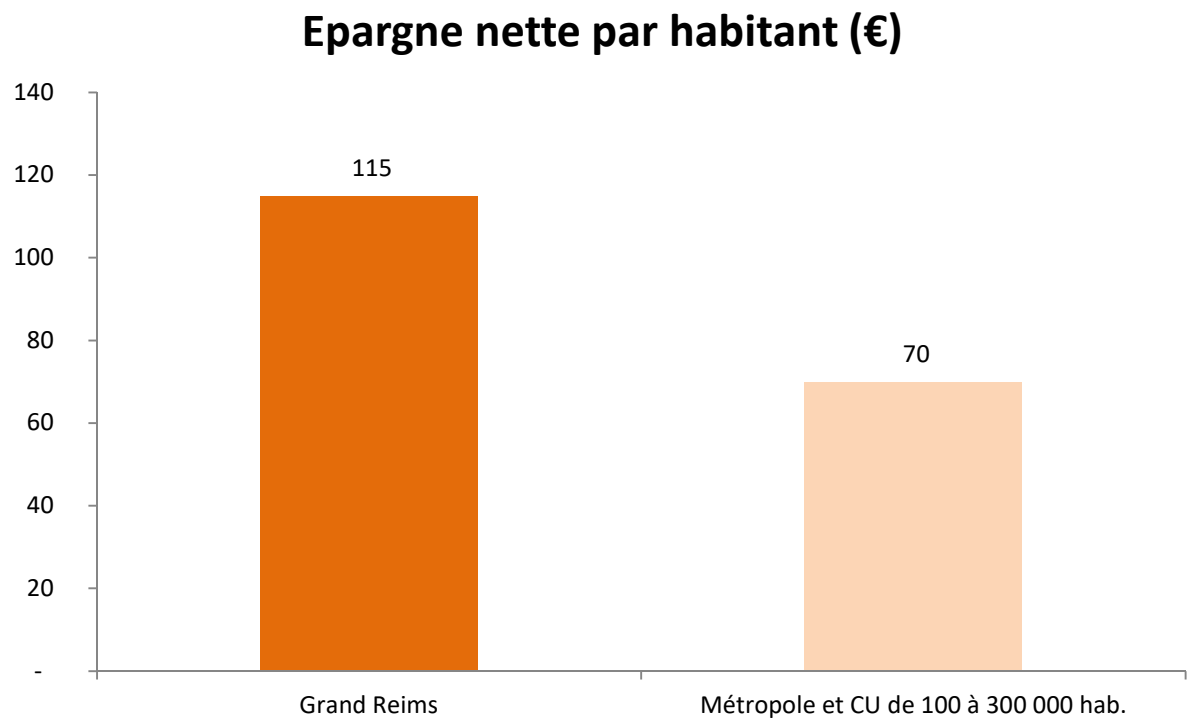

source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2020

Le montant de l'épargne nette par habitant fluctue sensiblement selon la taille des établissements intercommunaux, celui-ci étant plus élevé dans les plus petits, comme le montre le graphique ci-dessous :

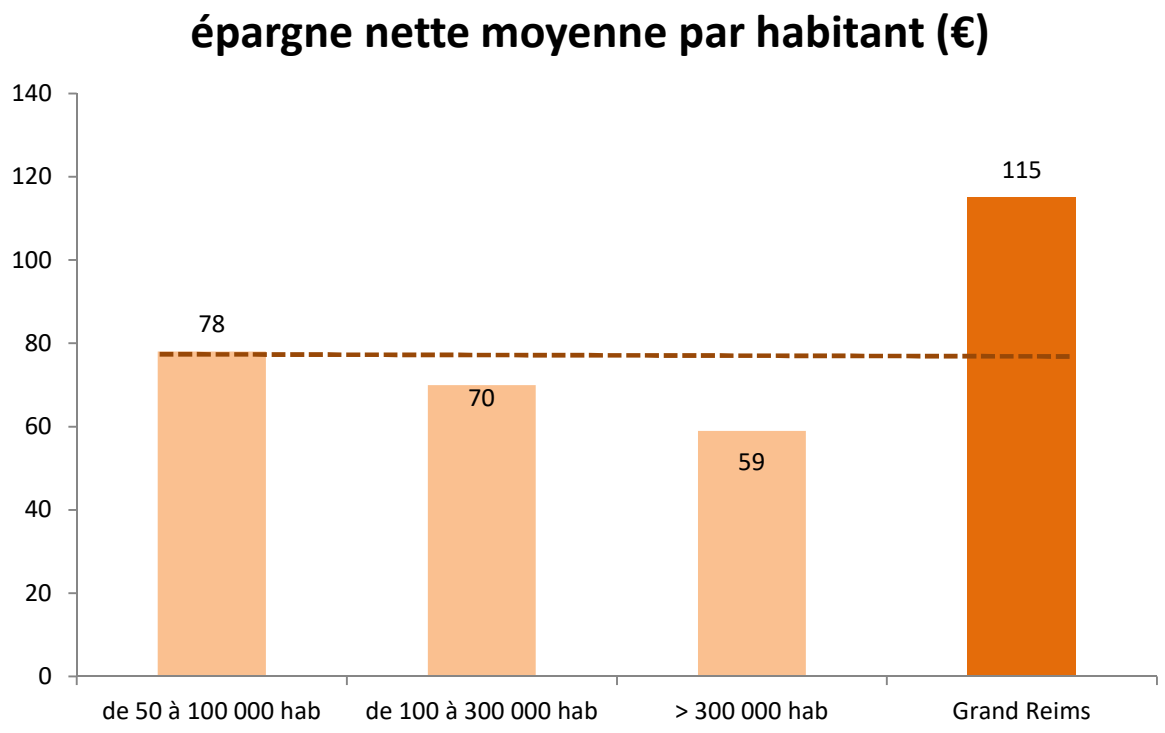

source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2020

Avec 115 € d'épargne nette par habitant, le Grand Reims a une capacité d'investissement très supérieure à toutes les moyennes des métropoles et communautés urbaines de France.

<u>Le besoin de financement</u> : il correspond au montant minimum que la collectivité doit emprunter une fois son épargne nette et ses recettes d'investissement mobilisées, pour financer les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) supportées au cours de l'exercice.

Bien entendu, un besoin de financement faible sera le résultat, soit d'une forte capacité d'autofinancement ou de financement externe, soit d'un un faible niveau d'investissement, comme le montre graphique ci-dessous :

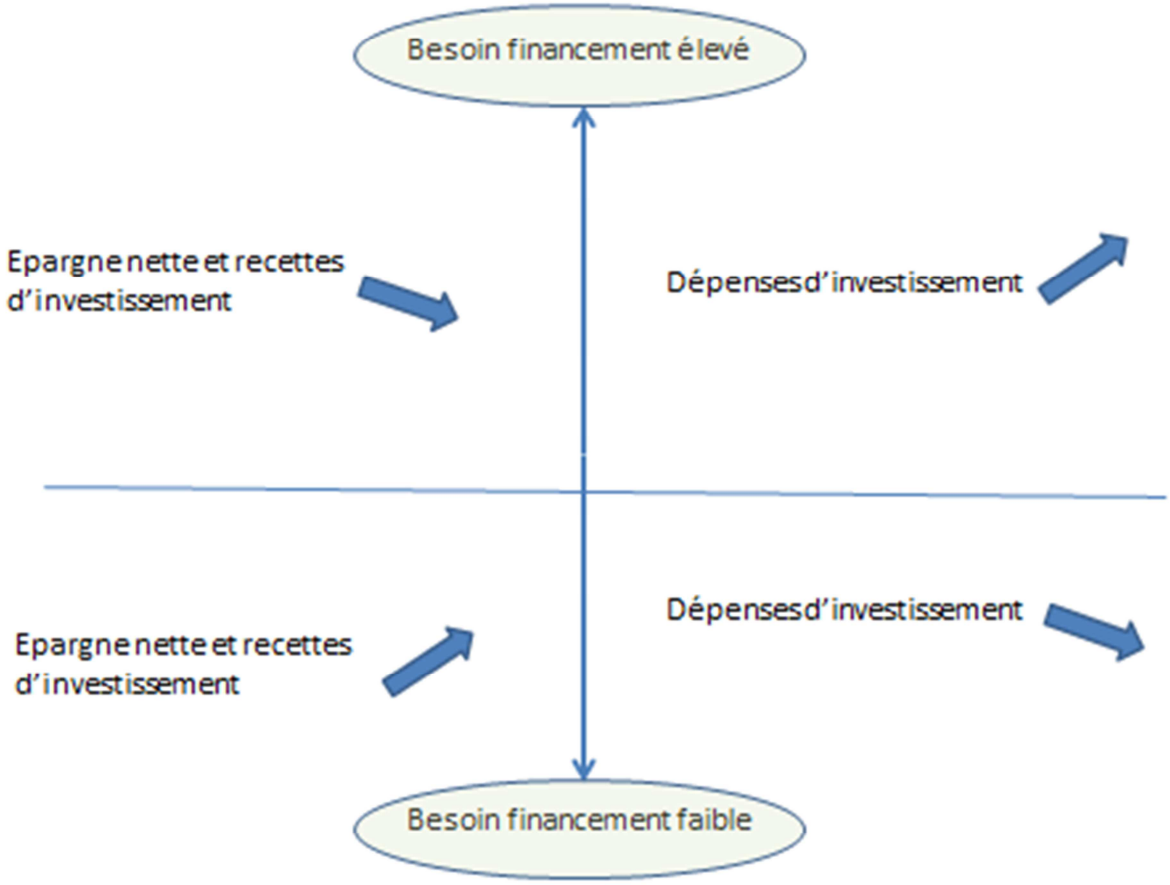

A la Communauté urbaine du Grand Reims, le besoin de financement a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Besoin de financement (M€)	16,6	-1,8	17,8	11,8

Les écarts, dans les besoins de financement constatés ces dernières années, ne sont pas issus de la variation des dépenses d'investissement (entre 77 et 83 M€) ni de celle de l'épargne nette, mais correspondent à des niveaux de recettes d'investissement fort différents. Ainsi, par exemple, l'exercice 2019 a enregistré des reversements de budgets annexes ou de clôtures de ZAC de 8,5M€, alors qu'elles étaient nulles en 2020. Ils se sont élevés à 4,8Me (ZAC Croix Blandin) en 2021.

Le résultat : Aussi appelé variation du fonds de roulement, le résultat de l'exercice est la différence entre toutes les dépenses réelles et les recettes réelles de l'exercice. Cumulé avec les résultats des années antérieures, il doit rester positif et, dans le pire des cas, supérieur à 5% des recettes réelles de fonctionnement, seuil à partir duquel la Chambre régionale (et Territoriale) des Comptes est saisie. Un résultat positif et le niveau de trésorerie qui découle, permet d'assurer les premiers temps de l'exercice budgétaire suivant et, absorber, en tant que de besoin, la gestion de chocs budgétaires imprévus.

Il s'élèvera, pour l'exercice 2021 à près de 8,2M€, ce qui permettra à la collectivité d'appréhender les difficultés de l'exercice 2022 de façon plus aisée.

B – L'analyse des indicateurs financiers

Les différents ratios financiers étudiés au paragraphe I-A sont macroéconomiques et il peut être intéressant, pour bien comprendre leur évolution, d'analyser des éléments financiers plus précis, souvent repris, par le passé, dans les présentations des comptes de la collectivité.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Elles ont évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

M€	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**
Dépenses réelles de fonctionnement (M€)	171,2	171,6	174,8	178,5

La progression constatée en 2021 par rapport à l'exercice 2020 est la combinaison de multiples évolutions, à la hausse ou à la baisse, qui seront précisées en partie I du présent rapport, mais dont les principales raisons sont :

- La hausse de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation du complexe aqualudique passant de 0,38M€ à 1,49M€
- L'indemnisation de CPA au titre de la crise sanitaire : 0,39M€
- La hausse de la masse salariale : + 1,8M€, au titre du GVT, la création du bataillon de la prévention, l'intégration des agents de l'ex Syndicat scolaire de Fismes, les mesures nationales (SMIC, protocole des Accords « Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations »…) ou locales (tickets restaurants revalorisés, forfait mobilité…)
- Aides aux loyers (482 K€ en 2021 contre 55 K€ en 2020)
- Baisse de 2,9M€ de la participation du budget principal au budget annexe transports grâce à des recettes de versement mobilité en progression et surtout grâce à l'avance remboursable versée par l'Etat.

Sur une période plus longue, les dépenses de fonctionnement croissent de 7,3M€, soit + 4,3% en 3 ans. Les principaux postes d'évolution sont :

- Les dépenses de personnel : + 3,8M€
- La DSC : + 1,5M€
- Les charges exceptionnelles (complexe, aides aux loyers, CPA …) : + 2,6M€
- La baisse des intérêts d'emprunt : - 0,96M€

Les dépenses de fonctionnement ont également été impactées par la crise sanitaire du Covid 19 qui, pour le budget principal, a généré des dépenses supplémentaires (nettoyage des locaux, location de box, fournitures….). Toutefois, le budget annexe « transports » a bénéficié d'avances remboursables versées par l'Etat, pour compenser les pertes de recettes liées à la crise sanitaire, qui ont eu pour impact de diminuer de manière transitoire la participation du budget principal au budget annexe transports. La synthèse des effets de la crise sanitaire, sur les dépenses de fonctionnement du budget principal est la suivante :

M€	2020	2021
Baisse de la subvention au budget annexe transports	-1,63	-2,6
Dépenses supplémentaires	1,015	+ 1,13
Baisse reversement taxe séjour	-0,74	-
Total	-1,355	- 1,47

Ainsi, que ce soit en 2020 ou en 2021, on constatera que l'avance remboursable versée par l'Etat au budget annexe transports permet de compenser les dépenses supplémentaires supportées au budget principal au titre de la Covid. Cette avance améliore le niveau des dépenses, sur ces 2 exercices, d'environ 1,4M€.

Si l'on étudie plus finement l'évolution des dépenses de fonctionnement, on constatera les résultats ci-dessous :

- **Les charges à caractère général :**

On rappellera ici qu'en 2020, 0,5M€ de dépenses de sponsoring n'ont pas pu être mandatées et l'ont été en 2021, en supplément des dépenses habituelles. Ce retard explique en grande partie l'évolution des dépenses de charges à caractère général, retraitées des effets de la crise sanitaire, entre 2020 et 2021.

Sur un temps plus long, on constatera qu'en 2021, les dépenses atteignent le niveau constaté en 2018, malgré l'inflation supportée sur cette période.

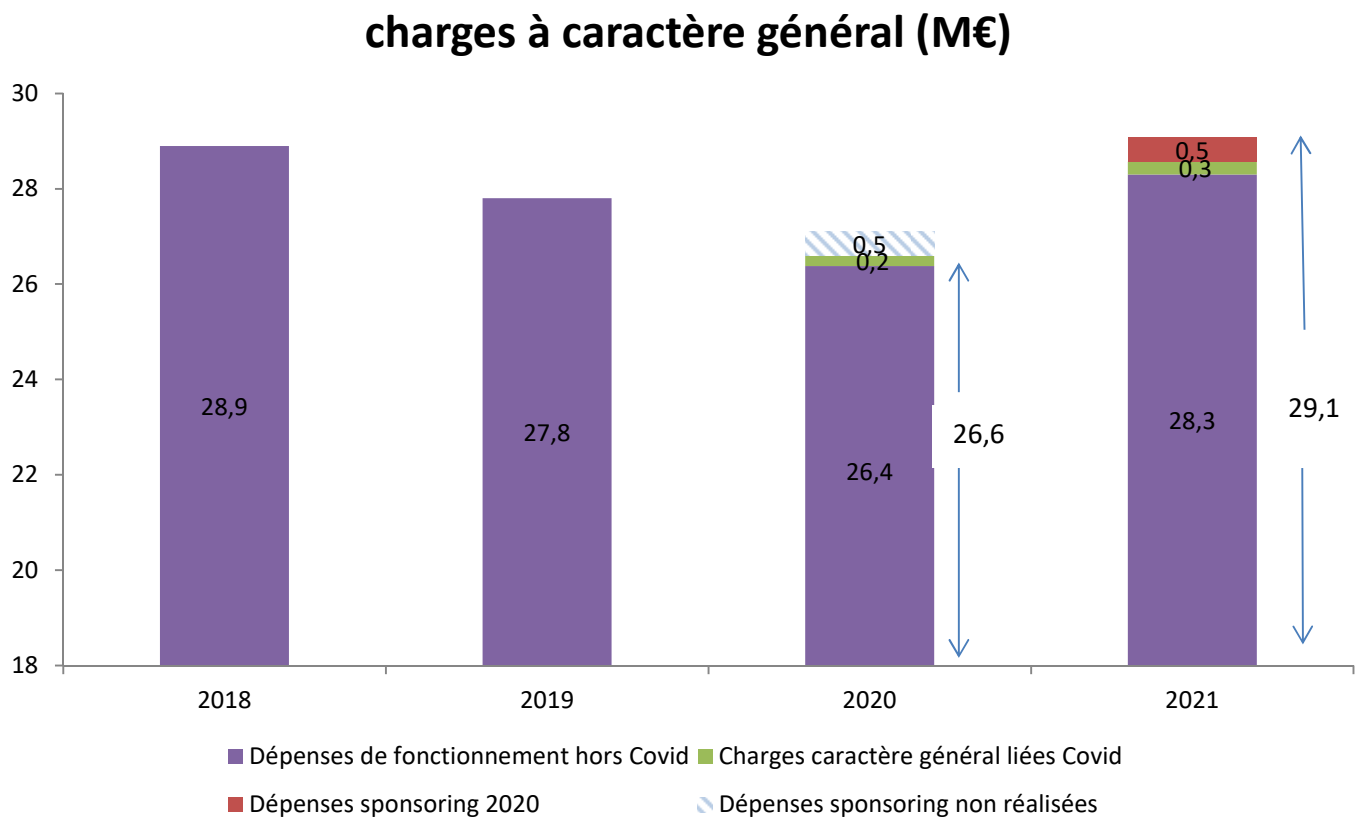

A périmètre constant, les charges à caractère général ont évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

M€	**CA 2018**	**CA 2019**	**CA 2020**	**CA 2021**
Charges à caractère générale périmètre constant (M€)	28,9	27,8	26,9	28,3

Comparé à l'exercice 2018, les charges à caractère général ont légèrement baissé alors que l'inflation était de +1,1% entre 2018 et 2019, + 0,5% entre 2019 et 2020 et de + 1,6% entre 2020 et 2021.

- **Les dépenses de personnel :**

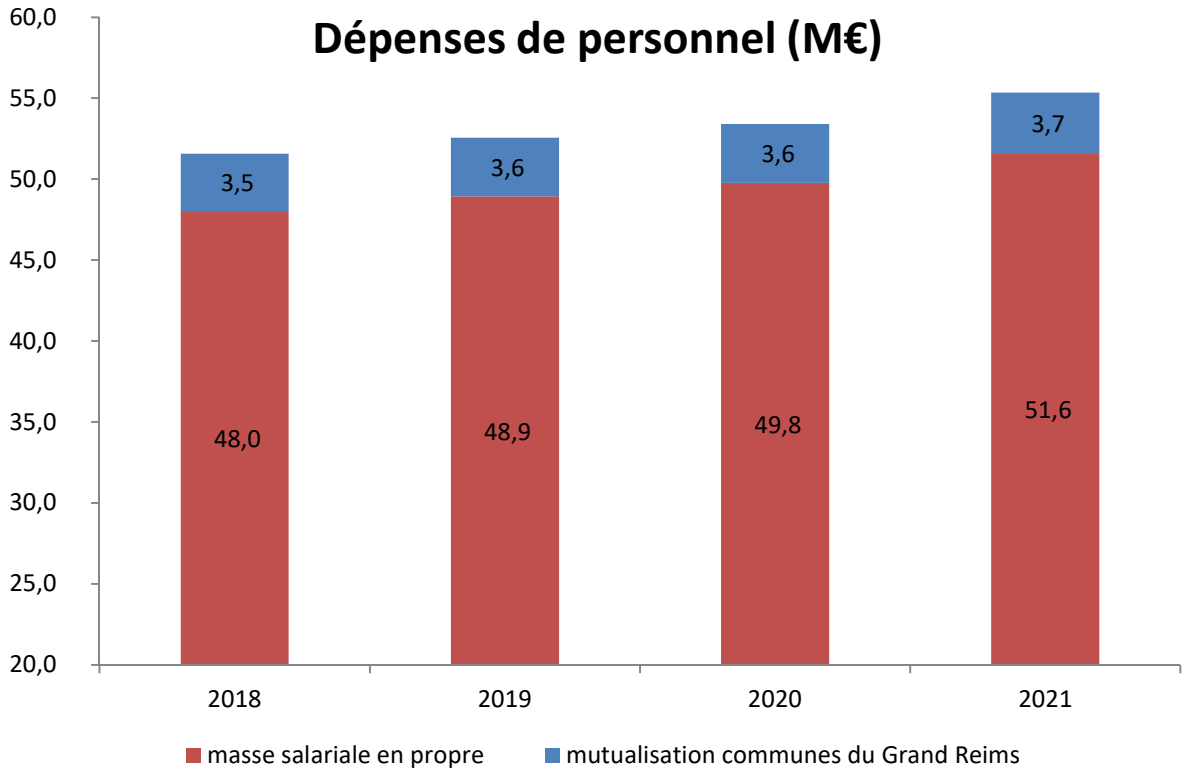

Une hausse de 3,6% est constatée entre 2020 et 2021 à la suite des différentes mesures nationales et locales instaurées en 2021, au GVT, aux recrutements liés notamment au bataillon de la prévention, à l'intégration des agents de l'ex syndicat scolaire de Fismes et aux recrutements d'agents temporaires recrutés pour faire face aux arrêts générés par la crise sanitaire (non mesurables).

- **Les autres charges de gestion courante**

Comptabilisées au chapitre 65, elles concernent, pour leur très grande majorité, les subventions versées aux partenaires du Grand Reims, aux associations et les participations aux budgets annexes.

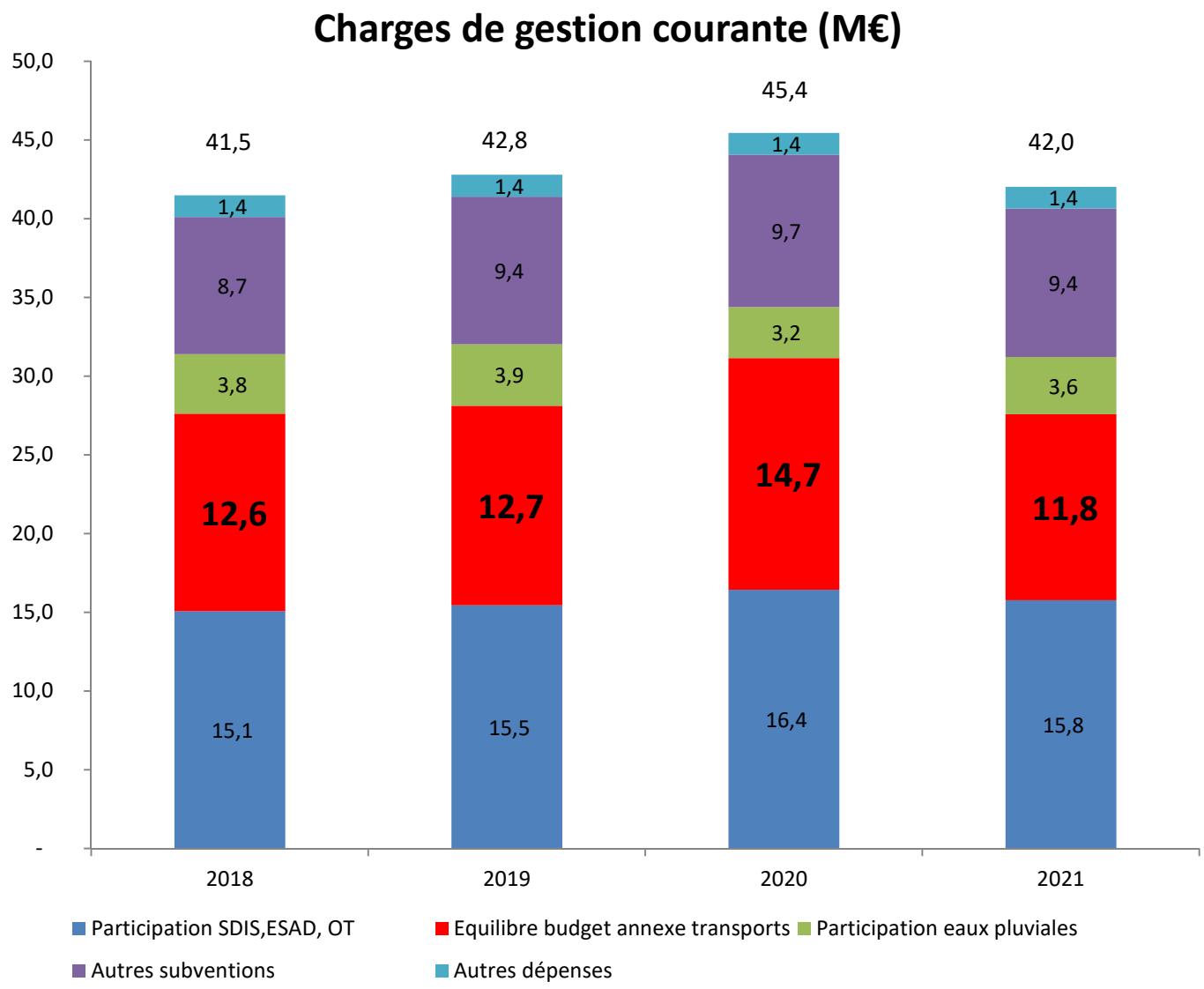

On constate que la participation au budget annexe Transports a connu de fortes évolutions et que les variations du chapitre budgétaire y sont fortement liées. Les variations du besoin de financement du budget annexe Transports, par une subvention du budget principal, varient selon les évolutions des différentes recettes et du niveau de dépenses constatées. Il s'agit principalement des évolutions des recettes du Versement Mobilité, des avances remboursables de l'Etat, de la subvention pour le tramway versée par la Région et du niveau de dépenses, principalement les versements effectués au délégataire.

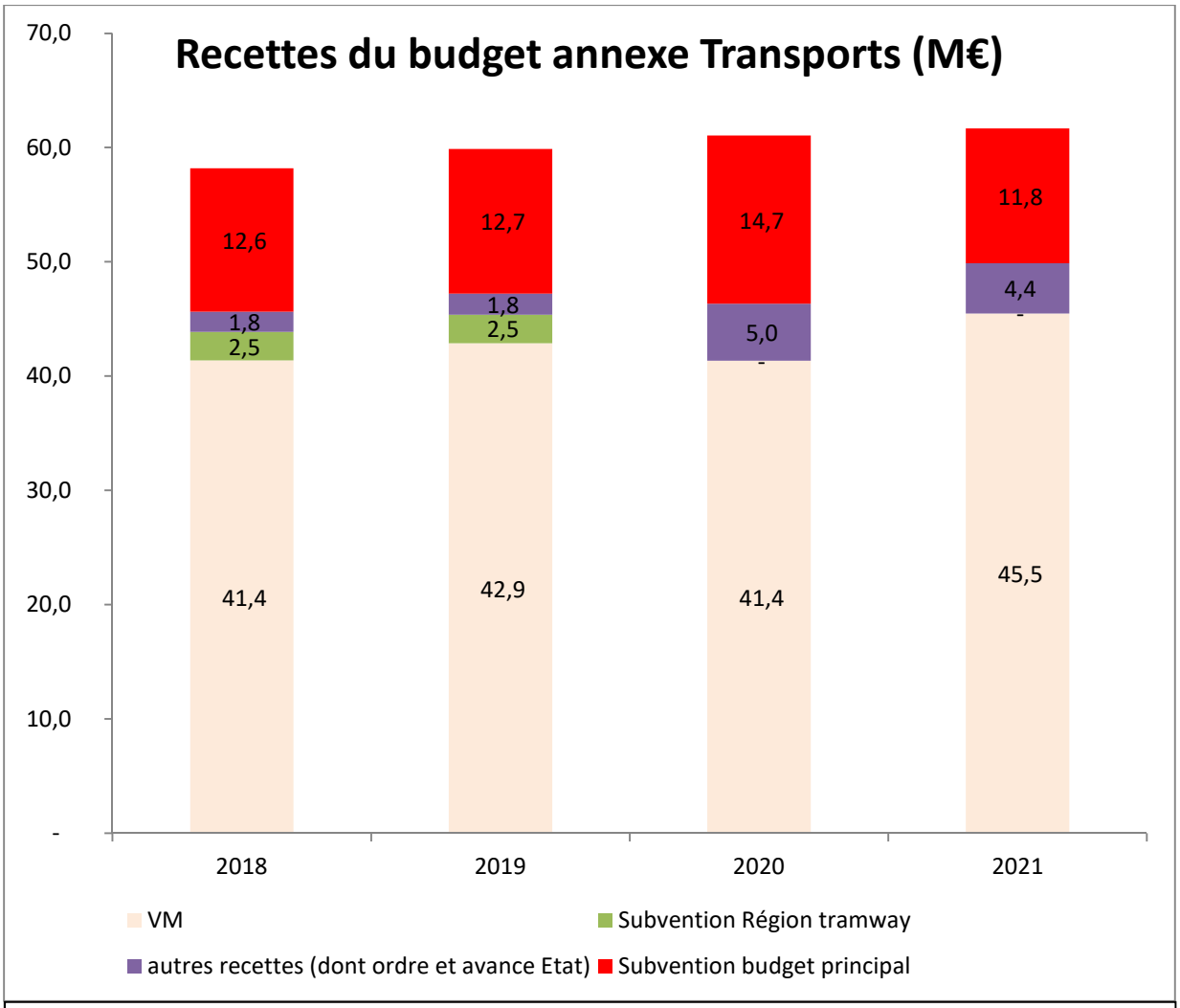

Dépenses	57,2	58,8	60,1	60,8

Les intérêts de la dette

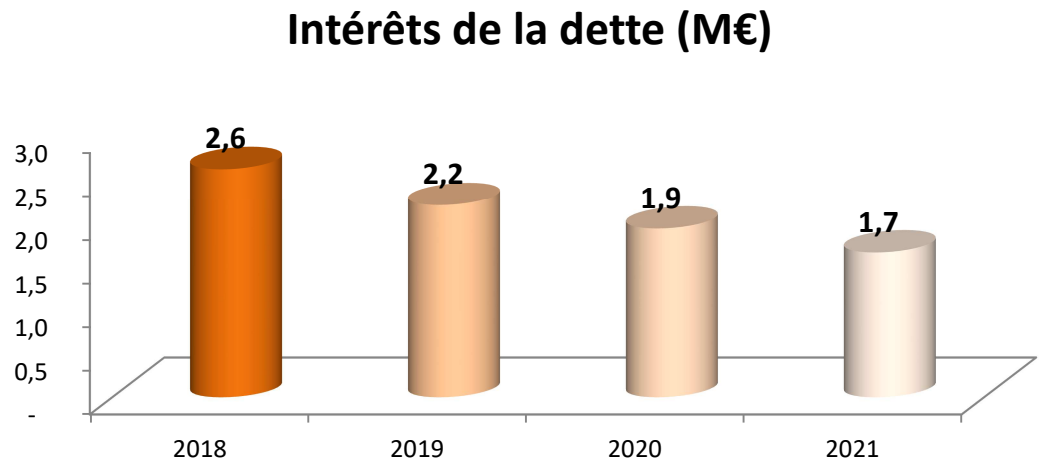

Fruit d'un environnement propice à la réduction des taux, d'une politique de mise en concurrence constante des prêteurs du Grand Reims mais surtout du travail de désendettement mené par l'exécutif communautaire depuis 2017, le coût annuel de la dette n'a cessé de baisser ces dernières années.

L'investissement

Pour le seul budget principal, les dépenses d'équipement se sont élevées à **79,25M€** (hors échanges fonciers et avances forfaitaires).
Si une baisse de 2M€ est constatée par rapport aux dépenses du compte administratif 2020 (81,2M€), elle est à analyser au regard du versement, en 2020, de la subvention d'équipement de 9 M€ pour le complexe aqualudique, due à l'occasion de la mise en service de l'équipement. Déduction faite de cette dépense exceptionnelle, **le niveau d'investissement du budget principal croit, en un an, de 7M€, soit plus 10%.**

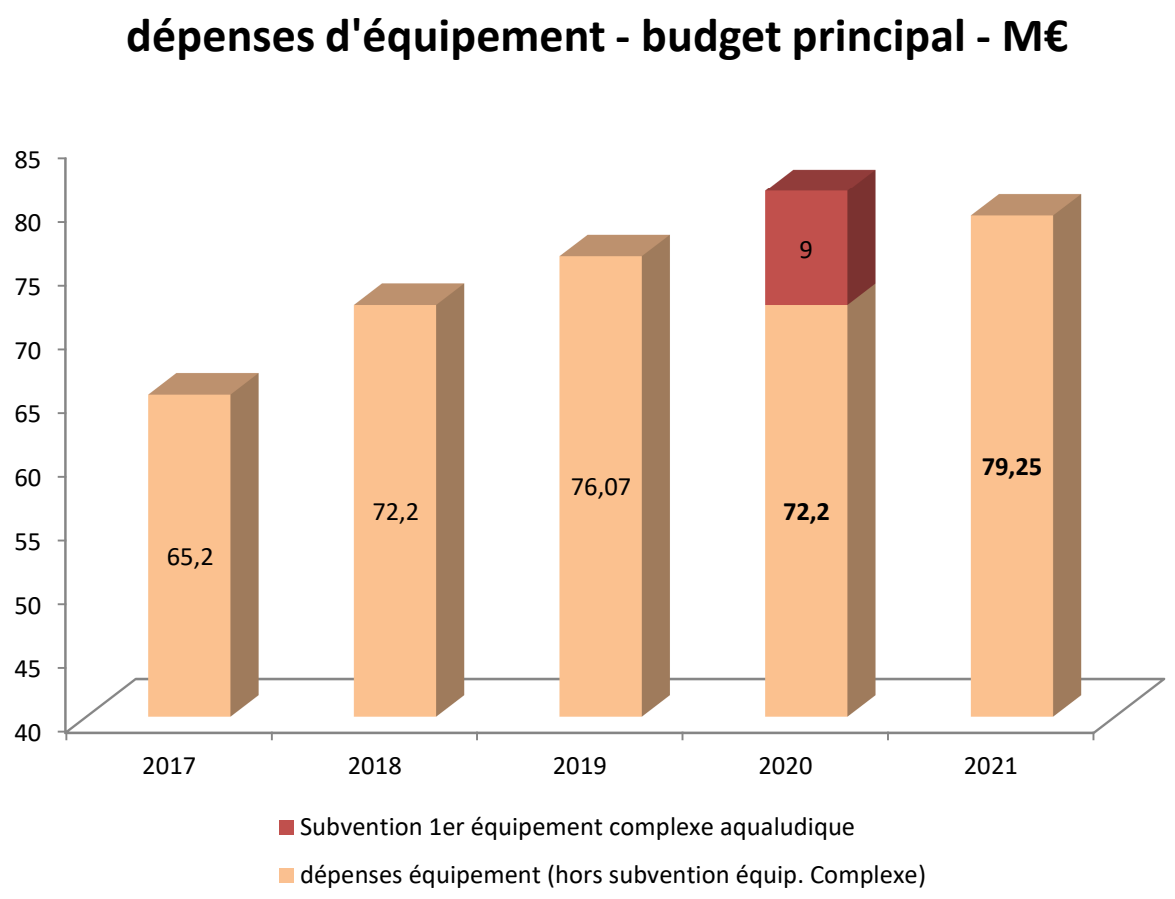

Comparativement à l'exercice 2017, le niveau d'investissement annuel (hors dette) a progressé de 14 M€, soit plus 21%.

Le taux de réalisation, en 2021, est également à un très haut niveau

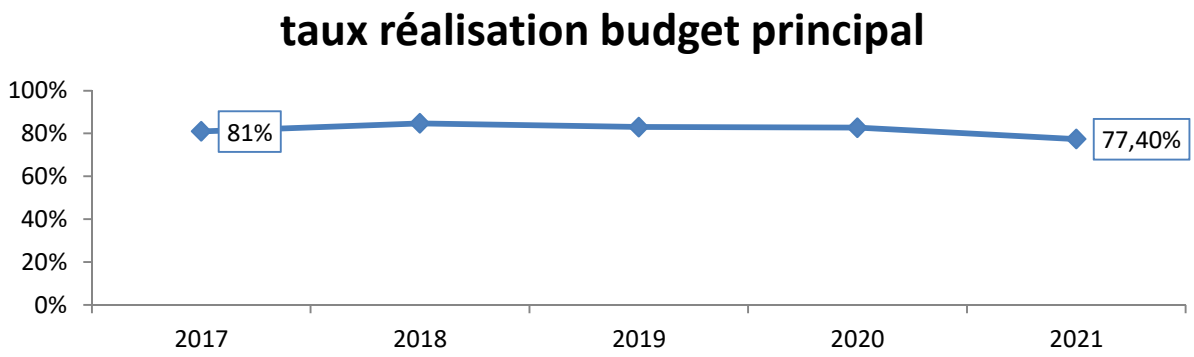

Même si le taux de réalisation reste à un très haut niveau, une légère baisse est constatée par rapport aux années précédentes, qui s'explique notamment par :

- Une multiplication des absences liées au Covid dans les entreprises prestataires et dans la collectivité, freinant les plannings de réalisation,
- Un retard d'approvisionnement des matériaux nécessaires aux travaux,
- L'arrêt précoce des mandatements en 2021, du fait de la mise en œuvre d'un nouveau logiciel comptable.

Tous budgets cumulés, les dépenses d'investissement en 2021 s'élèvent à 104,3 M€ et se répartissent comme suit :

Budget	CP 2021 (réalisations)
Principal	79,25
Eau potable	6,71
Assainissement	13,19
Transports publics	0,89
Ordures ménagères	4,17
Archéologie	0,06
Boucle locale	0,008
Camping	0,014
Phare de Verzenay	0,008
Total 2021 :	**104,3**

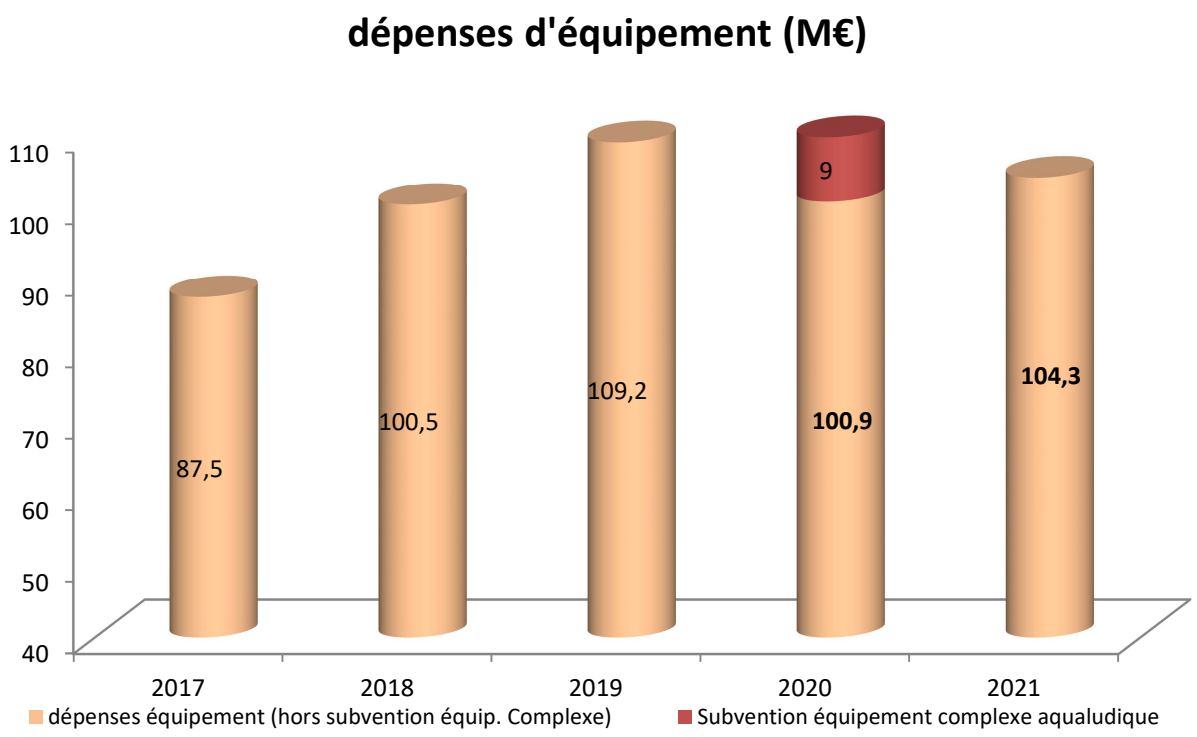

Ce niveau d'investissement est particulièrement élevé. En effet, déduction faite des 9M€ versés en 2020 au délégataire du complexe aqualudique au titre de la subvention de 1er équipement, les investissements s'étaient alors élevés à 100,9 M€. **Ce sont donc 3,5 M€ supplémentaires qui ont été investis sur le territoire en 2021.**

Répartition des dépenses d'investissement, en 2021, par budget, en M€

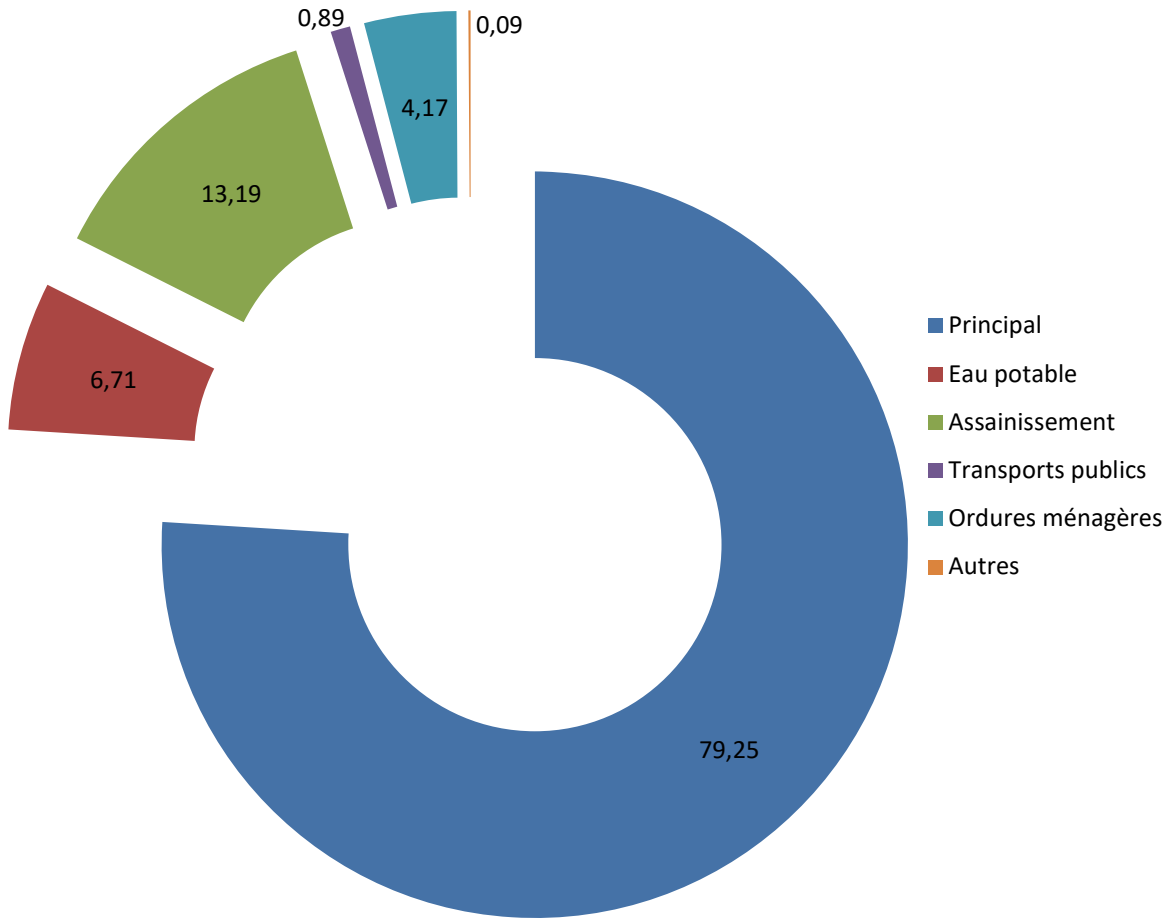

Le budget principal concentre 76 % de l'investissement communautaire, tandis que les dépenses en faveur de l'eau et de l'assainissement correspondent à 19 % de celui-ci.

Répartition des dépenses d'investissement, tous budgets confondus, par thématique (en M€)

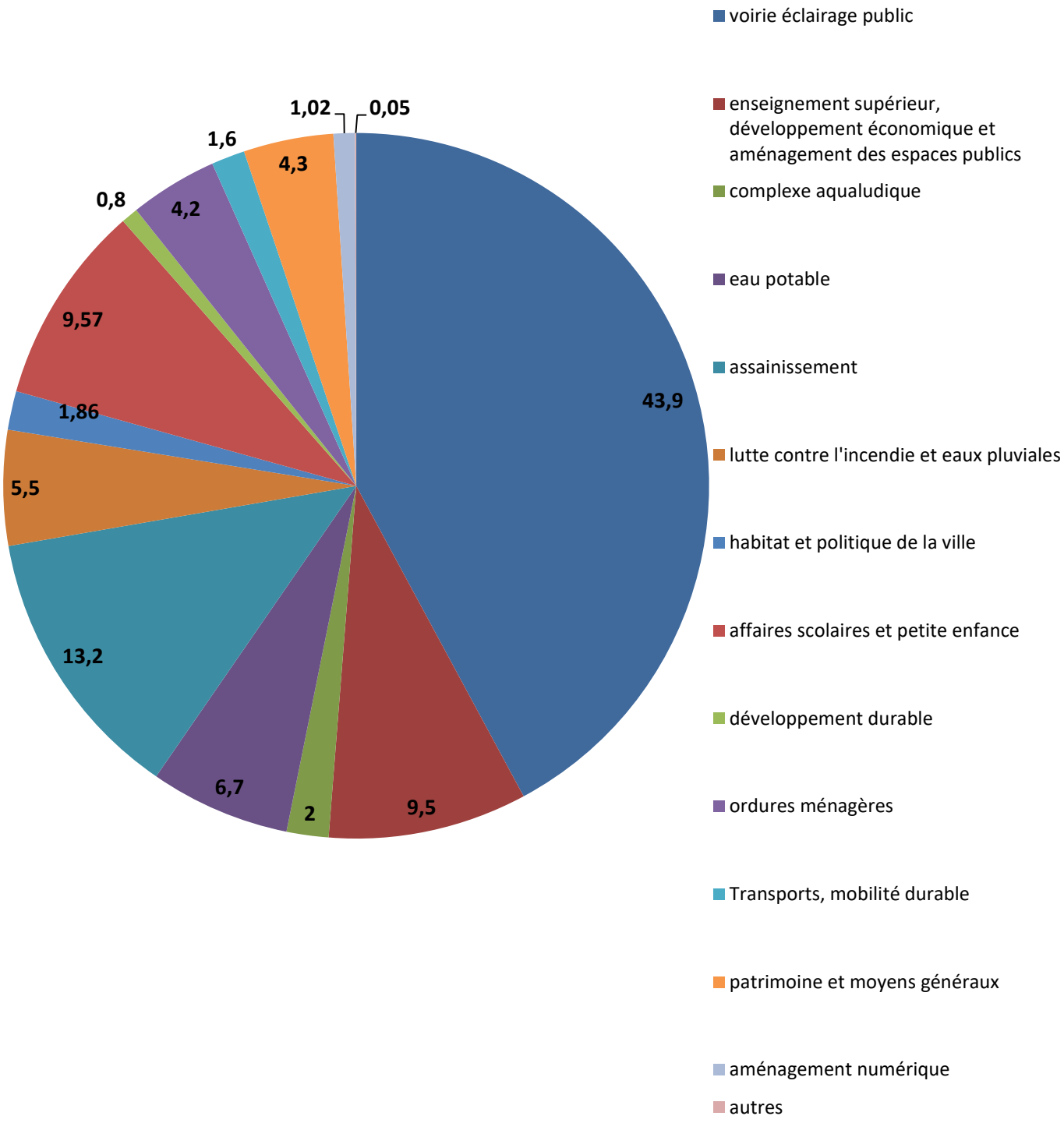

Au sein des 104,3 M€ d'investissements tous budgets confondus, **ce sont près de 43,8 M€** (dont 34 M€ sur le seul budget principal) qui ont été exclusivement consacrés à des projets structurants dans les pôles territoriaux (hors ex Reims Métropole) et aux travaux d'entretien des bâtiments et d'équipement des services.

Ce sont donc 42% des dépenses d'investissement qui sont exclusivement consacrées aux pôles territoriaux, certaines dépenses non comptabilisées dans les 43,8M€, comme par exemple le déploiement de la fibre, intéressant tout le territoire communautaire.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2021 sur le territoire des 8 pôles territoriaux se répartissent de la manière suivante (en M€) :

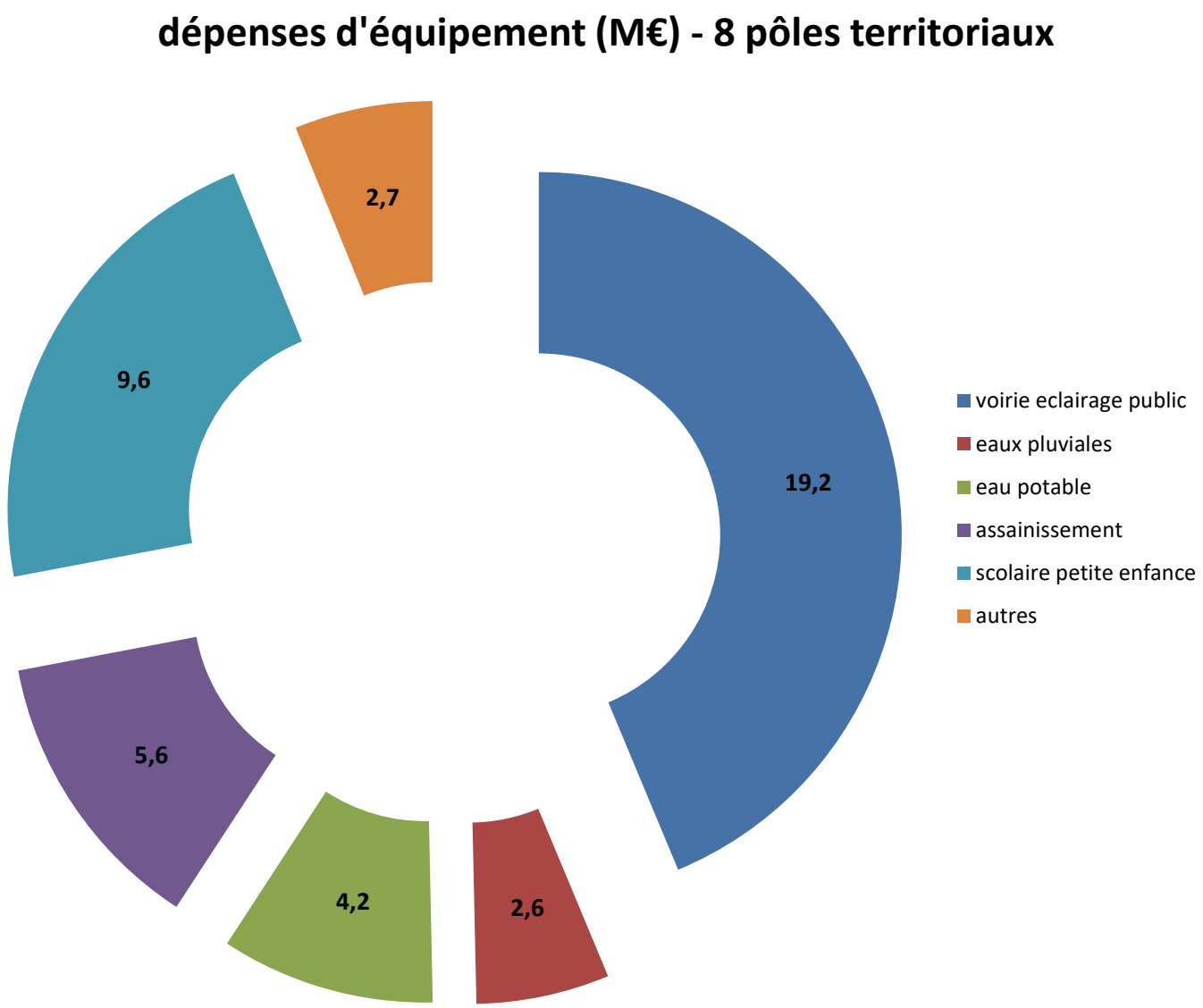

La fiscalité

Les taux de fiscalité intercommunaux du budget principal sont maintenus au même niveau depuis 2017 :

	Taux 2021
Taxe foncière sur le foncier bâti	1,45%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	8,08%
Taxe d'habitation	8,87%
Cotisation Foncière des Entreprises	24,80%

Les publications du cabinet « Finances et Stratégies Locales » permettent une comparaison des groupements des villes de plus de 100 000 habitants et font apparaître que **la pression fiscale est en moyenne moins élevée pour les habitants et entreprises de notre Communauté urbaine :**

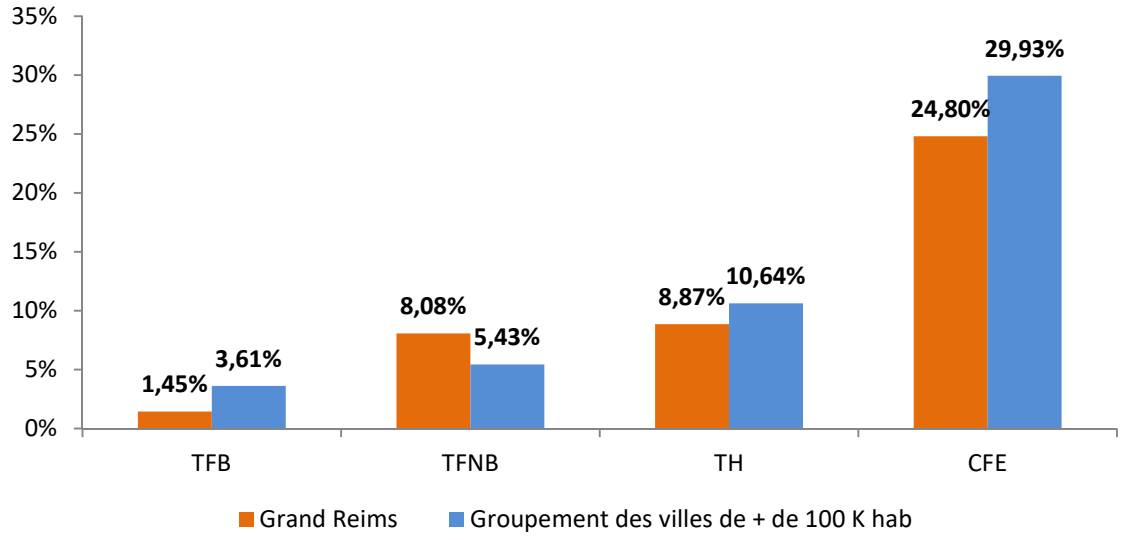

Mis à part pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (qui représente moins de 1% du produit des impôts et taxes), ces taux de fiscalité plus faibles à la Communauté urbaine du Grand Reims **sont une marque importante de protection du pouvoir d'achat des habitants, particulièrement dans la période inflationniste actuelle.**

La dette

Le montant total de l'encours, réel et théorique, au 31 janvier 2020, s'élevait à **126,9 M€, dont 80,9 M€ au seul budget principal.**

Pour le seul budget principal, l'évolution de l'encours de la dette a été la suivante :

Dette du budget principal	Encours au 31/12/2020	Encours au 31/12/2021
Encours de dette réelle	50,04 M€	62,15 M€
Encours de dette remboursé aux communes	31,08 M€	25,56M€
Encours de dette remboursé par les communes	- 0,14M€	- 0,11M€
Total	**80,97 M€**	**87,60 M€**

Sur le seul budget principal, l'encours de la dette au 31/12/2021 a augmenté de 6,6M€ en une année. Ceci est le fruit d'un appel de fonds de 20 M€, légèrement supérieur finalement au besoin anticipé en fin d'année, et ayant généré un résultat excédentaire sur l'exercice de 8,2M€. Cet excédent permettra à la Communauté urbaine d'appréhender les prochains exercices avec plus de sérénité. Il a surtout permis au Grand Reims d'emprunter des fonds en 2021 à un taux bien plus bas que ceux qui seront obtenus en 2022, dans le contexte d'évolution importante des taux généralement constatés actuellement.

Le niveau par habitant de la Communauté urbaine du Grand Reims reste particulièrement bas, comme le montre le graphique ci-dessous :

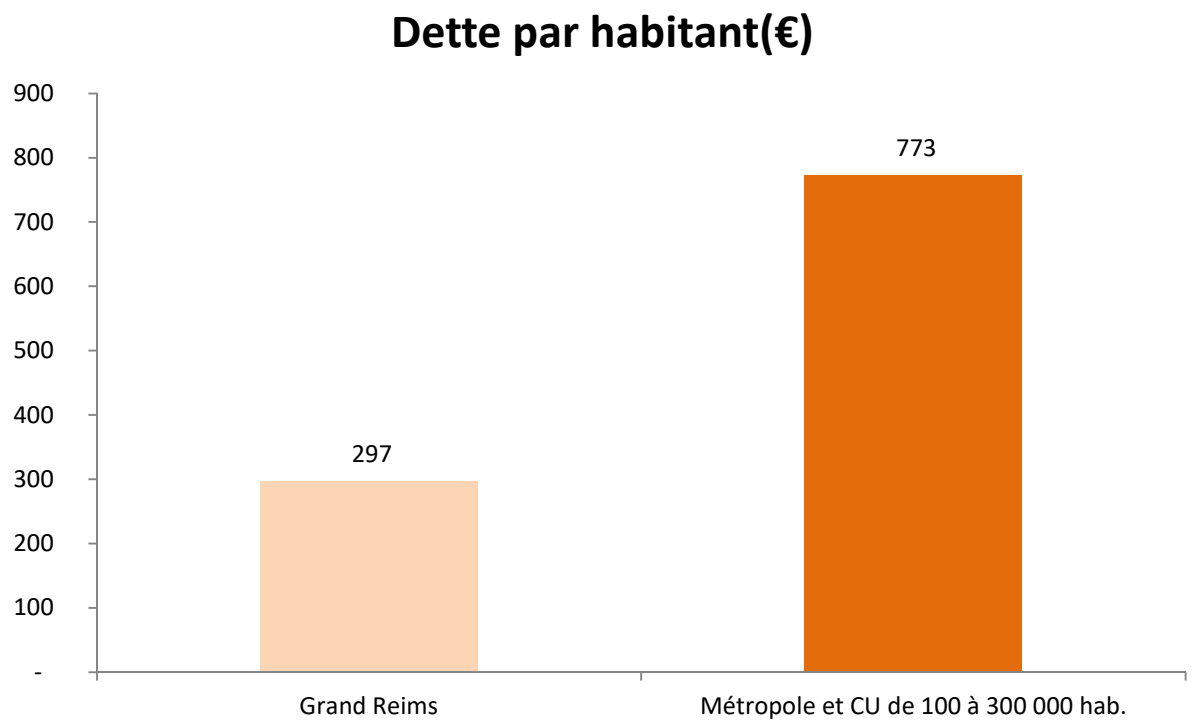

source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2020

Au regard de la dette constituée au 1er janvier 2017 lors de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims (121,1 M€ au 01/01/2017), on constate que le niveau de la dette, au 31/12/2021, a très fortement baissé.

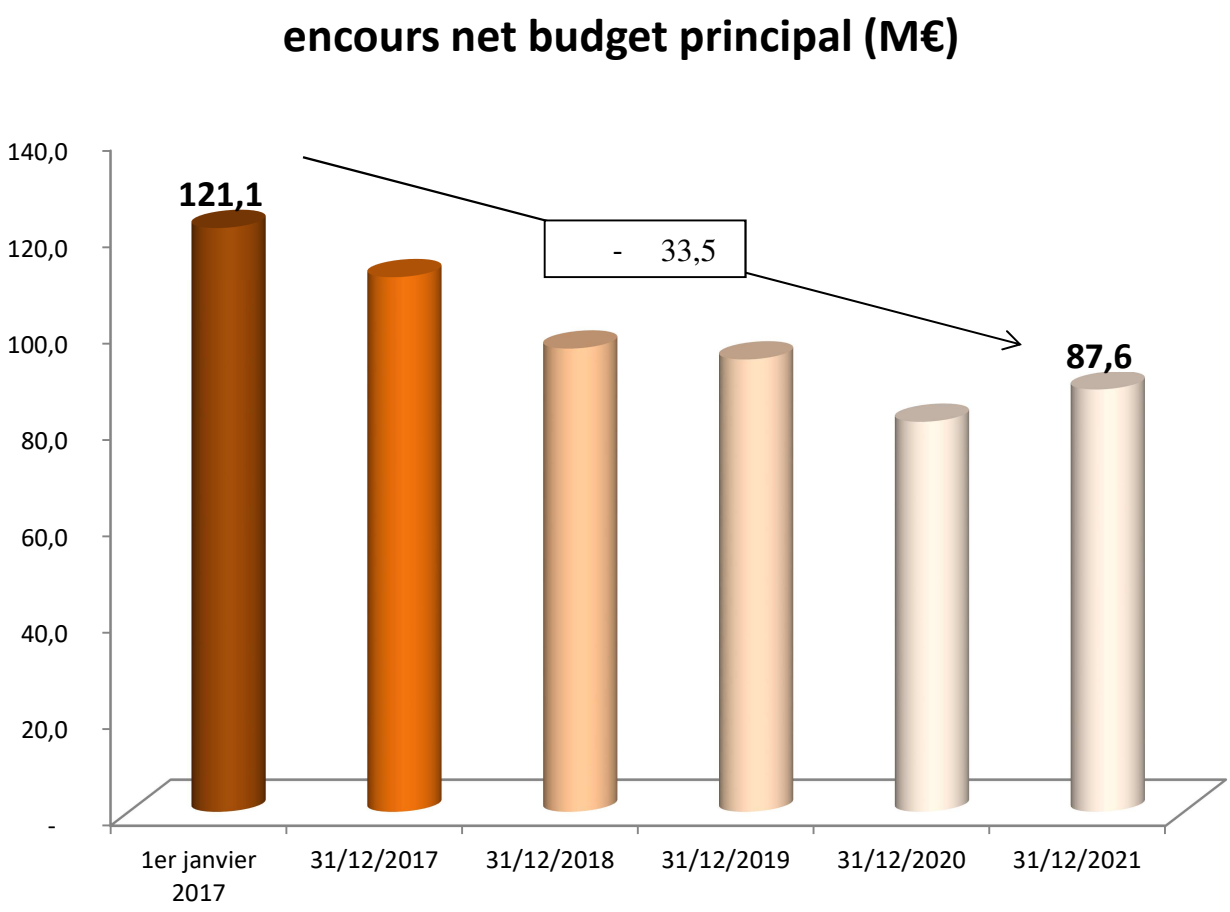

L'encours global de la Communauté urbaine du Grand Reims progresse quant à lui de 11,9M€, pour atteindre 138,8M€ au 31/12/2021.

Cette progression est le fruit de l'évolution de l'encours du budget principal et de l'avance remboursable accordée par l'Etat (prêt à taux zéro), dans le cadre de l'impact la crise sanitaire sur le budget annexe Transports.

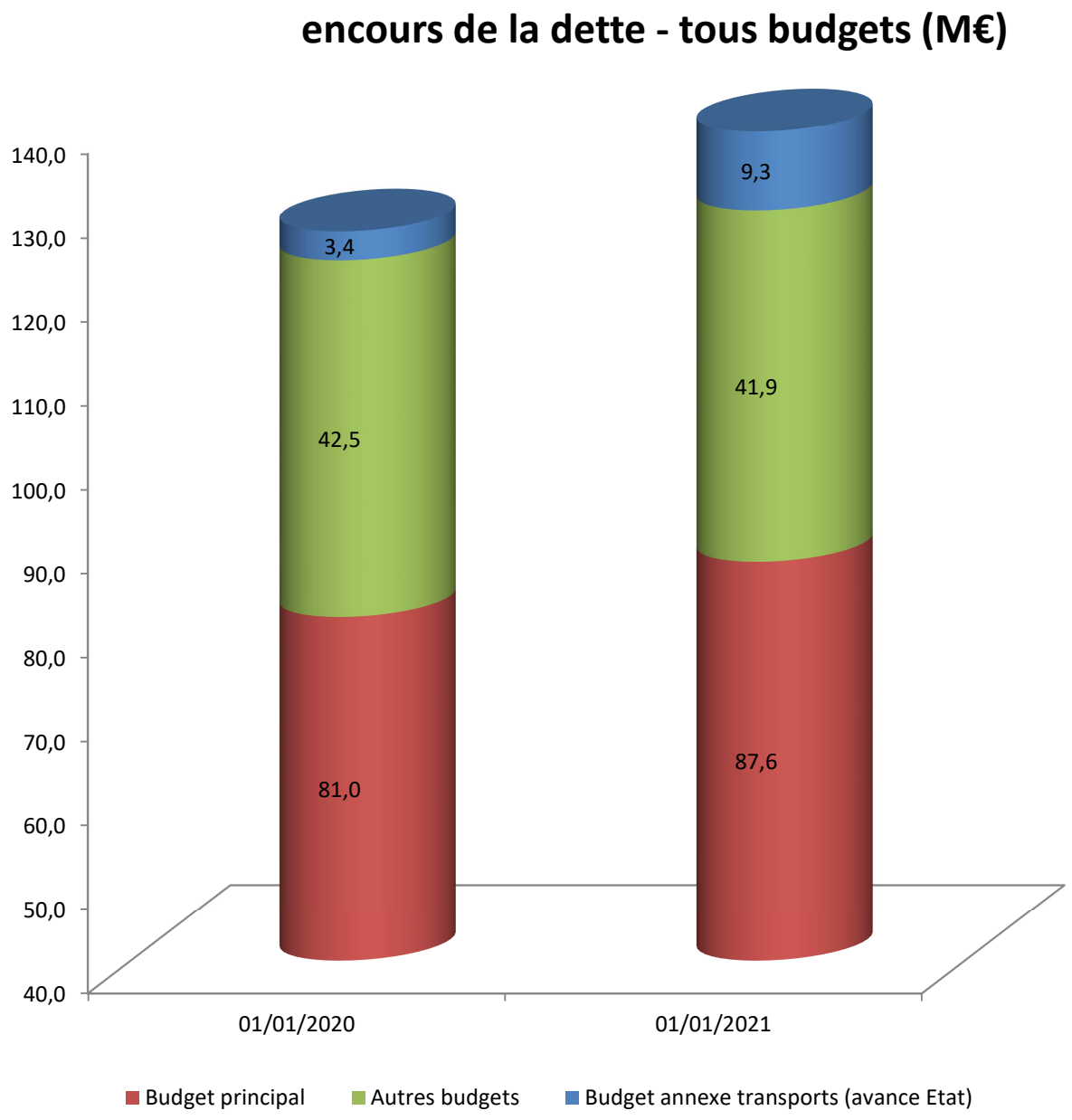
encours de la dette - tous budgets (M€)
140,0
130,0
120,0
110,0
100,0
90,0
80,0
70,0
60,0
50,0
40,0
3,4
42,5
81,0
9,3
41,9
87,6
01/01/2020
01/01/2021
Budget principal
Autres budgets
Budget annexe transports (avance Etat)

La capacité de désendettement du budget principal de la communauté urbaine, calculée comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, retrouve son niveau antérieur à la crise sanitaire, soit 1,8 année.

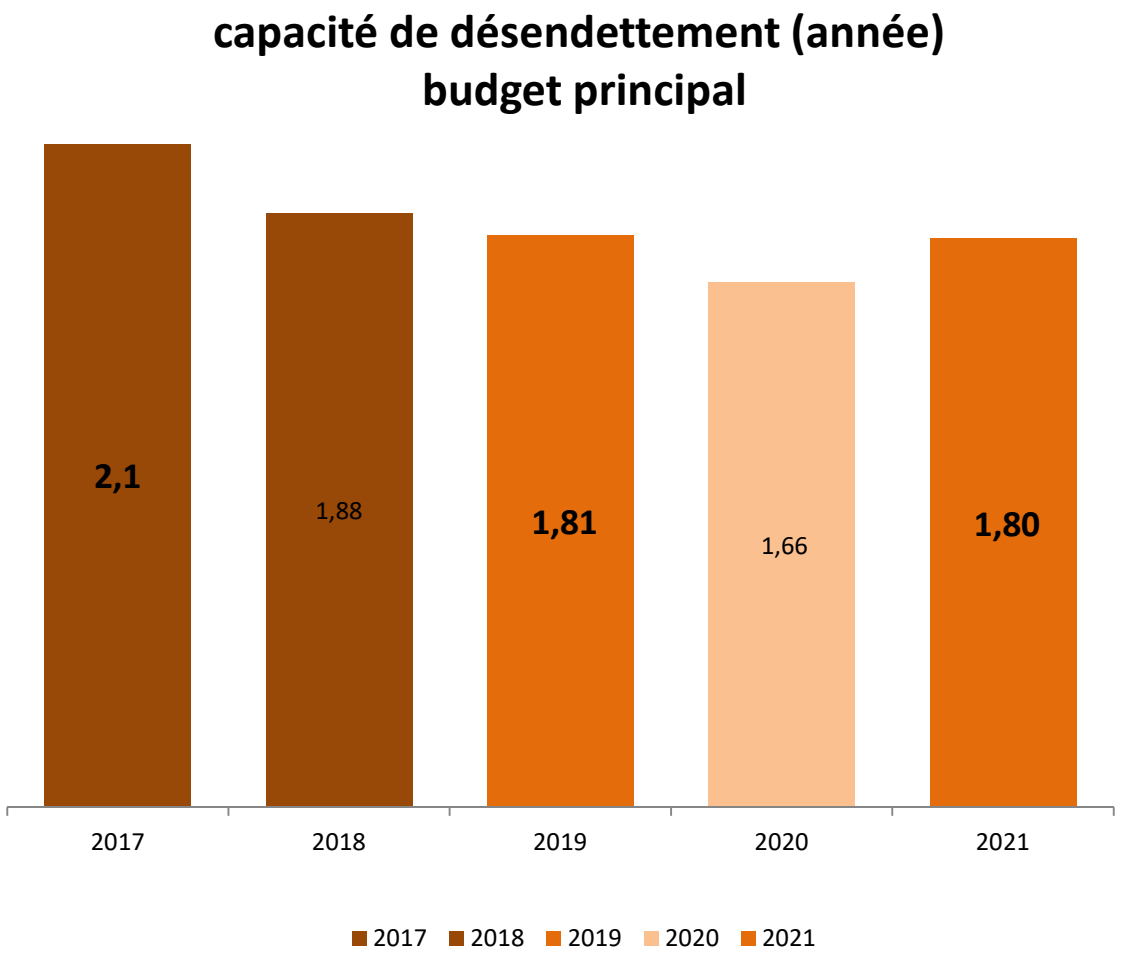

A épargne brute constante, c'est uniquement l'évolution de l'encours de la dette qui fait évoluer la capacité de désendettement de la collectivité, qui reste très en-dessous de celle moyenne des métropoles et communautés urbaines de 100 000 à 300 000 habitants, très en-dessous du seuil de criticité fixé par l'Etat (12 années) et des limites fixées par l'exécutif (6 années).

capacité de désendettement 2021 (années)

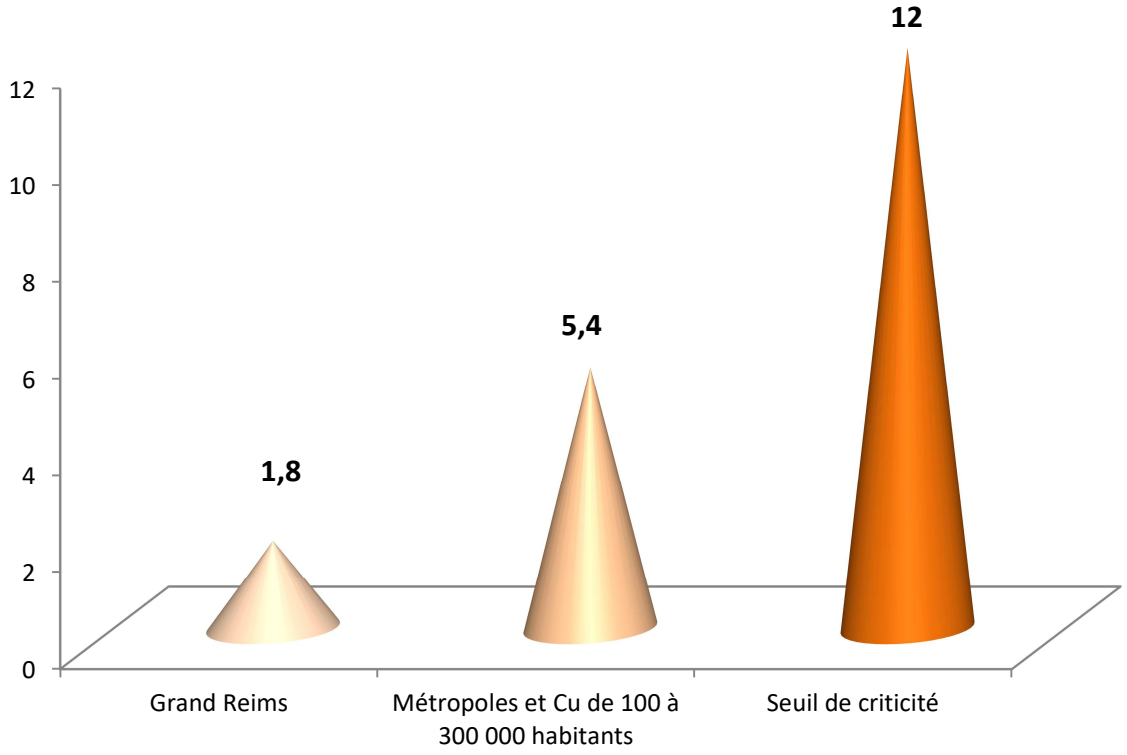

source DGCL – Les finances des groupements de communes en 2020

C – Une Communauté solidaire

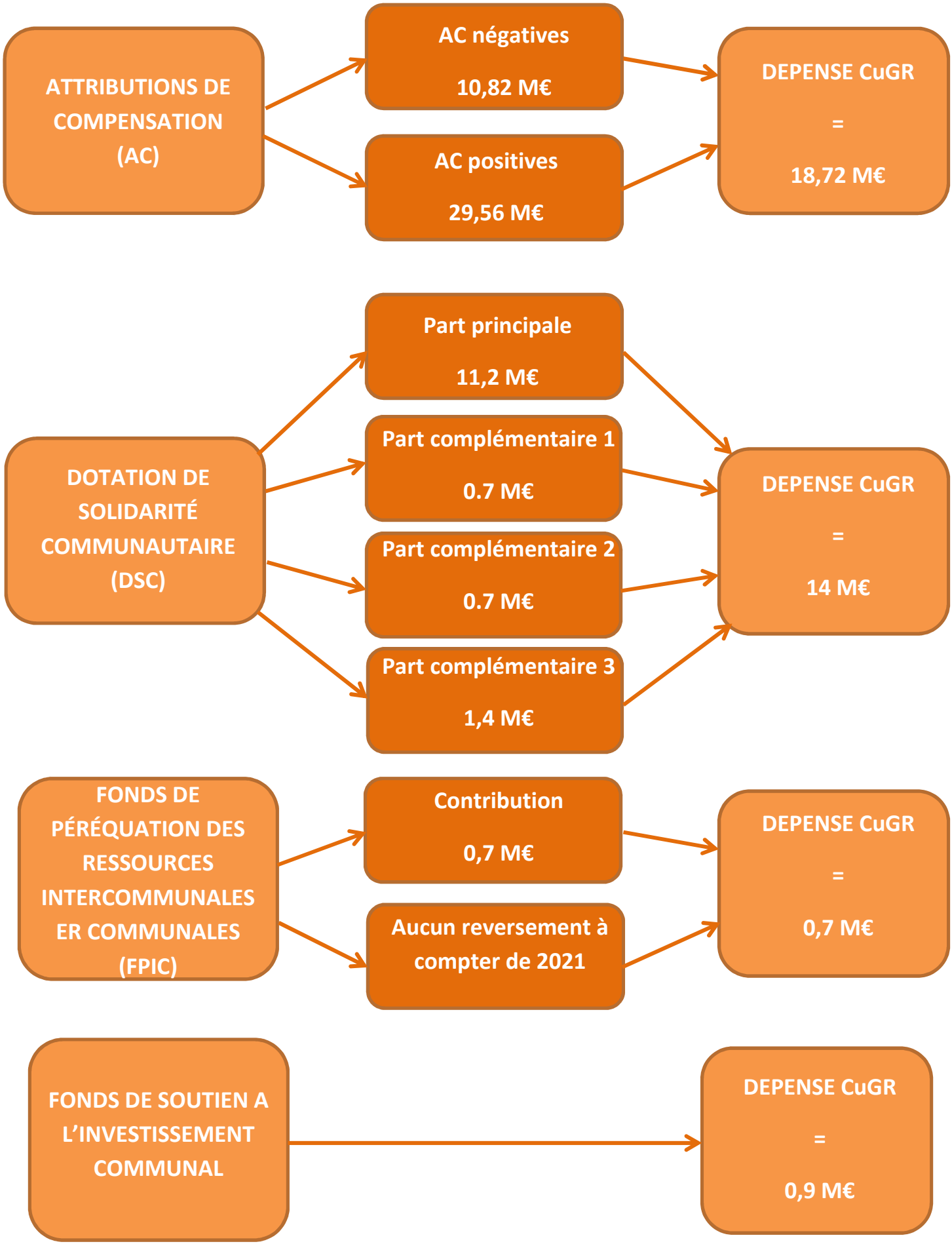

L'Attribution de Compensation (AC) est composée de :

- l'AC fiscale correspond à l'AC versée par le Grand Reims à chaque commune qui n'était pas membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique avant 2017. Pour chaque commune concernée, elle est égale à la fiscalité professionnelle perçue l'année précédant la création du Grand Reims
- l'AC historique correspond à l'AC versée par le Grand Reims à chaque commune qui était membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique avant 2017. Pour chaque commune concernée, elle est égale à l'AC perçue l'année précédant la création du Grand Reims,

- l'AC de neutralisation fiscale est versée par le Grand Reims aux communes ou inversement afin d'assurer la neutralité en matière de pression fiscale aux habitants dans le cadre de la création du Grand Reims,

- l'AC transferts / restitutions de charges correspond à l'AC versée par le Grand Reims aux communes ou inversement, afin d'assurer la neutralité budgétaire de chaque transfert de compétences des communes vers le Grand Reims, ou du Grand Reims vers les communes.

Pour chaque commune, la somme de ces 4 composantes donne un montant soit négatif (la commune verse alors une AC au Grand Reims) soit positif (le Grand Reims verse une AC à la commune).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) se décompose en 4 enveloppes :

- une part principale répartie entre les communes selon la population, le potentiel fiscal et le revenu (80% de l'enveloppe globale),
- une part complémentaire n°1 visant à faire bénéficier à toutes les communes du même gain consécutivement à la fin de la contribution au FPIC (côté communes),

- une part complémentaire n°2 compensant les communes ayant perdu des dotations de péréquation (DNP/DSR) à la suite de la création du Grand Reims,
- une part complémentaire n°3 compensant les communes concernées à la suite de l'arrêt du versement du FPIC.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever sur les ressources des intercommunalités et des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés, et à reverser ces sommes aux communes et aux intercommunalités ayant des indicateurs de richesse faibles. Le montant national de ce fonds est depuis 2016 d' 1 milliard d'euros.

L'évolution de la carte intercommunale en 2017 et le passage en communauté urbaine ont eu pour effet de modifier les ratios de richesse utilisés pour la répartition du FPIC. Le territoire communautaire n'est plus éligible au reversement du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, une attribution sous forme de garantie dégressive lui a été versée jusqu'en 2020.

Ainsi, à compter de 2021, l'ensemble intercommunal, composé de la Communauté urbaine du Grand Reims et de ses communes membres, est uniquement contributeur au FPIC.

Comme les années précédentes, par délibération du conseil communautaire, cette contribution, qui s'est élevée en 2021 à 667 K€, a été entièrement prise en charge par la Communauté urbaine.

Le Fonds de soutien à l'investissement communal est une aide du Grand Reims versée sous conditions pour soutenir le financement de projets d'équipement communaux.

Au global, les flux financiers nets de la Communauté urbaine du Grand Reims vers ses communes membres, hors coûts d'exercice des compétences, s'élèvent à 34,3M€

Partie 2 – Le budget principal

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	228,76	234,88
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	172,90	176,81
Épargne de gestion	**55,86**	**58,07**
Intérêts de la dette	*1,94*	*1,66*
Épargne brute	**53,92**	**56,41**
Capital de la dette	*13,03*	*13,32*
Remboursement anticipé emprunt	*0,00*	*1,50*
Épargne nette	**40,89**	**41,59**
Dépenses réelles d'investissement hors dette	82,90	81,35
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	24,13	27,99
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	**17,88**	**11,78**

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement retraitées (*)	223,60	227,13
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	172,90	176,81
Épargne de gestion retraitée (*)	**50,70**	**50,32**
Intérêts de la dette	*0,87*	*0,77*
Remboursement par les communes des intérêts de la dette théorique	*1,07*	*0,90*
Épargne brute retraitée (*)	**48,76**	**48,66**
Capital de la dette	*7,69*	*7,81*
Remboursement par les communes du capital de la dette théorique	*5,34*	*5,51*
Remboursement anticipé emprunt	*0,00*	*1,50*
Épargne nette retraitée (*)	**35,73**	**33,84**
Dépenses réelles d'investissement (*)	82,92	81,35
Recettes réelles d'investissement retraitées (*)	29,30	35,74
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	**17,88**	**11,78**

(*) retraitées des produits de cessions, du forfait post-stationnement, du reversement des excédents des ZAC et des travaux en régie.

Equilibre général de la section de fonctionnement (hors retraitement des données)

Budget Principal	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	228 755 803	234 882 191
Dépenses réelles de fonctionnement	174 839 748	178 471 226
Épargne brute	53 916 054	56 410 966
Remboursement de capital	13 029 870	14 820 325
Épargne nette	40 886 184	41 590 641

Equilibre général de la section de fonctionnement (après retraitement des données)

Budget Principal	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	223 596 037	227 128 036
Dépenses réelles de fonctionnement	174 839 748	178 471 226
Épargne brute	48 756 289	48 656 811
Remboursement de capital	13 029 870	14 820 325
Épargne nette	35 726 419	33 836 486

Avec des recettes réelles de fonctionnement à 227,13 M€ et des dépenses à 178,47 M€, le niveau d'épargne brute atteint **48,66 M€** (après retraitement des produits de cessions, du forfait post-stationnement, du reversement des excédents des ZAC et des travaux en régie).

Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 3,63 M€), l'épargne brute retraitée affiche une stabilité de CA à CA ; les recettes évoluant dans la même proportion (+ 3,53 M€).

Pour rappel, quatre budgets annexes du fait de leur faible volume financier, ont été clôturés au 31/12/2020. Les crédits correspondants, ainsi que l'encours de la dette rattaché, ont été intégrés en 2021 au budget principal.

Il s'agit des budgets annexes ci-dessous :

- MARPA de Pargny-lès-Reims,
- Pôle Multi-Services de Ville-en-Tardenois,
- Développement économique - Bail Commercial de Muizon,
- ZA de Poilly.

I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 234,88 M€, et sont en forte augmentation par rapport au CA 2020 (+ 6,13 M€).

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
013 - Atténuation de charges	888 664	713 504
70 - Produits des services	33 706 999	35 807 267
73 - Impôts et Taxes	136 286 582	133 598 372
74 - Dotations et participations	51 471 410	55 800 749
75 - Autres produits de gestion courante	1 847 384	1 948 782
Total recettes de gestion courante	224 201 039	227 868 675
76 - Produits financiers	37 687	39 005
77 - Produits exceptionnels	4 517 077	6 974 512
78 - Reprise sur provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	228 755 803	234 882 191
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 627 921	1 832 533
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 627 921	1 832 533
Total recettes de fonctionnement	**230 383 724**	**236 714 724**

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits perçus en 2021 et leurs évolutions.

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 70 - Produits des services dont	**33 706 999**	**35 807 267**
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (ville de Reims / communauté urbaine)	23 356 870	23 691 412
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (autres communes membres / communauté urbaine)	297 081	396 920
Remboursement de frais dans le cadre des flux interbudgets	4 087 896	4 149 067
Autres mises à disposition de services (CCAS, SIABAVE, Office de Tourisme…)	576 743	515 537
Tarification scolaire, périscolaire, extrascolaire et de loisirs (y compris les recettes liées aux transports scolaires)	2 442 229	3 412 773
Redevance de stationnement et forfait post-stationnement	1 577 446	1 865 512
Redevances d'occupation du domaine public	933 877	861 212
Autres produits des services et du domaine	434 858	914 835

Les recettes des produits des services s'établissent à 35,81 M€ au CA 2021, en hausse de 6,23 % (+ 2,1 M€). Il s'agit d'un retour à la normale pour ces produits qui ont connu une forte baisse en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 (mesure politique municipale d'instauration de la gratuité du stationnement, fermeture des établissements scolaires …).

Parmi les postes budgétaires, on notera **les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte de tiers** sur les réseaux de voirie et d'eaux pluviales (504,62 K€), **les redevances d'occupation du domaine public**, notamment pour le mobilier urbain, les ouvrages des réseaux publics de gaz et de distribution d'électricité, les opérateurs de télécommunications (933,88 K€) et les **remboursements de frais par divers redevables** (359,96 K€).

Par ailleurs, ce chapitre budgétaire laisse apparaitre des recettes liées à la **redevance de stationnement** pour les parcs de stationnement en enclos (0,48 M€) et du **forfait post-stationnement** (1,38 M€), correspondant au reversement des recettes perçues par la Ville de Reims.

Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs progressent de 1M€ pour atteindre plus de 3,4 M€, en raison des confinements successifs subis en 2020. Elles correspondent au produit issu de la tarification des cantines et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles. Ce montant inclut également 215,13 K€ de recettes perçues au titre des transports scolaires.

Enfin le budget 2021 retrace **les mouvements liés à la mutualisation de services.**
Il s'agit des remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent au bénéfice des communes. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être amenés à accomplir leurs missions, pour une partie de leur temps de travail, sur des compétences transférées à la communauté urbaine.

Ces flux financiers traduisent l'interdépendance entre les communes et la communauté urbaine ainsi que le choix :

- de la communauté urbaine de s'appuyer sur les ressources locales, gage de réactivité et d'efficacité,
- des communes de s'appuyer sur les ressources de la communauté urbaine pour bénéficier de l'expertise disponible.

Les flux financiers suivants retracent ces préoccupations :

- **En recettes :**
  - Au titre de la mise à disposition de ses services, la communauté urbaine perçoit un remboursement de la Ville de Reims pour 23,69 M€, du CCAS (de la Ville de Reims) pour 0,24 M€ et des autres communes pour 0,4 M€.

- **En dépenses :**
  - la communauté urbaine rembourse à la Ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 3,4 M€ pour la mise à disposition de ses agents à la communauté urbaine et 0,89 M€ aux autres communes.

Par ailleurs, les mouvements de refacturation entre le budget principal de la communauté urbaine et ses budgets annexes s'élèvent à 4,15 M€. Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes.
Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, **une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse (annexe 1).**

En outre, les recettes issues de **la mise à disposition de personnel communautaire à d'autres organismes** (Office de Tourisme, SIABAVE, Association familles rurales de Jonchery sur Vesle, MJC Fismes…) s'élèvent à 274,27 K€.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 73 - Impots et taxes	**136 286 582**	**133 598 372**
Taxes foncières et d'habitation, CFE	78 924 191	35 756 544
Rôles supplémentaires	435 818	1 299 968
Fractions de TVA	0	40 460 440
CVAE	22 415 597	22 518 435
TASCOM	4 023 368	4 322 730
IFER	2 218 109	2 342 879
FNGIR	14 632 544	14 632 544
FPIC	1 567 108	0
Taxes de séjour	1 118 301	1 346 038
Attribution de compensation reçue	10 842 851	10 818 844
Autres impôts et taxes (dont prélèvements sur jeux ...)	108 695	99 950

Les recettes de fiscalité s'établissent à 133,6 M€ au CA 2021, soit une baisse de près de 2 % (- 2,7 M€).

Cette perte de recettes est toutefois à rapprocher des compensations fiscales (chapitre 74) versées par l'Etat, en augmentation de 4,43 M€ au titre des nouvelles compensations versées à la suite de la réforme du calcul des valeurs locatives des établissements industriels qui vient réduire le produit de CFE et TFPB sur ces locaux.

Il est à noter également la disparition de la recette du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Le FPIC organise un mécanisme de prélèvement et de reversement de fonds entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI). En 2021, le territoire devient uniquement contributeur.

La répartition relative des recettes fiscales de la communauté urbaine est la suivante :

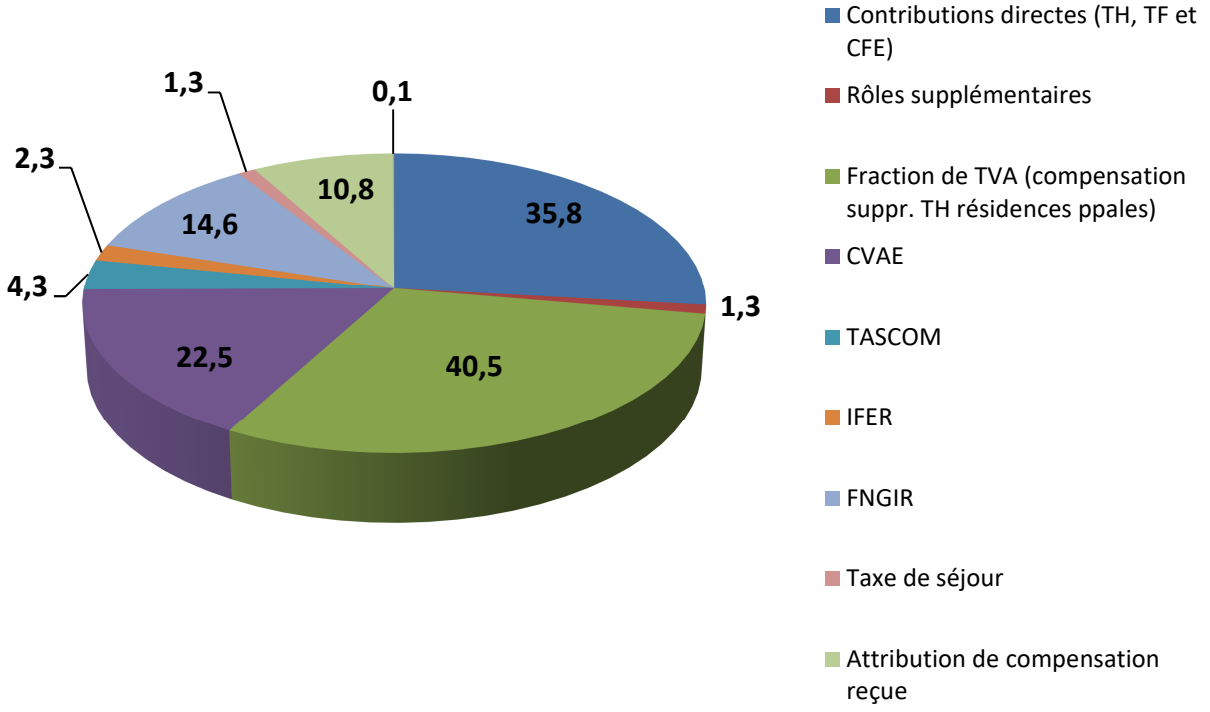

Les contributions directes se composent :

- Des recettes issues **des produits des rôles généraux**, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours pour **35,76 M€ :**

  - **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux : 1,64 M€** sur la base d'un taux de 8,87 %,
  - **TFB : 5,35 M€** sur la base d'un taux de 1,45 %,
  - **TFNB : 1,21 M€** sur la base d'un taux de 8,08 %,
  - **Taxe Additionnelle FNB : 0,24 M€.** Le produit de cette taxe est obtenu en appliquant, chaque année, aux bases d'imposition la somme des taux départementaux et régionaux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010.

- **CFE : 27,29 M€** sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années,

- du produit issu **des rôles supplémentaires**, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent principalement sur les années antérieures pour **1,3M€**,

- **de la CVAE (cotisation à la valeur ajoutée) : 22,52 M€,** sur la base d'un taux fixé au niveau national à 0,75 % de la valeur ajoutée,

- **de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) : 4,32 M€**, payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m² et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 K€,

- **de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 2,34 M€** en application des tarifs fixés au niveau national, le produit des IFER.

Parmi les autres recettes fiscales, on citera :

- **Fraction de TVA,** compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : **40,46 M€,**

- **FNGIR (fonds national de garantie individuelle) : 14,63 M€,** compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle.

En complément, on notera :

- **la taxe de séjour (1,35 M€)** : reconduite par délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017, elle est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit est entièrement reversé à

l'Office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit.

En 2020, cette recette avait connu une baisse importante expliquée par la crise sanitaire du covid-19 et les effets des confinements (fermeture des établissements, baisse de fréquentation …). Le niveau des recettes 2021 n'a toutefois pas retrouvé celui d'avant crise (1,85M€ en 2019). Toutes les communes n'ont pas participé au processus de collecte de cette taxe.

- **Une recette de 10,82 M€ correspondant à un reversement des communes à la communauté urbaine au titre de l'attribution de compensation**.

  Compte tenu de l'absence de transferts de compétences en 2021, les montants des attributions de compensation sont restés identiques à ceux de l'exercice 2020, à l'exception de la commune des Mesneux en raison de la restitution de la compétence scolaire et périscolaire.

3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 74 - Dotations et participations	**51 471 410**	**55 800 749**
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	34 602 813	34 122 791
Dotation générale de décentralisation	692 505	753 488
DCRTP	7 886 201	7 886 201
Autres compensations fiscales	3 280 122	7 705 844
Compensation versée par la Région liée au transfert de charges - Transports scolaires	3 127 543	3 127 543
Autres subventions et participations	1 882 226	2 204 882

Les recettes de dotations et participations s'établissent à 55,8 M€ au CA 2021 soit une augmentation de 8,4 % (+ 4,33 M€).

La répartition relative des dotations et participations perçues par la communauté urbaine est la suivante :

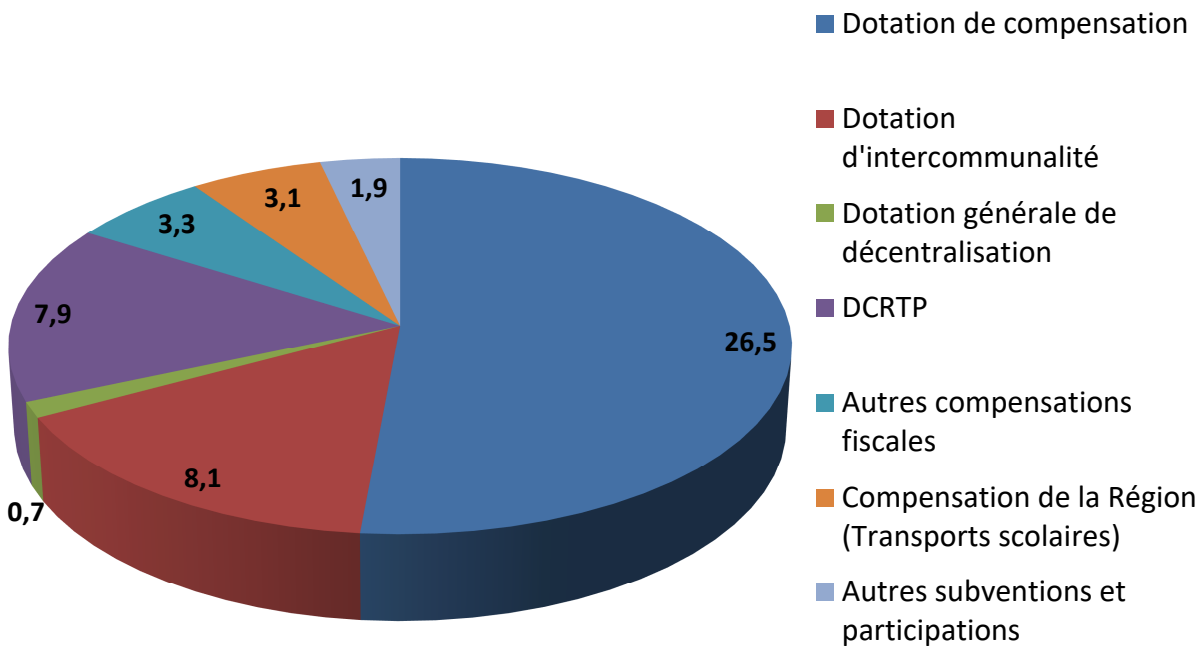

La DGF (dotation globale de fonctionnement) de la communauté urbaine présente deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité :** une recette quasi stable par rapport à celle perçue en 2020, à savoir 8,14 M€.

- **La dotation de compensation** s'élève à 25,98 M€ (contre 26,49 M€ en 2020). Elle correspond à la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex taxe professionnelle. Elle affiche une baisse de près de 514K€ par rapport à 2020, du fait de l'application d'un écrêtement.

Les compensations d'exonérations fiscales s'élèvent globalement à 7,71 M€ (soit une hausse de plus de 4,43 M€ par rapport au CA 2020). Cette augmentation est la combinaison d'une part, de la suppression de l'allocation de compensation TH (-2,63M€) et d'autre part, des nouvelles compensations versées évoquées précédemment (+ 7,05 M€).

La DCRTP (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée à la suite de la réforme de la taxe professionnelle. Elle reste inchangée et s'élève à 7,87 M€.

La dotation générale de décentralisation affiche une hausse de près de 61 K€, expliquée par la perception exceptionnelle d'une part urbanisme et bibliothèques. La DGD transports reste stable à 692,5 K€.

En ce qui concerne la **compensation versée par la Région à la suite du transfert de la compétence scolaire**, son montant étant forfaitaire, ferme et non indexable, elle reste inchangée par rapport à 2020 et s'élève à 3,13 M€.

Enfin, **les subventions et participations d'autres organismes** atteignent 2,2 M€. Elles concernent notamment :

Les participations de l'Etat pour 352,93 K€, au titre :

- du solde de 61,74 K€ (sur une subvention totale attendue de 185,23 K€) versé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) dans le cadre de la coopération décentralisée et la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso,
- du financement par l'Agence de l'Eau des animations du réseau d'eaux pluviales (71,11 K€),
- du financement d'opérations liées à la politique de la ville (78 K€), et aux bataillons de la prévention (119,93 K€).

Les participations d'autres organismes pour 827,3 K€ concernant principalement :

- les recettes issues des contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales (630,35K€),
- une subvention de l'Agence Régionale de Santé pour l'organisation des centres de vaccination de Cernay-les-Reims et Fismes dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 (112,12 K€),
- le financement d'opérations en faveur de l'environnement et de la maitrise de l'Energie par l'ADEME (l'étude de l'évaluation de la qualité de l'air et sur le

report de trafics de la Zone à Faibles Emissions Mobilité ainsi que le plan de résorption des points noirs du bruit) pour 56,93 K€.

Le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics s'élève à 934,37 K€.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 1,95 M€ (contre 1,85 M€ au CA 2020) et se composent notamment :

- des **revenus des immeubles** (les loyers perçus sur la location de notre patrimoine) : 1,3 M€,

- des **redevances versées par les fermiers et les concessionnaires** dans le cadre des délégations de service public (647,2 K€) sur :
  - le complexe Aqualudique : 13,43 K€,
  - l'aéroport Reims Champagne : 35,29 K€,
  - le chauffage urbain : 48,08 K€,
  - les concessions publiques d'électricité et de gaz : 142,71 K€.
  - les parcs de stationnement en ouvrage : 407,72 K€.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,39 M€ en 2021 (contre 0,38 M€ au CA 2020).

Ces produits représentent principalement les frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités de la communauté urbaine, au titre des avances remboursables consenties par le budget principal.

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

Ces frais (34,83 K€) sont calculés sur le stock des avances au 31 décembre 2021 qui s'élève à 12,56 M€.

S'ajoutent également les frais financiers (4,2 K€) remboursés par les communes au titre de la dette théorique (écoles et églises).

6. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 6,97 M€ au CA 2021 (contre 4,52 M€ au CA 2020).

Ils sont constitués principalement :

- des produits des cessions d'immobilisations à hauteur de 1,49 M€ (avec notamment 1,1 M€ pour une parcelle rue de l'Abreuvoir à la SCCV Reims – Pont de Vesle),
- du reversement de l'excédent de l'opération issu du bilan de clôture de la ZAC Croix Blandin pour 4,89 M€,
- des remboursements d'assurances liés aux sinistres, des produits issus des ventes aux enchères, des avoirs, des régularisations sur exercices antérieurs …

Pour rappel, ces recettes exceptionnelles, variables d'une année sur l'autre, sont retraitées, pour un suivi à périmètre constant, lors de l'analyse des différents ratios financiers, et en particulier pour le calcul de l'épargne brute et de la capacité de désendettement de la collectivité.

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	26 623 023	29 061 821
012 - Charges de personnel	53 405 998	55 342 704
014 - Atténuations de produits	45 645 848	45 980 402
65 - Charges de gestion courante	45 449 140	42 029 260
Total dépenses de gestion courante	171 124 010	172 414 187
66 - Charges financières	1 946 515	1 713 177
67 - Charges exceptionnelles	1 769 224	4 343 861
Total dépenses réelles de fonctionnement	174 839 748	178 471 226
042 - Transferts entre sections	17 738 893	17 379 246
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	17 738 893	17 379 246
Total	**192 578 641**	**195 850 471**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 178,47 M€, en augmentation par rapport au CA 2020.

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses de la communauté urbaine.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**26 623 023**	**29 061 821**
Fluides et carburants	6 010 009	6 039 880
Autres fournitures	1 995 820	2 111 890
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 218 558	3 346 335
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	6 095 306	6 638 555
Autres charges à caractère général	4 563 520	5 919 580
Remboursement de frais à la Région - convention d'affrêtement Transports scolaires	3 382 106	3 641 413
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (ville de Reims / communauté urbaine)	311 221	311 221
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (autres communes membres / communauté urbaine)	258 718	254 174
Remboursement de frais dans le cadre des flux interbudgets	787 765	798 772

Les charges à caractère général sont en augmentation de plus de 2,4 M€ de CA à CA. Elles s'élèvent à 29,06 M€ en 2020 (contre 26,62 M€ en 2020).

Elles regroupent essentiellement les crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance, entretien du patrimoine, loyers).

Les dépenses liées à la crise sanitaire sur l'exercice 2021 représentent 270,7 K€ sur les charges à caractère général. Il s'agit essentiellement de dépenses de nettoyage des locaux (désinfections), de vêtements de travail (gants, blouses …), de fournitures d'entretien (gels hydroalcooliques, gants, visières …) et de locations de cloisons pour la logistique des centres de vaccination de Cernay-les-Reims et de Fismes.

Elles concernent également les dépenses liées à la gestion des transports scolaires (3,64 M€), ainsi que les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres (1,36 M€).

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 012 - Charges de personnel	**53 405 998**	**55 342 704**
Masse salariale (hors mises à disposition des services)	49 780 333	51 615 248
Remboursement de frais dans la cadre de la mise à disposition des services (ville de Reims / communauté urbaine)	3 042 090	3 088 634
Remboursement de frais dans la cadre de la mise à disposition des services (autres communes membres / communauté urbaine)	583 576	638 822

Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :

- la masse salariale proprement dite correspondant aux rémunérations des agents communautaires (51,61 M€),
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la Ville de Reims, à la Communauté Urbaine qui bénéficie de ressources humaines mises à disposition (3,73 M€, soit + 2,81 %).

L'évolution de la masse salariale trouve son explication dans l'évolution de l'organisation des services, de l'action sociale et des mesures nationales et locales :

➢ **<u>L'évolution de l'organisation des services :</u>**

- Création de postes pour les besoins des réorganisations de services en 2020 et 2021 et transfert des agents du syndicat mixte scolaire de Fismes le 1er septembre 2021,

- Création de 13 emplois pour le bataillon de la prévention dont 7 contrats de projets, emplois non permanents de droit public, et 6 contrats adultes-relais, qui relèvent du droit commun.

➢ **<u>Les mesures liées à l'action sociale :</u>**

- Dans un souci de prévention et afin de permettre aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions, revalorisation au 1er janvier 2021

de 8 % de la participation de la collectivité à la complémentaire santé et participation passant de 14 à 15 € par mois pour la prévoyance afin de prendre en compte l'augmentation des cotisations.

- Le marché des titres-restaurant renouvelé en septembre 2021 pour une durée de 4 ans permet dorénavant aux agents de disposer d'une carte Pass Restaurant dématérialisée.

➢ **<u>Les mesures nationales et locales :</u>**

A compter du 1er janvier 2021,

- Augmentation du SMIC horaire de 1 %, soit 10,25 € au lieu de 10,15 €. Nouvelle revalorisation de 2,2 % le 1er octobre 2021 soit 10,48 € au lieu de 10,25 €.

- Pour la dernière année de mise en œuvre du protocole des Accords « Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » dits PPCR en 2021, les mesures prises ont consisté essentiellement en une revalorisation indiciaire des agents de catégorie C ainsi qu'à des créations d'échelons terminaux pour les agents de catégorie A.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), attribution du régime indemnitaire :
  - aux agents contractuels de catégorie B et C recrutés sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (nouvel article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique), notamment lorsqu'il n'existe pas de cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, ou lorsque les besoins du service à la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté.

Il s'agit là d'un nouveau motif de recrutement, introduit par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, pour les agents de catégorie B et C,

- aux contrats de projet, emplois non permanents ouverts dans toutes les catégories, qui ont pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée.

- Plusieurs dispositifs mis en place en 2021 ont également eu un impact sur la masse salariale :
  - Le forfait mobilité durable : à compter de 2021, un forfait mobilité durable de 100 € au titre de l'année 2020 puis de 200 € par an, est versé aux agents qui effectuent leur trajet domicile-travail en vélo (mécanique ou à assistance électrique) ou en covoiturage,
  - La rupture conventionnelle : procédure par laquelle l'autorité territoriale et l'agent public conviennent d'un commun accord de la cessation définitive des fonctions de ce dernier. Elle donne lieu au versement d'une indemnité.
  - L'indemnité de fin de contrat : indemnité fixée à 10% de la rémunération brute globale perçue par les agents contractuels au titre de leur contrat et, le cas échéant, de leur(s) renouvellement(s) de contrat. Les contrats concernés sont ceux, conclus ou renouvelés à compter du 1er janvier 2021, qui ont une durée inférieure ou égale à 1 an (renouvellements compris).

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 014 - Atténuation de produits	**45 645 848**	**45 980 402**
Attribution de compensation	29 558 115	29 558 115
Dotations de solidarité communautaire	13 993 638	14 029 027
Fonds de Péréquation FPIC	845 109	667 254
Reversement taxe de séjour	1 143 294	1 302 846
Autres (dégrévements TASCOM et reversements sur FPS)	105 693	423 160

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 45,98 M€ au CA 2021 (contre 45,65 M€ au CA 2020) et se décomposent essentiellement en deux postes : **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.**

L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée aux communes par la communauté urbaine (ou par les communes à cette dernière) est inhérente à tout EPCI à fiscalité propre.

Aucune réunion de la Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ne s'est tenue sur l'exercice 2021. Les montants attribués en 2020 sont donc reconduits en 2021.

Les montants des attributions de compensation constatés au compte administratif 2021 sont les suivants :

- une recette de **10,82 M€** correspondant à un reversement des communes concernées,
- une dépense de **29,56 M€** correspondant à un versement aux communes concernées.

La dotation de solidarité communautaire

Le montant total de la DSC versée est désormais stable et s'élève en 2021 à 14,03 M€.

Elle est répartie entre les communes membres selon la reconduction des modalités de répartition adoptées depuis 2017.

Parmi les autres dépenses, on notera :

- le **prélèvement au titre du FPIC** précédemment évoqué (0,67 M€),
- le **reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** (1,3 M€),
- l'enveloppe affectée aux **dégrèvements exceptionnels accordés en matière de CFE.** En effet, il a été délibéré un dégrèvement exceptionnel de Cotisation

Foncière des Entreprises en 2020 pour les établissements relevant des secteurs particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire (tourisme, hôtellerie, restauration, culture, évènements, sport …).

Ce dégrèvement a **bénéficié à 851 établissements du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims en permettant d'alléger leur imposition à la CFE de près de 1 000 € en moyenne**. Le coût de cette mesure de soutien importante pour l'activité économique de notre territoire s'élève pour la Communauté urbaine du Grand Reims à près de 405 K€ pour 2021.

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 65 - Charges de gestion courante *dont*	**45 449 140**	**42 029 260**
Contingent versé au SDIS	12 487 246	12 741 592
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	18 233 906	15 647 057
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	4 334 017	3 429 062
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	2 719 426	2 766 533
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 435 455	5 335 895

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à 42,03 M€ (contre 45.45 M€ en 2020).

La participation au SDIS atteint 12,74 M€ (+ 254 K€ par rapport à 2020). Ce montant intègre la hausse progressive sur 5 années de la participation versée par la Communauté urbaine du Grand Reims au SDIS (soit 873 K€ au terme de ce lissage) et l'augmentation forfaitaire de la contribution annuelle.

Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés (15,65 M€) comprennent :

- **La participation au budget annexe des transports publics : 11,8 M€.**

Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 0,7 M€ et à la subvention d'équilibre du budget pour 11,1 M€.

Il est à souligner la baisse de CA à CA de la participation au budget Transports (-2,92M€), principalement expliquée par la combinaison de la hausse du versement mobilité (+ 4,13 M€), de la hausse des dépenses versées aux délégataires (+ 0,81 M€) et des effets (- 2,6M€) du second versement d'avance remboursable de 5,86 M€ au total (dont 2,6M€ affectés en fonctionnement), consentie au profit des Autorités Organisatrices de la Mobilité, destinée à compenser les pertes de ressources.

- **La participation au budget annexe de l'assainissement : 3,64 M€.**

Cette participation correspond au versement au profit du budget annexe « assainissement » des charges qu'il supporte au titre de la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-1. Les modalités de calcul ont été mises à jour au cours de l'exercice 2020.

- **La participation au budget annexe du phare de Verzenay : 0,21 M€.**

Cette participation est nécessaire à l'équilibre du budget.

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (3,43 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :

- à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design : 2,4 M€,
- à l'Office du Tourisme : 0,64 M€. Cette participation comprend la part liée à l'activité de l'Office de tourisme communautaire (ajustée en fonction du produit réel de la taxe de séjour), et la part des haltes nautiques de Reims et Sillery (29 K€). Ce montant en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2020, s'explique par la hausse du produit de la taxe de séjour (+ 0,2M€), et surtout l'ajustement du montant garanti à verser à l'OT (- 0,75 M€).
- au SIABAVE : 287,4 K€,

- au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : 79,4 K€.

Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (2,77 M€) concernent notamment les participations :

- à AGROPARISTECH pour 1,6 M€,
- à l'URCA pour 0,55 M€,
- à la SNCF (au titre de la compensation tarifaire pour les élèves voyageant par le réseau SNCF – transports scolaires) pour 0,56 M€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres (5,34 M€) concernent notamment :

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 871,41 K€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex RM. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents en provenance des autres ex-communautés (100,6 K€ imputés dans le chapitre 012).

- **le développement économique avec :**
  - SEMIA, réseau d'incubateurs dédié à l'accueil de start-up : 165 K€,
  - l'association Invest In Reims au titre de la prospection : 623,39 K€.

- **l'enseignement supérieur et recherche concerne :**
  - Sciences Po : 601,2 K€,
  - Neoma Business School : 343,18 K€ (dont 113,18 K€ dédiés à la chaire de bio économie).

- **l'Agence d'urbanisme :** 1 M€.

- **les subventions versées en faveur des politiques de proximité** (coopératives scolaires, subventions aux gestionnaires de crèches, d'activités

périscolaires et extrascolaires, collèges, associations culturelles, subventions liées aux amicales de sapeurs-pompiers, écoles privées …) : 0,85 M€,

- **les transports scolaires**, avec les compensations tarifaires à verser à MARS pour les abonnements des lycéens (80,13 K€), préalablement intégrés dans la convention Région, et les abonnements juniors pour les collégiens et les lycéens de l'ex périmètre Reims Métropole (256 K€).

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières (1,66 M€) diminuent encore de manière significative de CA à CA (- 275,99 K€).

Cette baisse est notamment due :

- au désendettement de la Communauté urbaine sur les cinq dernières années,
- à la contractualisation de prêts ces trois dernières années sur la base de taux très attractifs,
- à la part d'encours de dette à taux variable pour laquelle, du fait des taux d'intérêts en territoire négatif, la Communauté ne règle en intérêts que le coût de la marge, l'index de taux (EURIBOR par exemple) étant ramené à 0,
- au niveau des marges appliquées sur les prêts à taux variable contractualisés à ce jour par la Communauté urbaine.

Le taux moyen de l'encours de la dette de la communauté urbaine est de 1,21 % au 31 décembre 2021, alors que le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 1,73%.

Il est à préciser qu'une partie de ces charges correspond au montant des intérêts payés aux communes au titre du transfert de dette théorique (0,89 M€).

6. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	**1 769 224**	**4 343 861**
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	860 498	2 354 731
Subventions aux personnes de droit privé	780 301	1 190 926
Autres charges exceptionnelles	128 425	798 204

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à 4,34 M€ en 2021 (contre 1,77 M€ en 2020).

Elles se composent essentiellement :

- des **subventions versées aux délégataires dans le cadre des DSP** avec :
  - 227,09 K€ pour l'aéroport Reims Champagne,
  - 248 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage,
  - 1,49 M€ pour le Complexe Aqualudique (première année complète).

- des **subventions versées aux personnes de droit privé**, pour :
  - l'accompagnement au Contrat de Ville (465,73 K€) et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (197,9 K€),
  - l'insertion à la Chambre Régionale Economie Sociale Solidaire – CRESS (30 K€).
  - le soutien aux entreprises impactées par les mesures de fermeture administrative (aides aux loyers professionnels de très petites entreprises) liées à la pandémie de covid-19 (474,84 K€).

- des **charges exceptionnelles versées** dans le cadre de :
  - de l'indemnisation au concessionnaire gérant les parcs de stationnement en ouvrage affecté par la perte des recettes (387,2 K€), induite par la crise sanitaire de la covid-19.
  - de l'indemnité de la résiliation du contrat (668,8 K€) à l'aménageur, dans le cadre du bilan de clôture de la ZAC Blancs Monts 2 à Cormontreuil.

III. Les recettes d'investissement

Même si les recettes réelles d'investissement affichent un montant de 103,52 M€ en 2021, il est important d'en retraiter les excédents de fonctionnement capitalisés (55,53 M€) pour en aborder le détail.

Les recettes réelles d'investissement retraitées atteignent donc 47,99 M€ au CA 2021 (contre 24,13 M€ au CA 2020).

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 - Subventions d'investissement	7 821 622	7 956 408
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	20 000 000
20 - Immobilisations incorporelles	7 536	21 527
204 - Subventions d'équipement versées	11 555	39 787
23 - Immobilisations en cours	665 631	673 079
Total recettes d'équipement	8 506 344	28 690 801
10 - Dotations et fonds divers	14 606 200	17 681 402
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	25 792 484	55 531 353
165 - Dépôts et cautionnements reçus	4 281	8 371
27 - Autres immobilisations financières	313 776	906 805
Total recettes financières	40 716 741	74 127 931
45… Opérations pour comptes de tiers	700 000	700 000
Total recettes réelles d'investissement	**49 923 085**	**103 518 732**
040 - Opérations d'ordre entre sections	17 738 893	17 379 246
041 - Opérations patrimoniales	2 386 796	3 113 169
Total des recettes d'investissement	**70 048 774**	**124 011 147**

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement présentent un montant de 7,96 M€ en 2021 (contre 7,82 M€ en 2020) et concernent notamment :

- les subventions de l'Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre pour 0,24 M€,

- les subventions au titre du réseau d'eaux pluviales, de l'Agence de l'Eau pour le schéma directeur pluvial de la CUGR (0,21 M€) et dans le cadre de la DSIPL pour l'aménagement Cité Chemin Vert,
- les subventions au titre de la transition écologique, et notamment pour la création d'une zone à circulation restreinte, l'acquisition d'une flotte de véhicules non polluants et l'installation de bornes de recharges électriques : 0,15 M€
- les subventions au titre des politiques de proximité (construction ou extension des pôles scolaires Lavannes, Auménancourt ou Petites Loges, équipement numérique des écoles) et des travaux d'aménagement de voiries sur le territoire : 1,64 M€,
- les subventions de la Région et du Département pour les travaux du campus universitaire Sciences Po : 0,5 M€,
- les subventions reçues pour la construction du Complexe Aqualudique, de la Région (2,3 M€), du Département (1 M€) et de l'Etat - CNDS (0,54 M€),
- les amendes de police (1 M€) : il s'agit du reversement des amendes de police 2020, calculées sur la base des contraventions établies en 2019 sur l'ensemble du territoire, et principalement la Ville de Reims. Ce produit, avec l'instauration du Forfait Post Stationnement, a nettement diminué de CA à CA.

2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s'élèvent à 17,68 M€ et concernent exclusivement :

- le **FCTVA** perçu (12,64 M€) ;
- et la **taxe d'aménagement** (5,04 M€).

3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces recettes (906,84 K€) correspondent essentiellement :

- au **remboursement des avances consenties** ces dernières années aux budgets annexes des ZAC et parcs d'activités.
  Ainsi, pour 2021, une enveloppe de 877,17 K€ a été remboursée par les budgets du parc d'activités de la Husselle et la ZA Val des Bois.

- Au remboursement de dette par les communes au titre de la dette théorique (écoles et églises) à hauteur de 29,64 K€.

IV. Les dépenses d'investissement

A. L'approche globale

Budget Principal - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
20 - Immobilisations incorporelles	2 774 834	3 825 827
204 - Subventions d'équipement versées	15 274 529	11 169 596
21 - Immobilisations corporelles	7 952 666	5 254 624
23 - Immobilisations en cours	55 933 865	59 788 769
Total dépenses d'équipement	**81 935 894**	**80 038 816**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	431 064	240 523
13 - Subventions d'investissement	4 196	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 030 210	14 821 352
26 - Participations et créances rattachées	3 000	199 800
27 - Autres immobilisations financières	410 155	337 174
Total dépenses financières	**13 878 625**	**15 598 849**
45 - Opérations pour comptes de tiers	117 035	536 058
Total des dépenses réelles d'investissement	**95 931 553**	**96 173 723**

Au CA 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à 79,25M€ (80,04 M€ en intégrant 791 K€ de reprises sur avances forfaitaires et échanges fonciers).

Le taux de réalisation, légèrement moins élevé qu'en 2020, est de 77,4 % des crédits votés (hors avances forfaitaires et échanges fonciers)**.**

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Le montant du remboursement en capital sur 2021 atteint 14,82 M€, réparti comme suit :

- 7,81 M€ au titre de l'encours réel,
- 5,51 M€ au titre de l'encours théorique,
- 1,5 M€ au titre de remboursements anticipés.

Il doit toutefois être retraité des remboursements des dettes globalisées opérés par les communes en faveur de la communauté urbaine au titre des compétences restituées (écoles et églises) s'élevant à 29,64 K€.

En 2021, la Communauté urbaine a fait le choix de la consolidation d'emprunts à hauteur de 20 M€.

L'encours de la dette de la Communauté urbaine sur le budget principal, intégrant l'encours de dette théorique, est passé de 80,97 M€ au 31/12/2020 à 87,6 M€ au 31/12/2021.

Il est rappelé que les encours des budgets annexes de la MARPA de Pargny-lès-Reims, du développement économique – bail commercial de Muizon et de la ZA Poilly ont été intégrés à l'encours du budget principal au 1er janvier 2021 pour un montant de 1,42 M€. L'encours a également été majoré de 371 K€ à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte du Nord Rémois.

2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers versés par la collectivité s'élèvent à 240,52 K€ et concernent **le reversement du produit de la taxe d'aménagement** pour le financement d'équipements publics communaux.
Le produit de la taxe d'aménagement 2020 a été reversé en 2021 pour les communes de Val de Vesle, Gueux, Bétheny, Trigny et Cernay les Reims.

3. Chapitre 27 – Les autres immobilisations financières

Ces dépenses (337,17 K€) correspondent essentiellement :

- **aux besoins d'emprunt des budgets ZAC et Parcs d'activités** qui sont gérés sous la forme d'avances remboursables par le budget principal.

  Ainsi, pour 2021, une enveloppe de 100,26 K€ a été consacrée aux budgets annexes du parc d'activités de la Malle et de la ZAE Pontfaverger.

4. Chapitres 20, 204, 21, 23 - Les dépenses d'équipement

Au CA 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à 80,04 M€, intégrant 513,71 K€ de reprises sur avances forfaitaires et 276,8 K€ d'échanges fonciers.

Afin de faciliter l'identification des projets, les dépenses d'équipement réalisées en 2021 ont été déclinées en investissements courants et investissements de projets ; ces derniers correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine a souhaité individualiser compte tenu de leurs enjeux.

Les autorisations de programme

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d'équipement (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération d'équipement.

	Montant total des crédits de paiement réalisés en 2020	Montant total des crédits de paiement réalisés en 2021
	81,94 M€	**80,04 M€**
Investissements courants	48,45 M€	50,39 M€
Investissements de projets	32,76 M€	28,86 M€
Reprises sur avances forfaitaires et échanges fonciers	0,72 M€	0,79 M€

- ✓ **La répartition relative des dépenses d'investissement courant en 2021 est la suivante :**

Investissement courant – CP 2021 réalisés (en €)

Affaires scolaires et petite enfance	1 368 233
Eaux pluviales	4 623 980
Eclairage public (ex-RM)	4 864 039
Enseignement supérieur et développement économique	19 505
Environnement et cadre de vie	790 447
Incendie et secours	178 850
Moyens généraux	1 739 444
Patrimoine de la collectivité	2 095 122
Voirie des ex-EPCI	864 063
Voirie - Périmètre Ville de Reims	16 058 080
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	17 790 550
total investissement courant	**50 392 310**

Le total des investissements courants s'élève à 50 392 310 €. La part consacrée à la voirie et à l'éclairage public représente 78,54 % du total, soit un peu plus des trois quarts des investissements courants. C'était l'engagement pris auprès des élus

de réaliser les projets prévus au titre du mandat 2014-2020, puis réitéré pour le mandat 2020-2026.

Dès le BP 2017, une autorisation de programme dédiée à la voirie et à l'éclairage public des communes hors Ville de Reims de 48 M€ a été ouverte, soit 12 M€ par an sur la période 2017-2020. Celle-ci a par la suite été revalorisée à 12,8 M€ / an puis à 13 M€ / an, afin d'intégrer des dépenses jusqu'alors comptabilisées en fonctionnement et qui le sont désormais en investissement, et pour réaliser des travaux sur les ouvrages d'art situés dans les territoires.
Ainsi en décembre 2020, l'AP voirie a été revalorisée à hauteur de 78 M€ pour toute la durée du mandat.

Toutefois, compte tenu du reliquat d'exécution de la programmation de travaux lancée sur les précédents exercices, les dépenses dédiées à la voirie et à l'éclairage public des communes hors Ville de Reims ont logiquement dépassé les montants alloués au seul exercice 2021.

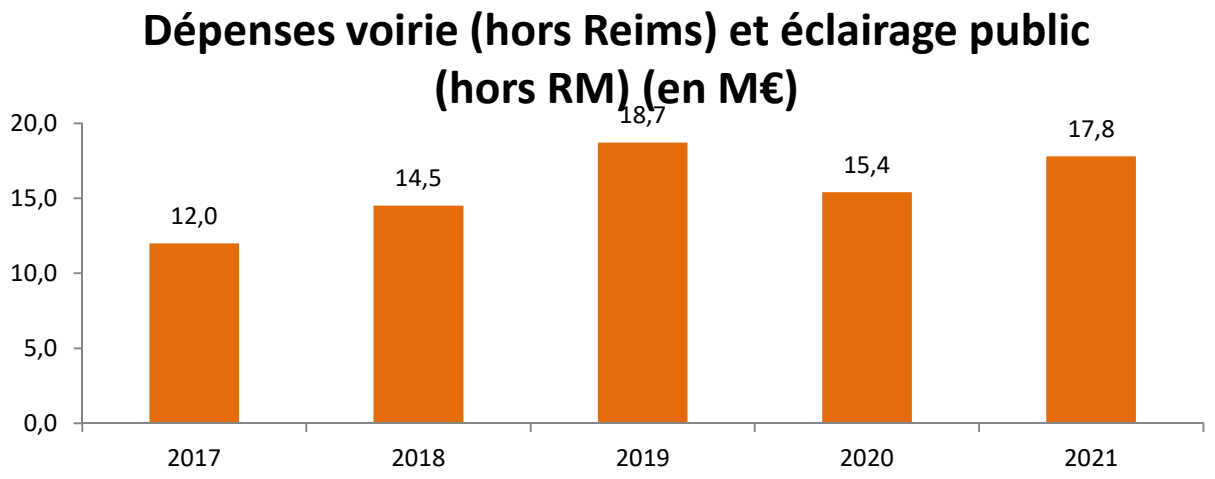

En 2021, malgré les impacts de la crise sanitaire encore présents sur le déroulement de certaines opérations, la dépense, pour ces mêmes travaux de voirie, s'est élevée à **17,8 M€.**

Par ailleurs, en ce qui concerne les dépenses de voirie sur le périmètre de la Ville de Reims, un objectif de travaux, à hauteur de 17 M€ annuel était fixé.

Au regard de la typologie des dépenses prises en compte au sein de cette enveloppe, on notera qu'au titre de l'exercice 2021, **ce sont près de 17,9 M€** qui ont été consacrés aux travaux de voirie sur le périmètre de la Ville de Reims :

- 16,06 M€ au sein de l'autorisation de programme Courant
- 1,81 M€ au sein des autorisations de programme Projet

Les dépenses relatives aux investissements de projet

Les dépenses d'investissement qui ont été réalisées au cours de 2021 sont présentées selon deux modalités différentes :

- une présentation chiffrée sous forme de tableaux figurant ci-après. Ils retracent l'intégralité des dépenses ventilées dans les mêmes termes que dans le budget afin de bien établir le lien entre ce dernier et le compte administratif.

- une présentation par grandes thématiques afin de rendre compte de l'action conduite au cours de l'année écoulée selon de grandes priorités de nos politiques publiques, dans le droit fil du projet de territoire. Il s'agit dans cette présentation de mesurer l'engagement de notre collectivité sur trois priorités : la transition écologique et énergétique, la mutation des territoire, les politique de proximité au service de la population. Ainsi, après les données financières, les projets menés par la collectivités sont présentés selon cette typologie étant entendu que l'effort de notre collectivité est de veiller à ce que chaque action relevant d'une de ses priorité puisse contribuer aux deux autres.

Investissement projet - CP 2021 réalisés (en €)

Affaires scolaires et petite enfance	8 200 588
Développement économique et aménagement des espaces publics	6 303 927
Voirie	3 677 381
Enseignement supérieur	2 401 714
Complexe aqualudique	2 027 723
Habitat	1 020 178
Aménagement numérique	1 018 908
Politique de la ville	835 248
Développement durable	819 419
Patrimoine	745 846
Eclairage public	697 411
Mobilité durable	667 163
Maitrise de l'écoulement des eaux pluviales	364 201
Pôle échanges multimodal	76 297
Total des investissements projet	**28 856 005**

Au budget principal, parmi les principaux CP 2021 réalisés et liés aux AP spécifiques aux pôles territoriaux, on peut citer **:**

Autorisation de Programme	**CP réalisé 2021 (€)**
Investissement courant	**22 801 695**
Incendie et secours	178 850
Eaux pluviales	2 600 000
Voirie des ex-EPCI	864 062
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	17 790 550
Affaires scolaires et petite enfance	1 368 233
Investissement Projet	**11 229 194**
Développement économique et aménagement des espaces publics	1 116 832
Fonds de soutien à l'investissement communal	943 580
Planification territoriale	173 252
Eclairage public	511 429
Eclairage public - Remplacement des ballons fluorescents (hors ex RM)	511 429
Aménagement numérique	807 020
Losange - Aménagement numérique régional	807 020
Patrimoine	593 325
Accessibilité des bâtiments	293 325
Centre de secours de Cormicy	300 000
Affaires scolaires et petite enfance	8 200 588
Fismes - Construction d'un restaurant scolaire	34 636
Lavannes - Extension de l'école et du restaurant	849 348
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	3 956 274
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	100 713
Les Petites Loges - Construction d'un groupe scolaire	2 365 534
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	203 249
Réhabilitation groupe scolaire Bourgogne Fresne	32 234
Val de Vesle – Extension école et création cantine	68 395
Equipement numérique des écoles – classes mobiles	457 451
Sept Saulx – Réfection de la toiture de l'école	132 754
Total :	**34 030 889**

Parmi les principales autres autorisations de programme, on peut citer :

Autorisations de Programme	CP réalisé 2021 (€)
Investissement courant	**27 590 617**
Environnement et cadre de vie	790 447
Enseignement supérieur et développement économique	19 505
Patrimoine de la collectivité	2 095 122
Moyens généraux	1 739 444
Eaux pluviales	2 023 980
Eclairage public (ex-RM)	4 864 039
Voirie - Périmètre Ville de Reims	16 058 080
Investissement projet	**17 626 809**
Développement économique et aménagement des espaces publics	5 200 534
Reims Grand Centre	1 394 173
Abords de la Basilique Saint Remi	13 440
Planification territoriale	58 612
Port Colbert - Etudes d'aménagement et de désenclavement	1 608 380
Etudes diffuseur A26 et A34	253 200
Quartier Clairmarais	693
ZAC Dauphinot	2 581
Pacte offensive croissance emploi – dispositif d'aide aux entreprises	49 466
Quartier du Chemin Vert – Aménagement	1 819 989
Voirie	3 663 941
Rocade médiane et désenclavement Port Colbert	14 938
Déclassement des RN44 et 51 et ouvrages associés	3 630 610
Liaison Tondeurs A34	18 982
Eclairage public	185 982
Mise en lumière des monuments	185 982
Maitrise de l'écoulement des eaux pluviales	364 201
Schéma directeur pluvial	364 201
Habitat	1 020 178
Délégation des aides à la pierre	244 502
Accession à la propriété	580 781
Amélioration de l'habitat (OPAH)	194 896

Autorisation de Programme	CP réalisé 2021 (€)
Politique de la ville	835 248
Etudes PNRU 1 et 2	266 285
PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Orgeval	23 842
PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Châtillons	77 058
PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Croix Rouge	419 321
PNRU 2 - Voirie éclairage et pluvial - quartier Europe	48 742
Mobilité durable	667 163
Halte Ferrée Beine Farman	287 086
Plan de mobilité du Grand Reims	356 798
Schéma cyclable du Grand Reims	23 280
Pôle échanges multimodal	76 297
Tri postal	76 297
Enseignement supérieur	2 401 714
Sciences Po - Création d'un campus universitaire	4 446
ESAD – relocalisation	243 976
Convention avec l'URCA	153 292
Equipements de recherche	200 000
Campus 3.0	1 000 000
Institut Catholique de Paris	800 000
Aménagement numérique	211 888
Jupiter - Construction du réseau haut débit	211 888
Développement durable	819 419
Points noirs du bruit	19 598
Coulée verte	280 582
Zone humide des eaux vannes – AZHUREV	69 524
Performance énergétique des bâtiments scolaires et communautaires	184 719
Berges du Canal	264 996
Complexe aqualudique	2 027 723
Complexe aqualudique	2 027 723
Patrimoine	152 521
Infrastructure des réseaux informatiques	152 521
Total :	**45 217 426**

Au global, la répartition est la suivante :

	Courant	Projet	Total
Spécifiques pôles territoriaux	**22,80**	**11,23**	**34,03**
Autres AP	**27,59**	**17,63**	**45,22**
Total	**50,39**	**28,86**	**79,25**

I – Transition écologique et énergétique

Le projet de territoire a fait de la transition écologique et énergétique une priorité transversale qui doit irriguer toutes les politiques publiques. Chacune d'elle doit prendre en compte les préoccupations énergétiques et environnementales dans une logique d'atténuation de notre empreinte sur l'environnement et d'atténuation des effets du changement climatique pour notre territoire et ses citoyens. C'est donc une préoccupation globale, véritable un fil rouge de nos politiques, qui est présentée ici mais qui trouve aussi une déclinaison dans de nombreuses actions menées à travers nos budgets annexes, eaux, ordures ménagères, transport notamment.

Plusieurs projets d'investissement spécifiquement dédiés aux enjeux de la transition écologique et énergétique peuvent être mis plus particulièrement en lumière, en sus des opérations de rénovation énergétique du parc social, qui seront présentées plus loin.

I.1 La sobriété énergétique

Trois exemples peuvent être mis en exergue, au regard de leur poids dans le budget d'investissement communautaire. Ils ne retracent cependant pas l'intégralité des actions menées, la rénovation thermique étant, par exemple, un élément important de la rénovation urbaine liée à la politique de la ville (ANRU), avec un objectif de 1935 rénovations énergétiques par an

- ✓ La rénovations énergétiques des bâtiments communautaires

  Le plan mis en œuvre par la collectivité permet en premier lieu de réduire la consommation d'énergie, facteur essentiel pour devenir un territoire bas carbone. Il permet également de réduire la facture énergétique et donc de conserver des marges de manœuvre. En 2021, 97 K€ ont été consacrés au diagnostic dans les écoles des territoires et 88 K€ pour la réalisation des travaux sur les bâtiments.

- ✓ L'aide aux projets de rénovation thermique des particulier par le biais de l'OPAH Grand Reims (opération programmée d'amélioration de l'habitat). Cette opération a été renouvelée en 2021 et est désormais largement focalisée sur l'enjeu de sobriété, les projets soutenus devant déboucher sur une réduction de 35% de la consommation d'énergie. En 2021, première année de mise en œuvre du dispositif qui se poursuit jusqu'en 2026, 29 dossiers ont été retenus pour un montant total de subvention notifié à hauteur de 56 K€. Le total des crédits versés s'élève à **195 K€** en 2021.

- ✓ L'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public est également un enjeu important qui a conduit à poursuivre la mise en œuvre d'un programme de renouvellement des ballons fluorescents, générateur d'économies de fonctionnement. Il a été élargi aux territoires du Grand Reims depuis 2019, avec **une dépense, en 2021, s'élevant à 511 K€.**

I.2 : l'atténuation des effets du changement climatique

L'évolution du climat conduit, chacun peut le constater, à une amplification des phénomènes climatiques intenses : sécheresses, canicules, épisodes pluvieux extrêmes. Les investissements publics menés par le Grand Reims doivent permettre de mieux vivre dans ce contexte et d'en limiter les conséquences pour les habitants du territoire. Quelques exemples d'actions menées pour contribuer à la résilience du territoire peuvent être cités :

- ✓ **la lutte contre la chaleur dans les bâtiments scolaires** et périscolaires existants. Ainsi, 86K€ ont été consacrés à la pose de volets roulants sur les groupes scolaires de Ville en Tardenois et de Beine Bourgogne, à celle de rideaux anti solaires pour les écoles de Beaumont-sur-Vesle et Fismes Ardre et Vesle ou encore à des travaux sur le préau de l'école maternelle de Bazancourt.

- ✓ **Le développement des ilots de fraîcheur** est également essentiel. Outre leur rôle d'agrément, les espaces verts jouent un rôle climatiseurs naturels, grâce à l'évapotranspiration des plantes. C'est le rôle joué par la coulée verte mais aussi par les parcs urbains et leur aménagement (y compris leur éclairage/mise en lumière sobre). Pour la première, les investissements réalisés en 2021 ont permis d'acquérir des parcelles dans les secteurs Bois d'Amour, Saint-Charles, de la Cerisaie et de Taissy pour un montant de 263K€ et de poursuivre des aménagements paysagers impasse des Chenevières et dans le cadre du cheminement du Bois d'Amour a pour un montant de **17 K€**. Pour les parcs, des travaux d'espaces verts, d'éclairage et de mise en lumière ont été menés par la Communauté urbaine en 2021. Il s'agit principalement :
  - Du réaménagement des Promenades à Reims (2ème phase) : 2,08 M€
  - Du réaménagement du parc Saint Remi, à Reims : 0,6 M€
  - Du réaménagement du square René Dumont à Reims : 0,12 M€
  - De la réalisation du nouveau carrefour Bir-Hakeim : 0,03 M€

- ✓ **La gestion des eaux pluviales** est également un facteur important, en particulier dans le cadre d'une politique qui doit permettre l'articulation entre principes d'infiltration et la modernisation constante des réseaux. C'est dans cet esprit que 364K€ ont été consacrés à la poursuite de l'étude Schéma directeur du pluvial de la CUGR avec notamment la poursuite des investigations et l'élaboration du plan de gestion. Par ailleurs Les dépenses d'investissement sur les réseaux d'eaux pluviales se sont élevées à **4,69 M€** en 2021, dont **2,6 M€** pour les 8 pôles territoriaux (hors Ville de Reims et autres communes ex Reims Métropole). A la suite de la réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, des fonds de concours ont été versés aux communes de Prunay, Betheniville, Branscourt, Jouy-les-Reims, Pargny-les-Reims et Poilly pour un montant total de **368 K€.** Ce sont donc plus de **4,99 M€** qui ont été dépensés en 2021 au titre de cette compétence.

I.3. La transition écologique et la gestion de la biodiversité

Plusieurs projets d'investissement significatifs ont été menés en 2021, dans le but de préserver ou de restituer les continuités vertes et les réservoirs de biodiversité.

Ainsi en est-il par exemple de la poursuite du projet AZHUREV (Aménagement d'une Zone Humide à Reims pour l'environnement et le vivant), qui permet d'une façon naturelle de traiter les micropolluants issus des eaux pluviales et des eaux traitées par la station d'épuration. Cette démarche contribue à renforcer la biodiversité sur le site.

Le montant des travaux réalisés en 2021 est d'environ **69,5 K€.**

II - Territoires en mutation

La Communauté urbaine du Grand Reims est un territoire de contrastes caractérisé, notamment, par l'importance des quartiers relevant de la politique de la ville, par le faible nombre de propriétaires, par ses espaces urbains à reconquérir, par ses fonctions métropolitaines à développer. Ces spécificités conduisent à mener des politiques de mutation et de transformation, en particulier dans la ville de Reims, pour permettre un bien-vivre pour les habitants et pour en attirer de nouveaux, dans le cadre d'une démarche globale d'attractivité.

II.1 une politique de rénovation urbaine

Quatre quartiers prioritaires (QPV) Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons. Sont ainsi concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 dont la convention a été signée le 19 décembre 2019. Cette convention permet de mettre en œuvre une série d'actions répondant à de nombreux enjeux, de qualité de logement (y compris la sobriété énergétique), de renouvellement des espaces et équipements publics, d'insertion (122 personnes ont travaillé sur ces projets, 73% ayant des évolutions positives vers l'emploi ou la formation), ou encore de sécurité.
Le programme d'investissement de la Communauté Urbaine représente 46,83 M€ TTC, dont **0,83 M€** mandatés en 2021, cofinancés à hauteur de **9,84 M€** par l'ANRU.
Chaque quartier a ainsi bénéficié d'une série de projet présentés ci-dessous :

Croix Rouge

- ✓ Livraison des espaces publics accompagnant la livraison du siège de l'Université, ainsi que deux mails piétons et le parking Arago où des matériaux permettant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ont été testés.
- ✓ Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les démolitions et réhabilitations des secteurs Croix-du-Sud, Pays de France et Université avec les bailleurs.

- ✓ Poursuite des plans de relogement secteur Taittinger (256 logements) et Pays de France (526 logements), dont la finalisation de 2 plans.
- ✓ Démolition des immeubles 10 Cézanne, 18 et 4 place Braque par Plurial Novilia (124 logements) et comblement du passage souterrain de l'avenue Bonaparte par le Grand Reims.
- ✓ Travaux de réhabilitation énergétique de 274 logements entrepris par Plurial Novilia, secteur Croix du Sud.

Orgeval

- ✓ Lancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) Coubertin pour les 4 copropriétés de la place Pierre de Fermat.
- ✓ Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les réhabilitations énergétiques, résidentialisations et espaces publics des secteurs Charpentier, Neufchâtel et Poincaré avec les bailleurs.
- ✓ Démolition des immeubles 32 à 48 rue Poincaré (70 logements) et poursuite du plan de relogement des numéros 20 à 30 rue Poincaré par Reims habitat.
- ✓ Fin du plan de relogement 9 rue Coubertin par Plurial Novilia.
- ✓ Démarrage des réhabilitations énergétiques de 157 logements îlot Charpentier et 112 logements îlot Neufchâtel, et livraison des réhabilitations de 228 logements îlot Neufchâtel par Plurial Novilia.

Europe

- ✓ Poursuite des études préalables aux interventions des bailleurs et sur les espaces publics, en intégrant les prescriptions du Plan Pluie.
- ✓ Etude d'aménagement de la place et du parc Jean Moulin, jusqu'au stade des orientations d'aménagement, puis poursuite des études techniques, notamment d'analyses structurelles du parking souterrain du Foyer Rémois et du bassin du parc Jean Moulin, pour passer à l'étape de projet d'aménagement en 2022.
- ✓ Poursuite du plan de relogement de 160 logements par Reims Habitat, secteur Pommery.

Châtillons

- ✓ Etudes de résidentialisation et espaces publics îlots Dumont d'Urville, Aquatique et place des Argonautes,
- ✓ Poursuite des études préalables, concertations locatives, préparation des chantiers pour les réhabilitations énergétiques de 6 îlots avec le bailleur,
- ✓ Démolition des immeubles n°3 rue Blaise Pascal, 16 avenue Hodin et 24 place des Argonautes (38 logements) par Plurial Novilia,
- ✓ Fin du plan de relogement n°10 place des Argonautes (14 logements) et lancement du plan de relogement îlot Mougne / Tourville (95 logements),
- ✓ Livraison du « pôle séniors » dans le tour des Argonautes,
- ✓ Poursuite des réhabilitations énergétiques des îlots Descartes et Dumont d'Urville (602 logements) et démarrage des réhabilitations îlot aquatique (248 logements).

II.2 une politique du logement ambitieuse

Le nouveau Programme Local de l'Habitat » (2019-2024) a été élargi aux 143 communes du Grand Reims, selon les modalités évoquées au début du présent rapport.

- ✓ Des actions y sont dédiées au développement et à la diversification de l'offre de logements sociaux, en particulier par le biais des aides à la pierre allouées par notre collectivité. Les crédits alloués par l'Etat en 2021, soit 560K€, ont bénéficié à 239 logements de différents types (4PLAI, 13 logements PLUS,7 PLS,67 PSLA, 48 LLI, 44 PLAI « structure » et 56 PLS « structure »). 81 logements étaient situés à Reims et 158 sur les autres communes du Grand Reims, en adéquation avec l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire du Grand Reims, réaffirmé dans le cadre du PLH.
- ✓ En outre, en 2021, 580K€ ont été consacrés à un dispositif d'accession aidée à la propriété des primo arrivants qui arrive à échéance.

II.3 : de grands projets d'aménagement pour un cœur de communauté urbaine attractif

Depuis plusieurs années, la ville de Reims s'inscrit dans une dynamique de transformation qui repose sur la maîtrise foncière, la programmation, l'aménagement et la cession d'importants esapces urbains dédiés au logement, à l'activité et aux services à la population.
La communauté urbaine de Reims porte ainsi une action de long terme sur trois secteurs à enjeux.

- ✓ **Reims Grand Centre**

La Zone d'Aménagement Concerté SERNAM Boulingrin a déjà fait l'objet d'importantes opérations qui se sont poursuivies avec plusieurs actions conduites en 2021. Ainsi,
pour l'ouverture de l'Arena, des fouilles archéologiques supplémentaires, notamment en lien avec des branchements réseaux humides, ont été nécessaires. Des travaux de voiries, de trottoirs ont été réalisés, ainsi que la mise en place des équipements nécessaires à la défense incendie.
L'ouverture de l'Arena a également nécessité la réalisation de travaux d'aménagement complets du parvis Hossein (réseaux secs, arrosage, éclairage public, rails décoratifs et réglettes lumineuses encastrées, etc…).
Enfin, sur toute la ZAC Sernam Boulingrin, les derniers travaux de finition des espaces publics ont été exécutés, tels que la pose de mobilier, les diverses plantations (…).

Ainsi, **1,4 M€** ont été réalisés en 2021 sur cette opération, dont 452 K€ pour des travaux d'éclairage et 569 K€ pour des travaux de voirie.

- ✓ **Port Colbert**

La reconquête des friches industrielles du Port Colbert constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire et répond au développement urbain du XXIème siècle

qui vise à reconstruire la ville sur elle-même. L'ambition portée pour ce projet répond aux enjeux du projet de territoire du Grand Reims, notamment avec l'accueil des écoles supérieures Néoma et l'ESAD prévu en 2025 sur le secteur ex-Magasins Généraux, et par le développement d'une programmation innovante en faveur des mobilités durables avec la desserte du nouveau quartier par un bus haut niveau de service.

Dans ce cadre, la communauté urbaine du Grand Reims a poursuivi en 2021 les études urbaines et pré-opérationnelles engagées sur ce secteur, ainsi que les acquisitions foncières nécessaires pour son réaménagement, en concertation avec la Ville de Reims, afin d'une part d'accompagner la mutation du quartier par le réaménagement des espaces publics en vue de l'accueil des grandes écoles Néoma et l'ESAD.

Le montant d'investissement des études urbaines et pré-opérationnelles réalisées sur l'exercice budgétaire 2021 s'élève à **111 K€.**

Ces investissements ont été complétés par des acquisitions foncières dans les rues Pierre Maitre, Saint Charles, Vernouillet et Ernest Renan pour un montant total d'**1,5 M€.**

- ✓ **Les berges du Canal**

La Communauté urbaine et la Ville de Reims souhaitent dynamiser les berges du canal et leurs environs autour d'un projet urbain et paysager structurant. Avec le projet urbain des Berges du canal, il s'agit de métamorphoser un secteur incluant un linéaire de 15 km de berges et au-delà des emprises de friches urbaines et industrielles, situé entre la Darse du port Colbert et le secteur de la Cerisaie. Plus encore, il s'agit de décliner pour le projet Berges du canal la stratégie « Reims Nature » et de se donner les moyens de « se tourner vers l'eau » en renforçant l'attractivité de cet espace avec des espaces ludiques, culturels, festifs et sportifs. Le projet urbain devra également contribuer au désenclavement et à la renaissance de plusieurs sites attenants au canal : port de Reims (développement d'activités de loisirs), secteur VMC, Bains des Trois-Rivières, Bois d'Amour… La reconquête de ce vaste secteur vise également la reconquête des espaces publics, en veillant à favoriser les modes actifs de déplacement, en cohérence avec le plan Reims à Vélo.

264 K€ ont été investis par la Communauté urbaine en 2021 au titre des premières études.

II.4 le développement de l'attractivité métropolitaine

L'enseignement supérieur et la recherche font partie des fonctions métropolitaines supérieures indispensables, permettant d'attirer des étudiants, des enseignants, des entreprises, en produisant de la valeur-ajoutée pour le développement économique et l'emploi. C'est pourquoi le grand Reims a une politique d'investissement ambitieuse en la matière qui s'est traduite notamment en 2021 par :

- Un soutien de l'URCA dans le cadre du CPER et du projet Campus 3.0. l'URCA est un pilier de l'attractivité du territoire par la diversité et la qualité de sa formation et de sa recherche. C'est pourquoi le grand Reims accompagne ses projets de rénovation et de développement, en particulier dans les secteurs qui entrent en résonance avec les priorités du projet de territoire. Ainsi, la communauté urbaine a soutenu en investissement le renouvellement de l'immobilier de l'URCA à travers les projets du Pôle Santé, du pôle Agro-sciences , environnement, biotechnologie, bioéconomie (AEBB) et de l'extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieur (ESI Reims) à hauteur de 1 M€ en 2021.
- Le soutien à des établissements s'installant sur son territoire. C'est le cas notamment pour l'Institut Catholique de Paris qui a inauguré le 17 septembre 2020 son premier campus en région, à la Maison Saint-Sixteet a accueillià la rentrée 2021, 120 étudiants (dont 10% d'étudiants étrangers). En septembre 2022, ce nombre devrait augmenter grâce à l'élargissement des formations proposées sur le site rémois. Une première tranche de travaux d'un montant de 4,7 M€ a été réalisée avec le concours de la Communauté urbaine du Grand Reims, du Département de la Marne et de la Région Grand Est. sur 2 ans. En 2021, un espace de plus de 2 400 m2 a ainsi été rénové et le Grand Reims a participé à hauteur de 0,8 M€. C'est également le cas pour Centrale Supélec avec laquelle le Grand Reims a signé une convention permettant de soutenir des projets d'investissement, ce qui s'est traduit en 2021 par une subvention d'investissement à hauteur de 200 K€.

Les grands équipements structurants tels que le complexe aqualudique participent également à l'attractivité. Le Complexe UCPA Sport Station I Grand Reims a été mis en service le 10 novembre 2020. La Communauté urbaine du Grand Reims poursuit le versement annuel d'une subvention forfaitaire d'investissement d'un montant de 2 M€.

III – Proximité et services à la population

Par essence, le Grand Reims œuvre pour son territoire et pour ses habitants avec des ambitions de qualité, de proximité et d'équité. Ce sont ces principes dans lesquels s'enracine son action en matière d'aménagement, d'infrastructure et de services matérialisés, notamment dans des politiques dédiées à l'éducation, à la voirie, à l'accès au numérique ou encore au soutien aux investissements des communes.

III.1 Les affaires scolaires et la petite enfance

Un nombre très important d'opérations a été mené en 2021, permettant de répondre aux besoins essentiels d'éducation scolaire et de petite enfance. Il faut également souligner que ces opérations, notamment celles consacrées aux bâtiments, s'inscrivent dans la priorité transversale de la transition écologique et énergétique, cette dimension étant systématiquement intégrée dans chaque projet, en particulier à Ecueil ou aux Petites Loges.

- ✓ **La construction d'un groupe scolaire à Ecueil**

La Communauté urbaine du Grand Reims a lancé un projet à vocation scolaire et périscolaire à Ecueil.
L'objectif est de regrouper sur un même site les élèves de 6 communes, soit environ deux cent élèves :

- 5 classes élémentaires
- 3 classes maternelles
- Extension possible pour 2 classes
- Construire un nouvel accueil périscolaire et un service de restauration.

Il a été décidé en octobre 2020 de procéder à la construction de 2 classes supplémentaires. Une conception bioclimatique est prévue (volumétrie, plan masse, orientation des surfaces vitrées, composants bioclimatiques, espaces tampons), en fonction du contexte et de l'activité des locaux.

Pour permettre le confort d'été, un rafraichissement naturel nocturne des classes a été mis en place, par ouverture des verrières et des ouvrants en fonction d'une consigne de température.
L'année 2021 a été consacrée aux travaux pour un montant de plus de **3,96 M€.** La livraison des locaux a été réalisée pour la rentrée de septembre 2021.

- ✓ **Le nouveau pôle scolaire Les Petites Loges**

La Communauté urbaine du Grand Reims a décidé de construire un nouveau groupe scolaire sur le secteur des communes des Petites Loges, Billy le Grand, Trépail et Vaudemange.
Cette création permettra de :

- regrouper sur un même site les espaces d'enseignement (3 classes maternelles et 4 classes élémentaires) répartis dans les différentes communes et faciliter ainsi l'organisation des familles,
- offrir aux enfants des espaces fonctionnels adaptés au déroulement de la vie scolaire, à la restauration et au périscolaire. Ces services renforceront l'attractivité des communes concernées et permettront de limiter les déplacements des élèves (suppression du ramassage le midi),
- faciliter la mise en place de projets communs au sein des écoles à travers un véritable projet d'enseignement.

Le bâtiment est conçu pour tenir compte de l'orientation et des éléments environnementaux. Il intègre des dispositifs bioclimatiques qui améliorent le comportement thermique du bâtiment (maîtrise des apports solaires, inertie des murs, auvents, …..). La pompe à chaleur (PAC) eau/eau utilise l'énergie renouvelable gratuite de l'eau de la nappe pour produire les calories nécessaires au chauffage et au rafraichissement.
L'année 2021 a été consacrée aux travaux pour un montant de plus de **2,36 M€.** La livraison des locaux est prévue au cours de l'année 2022.

- ✓ **Réhabilitation du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne**

La construction du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne s'est achevée en mai 2011 et l'école a ouvert ses portes en septembre 2011.
Très vite, des infiltrations d'eau ont été relevées et malgré des travaux d'aménagement de toiture qu'a fait réaliser l'architecte, les problèmes subsistent et aujourd'hui encore, le groupe scolaire de Bourgogne-Fresne subit d'importants désordres intérieurs et extérieurs liés à ces infiltrations d'eau dans sa toiture, provoquant parfois de véritables inondations de salles lors de fortes précipitations.
L'ex Communauté de Communes Beine Bourgogne a procédé à une déclaration de sinistre au titre de l'assurance « dommages -ouvrages » qui n'a pas abouti à ce jour, ce qui a contraint la Communauté urbaine du Grand Reims à déposer une requête en référé auprès du Tribunal administratif de Châlons en Champagne. Des constats d'huissier et d'expert ont été réalisés.
Compte tenu de l'ampleur et de la gravité des désordres constatés, il est apparu urgent de procéder aux travaux. Le bâtiment s'est fortement dégradé et il convenait d'intervenir sur l'origine de ces dommages puis procéder à sa réhabilitation. Le coût de ces travaux avait été estimé initialement à 350 K€. Ils seront programmés dès la fin de la procédure judiciaire.

En 2021 on notera les coûts liés à l'installation de « tunnels » sous les préaux **(32 K€)** qui ne peuvent plus être utilisés en tant qu'espace de jeu mais restent un passage obligatoire pour accéder à la cour.

- ✓ **Extension de l'école et création d'une restauration scolaire à Lavannes**

A la suite d'une étude réalisée en 2015 et à une délibération du 1er février 2016 pour acter la nouvelle carte scolaire sur le territoire de l'ex Communauté de communes Beine Bourgogne, il a été décidé que l'école de Pomacle (à classe unique) fermerait dès que les élèves pourraient être accueillis à Lavannes. Il convenait pour cela de procéder à l'extension de l'école de Lavannes actuelle par la création de 2 classes supplémentaires, des sanitaires, et d'un bureau de direction.

Il est vite apparu opportun d'optimiser le projet par la création simultanée d'un restaurant scolaire. En effet, les élèves de ce secteur fréquentent aujourd'hui la restauration scolaire de Witry-lès-Reims ce qui implique des temps de transport

pouvant aller jusqu'à 45 mn pour certains enfants pendant la pause méridienne. Par ailleurs, il était prudent d'anticiper une augmentation prévisible des effectifs, tant sur le secteur de Mogador que sur celui de Witry-lès-Reims, étant donné l'évolution démographique des communes concernées.

Une restauration scolaire à Lavannes pour accueillir environ 55 enfants, permet d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves de Witry-lès-Reims et une véritable pause méridienne aux élèves du secteur Caurel / Lavannes / Pomacle.
Ces deux projets ont été réalisés sur le même site, en face de l'école actuelle, après démolition d'une ancienne grange vendue à l'Euro symbolique par la commune de Lavannes à la Communauté urbaine du Grand Reims. Le coût de réalisation de ces projets, d'une surface totale de 431 m^2 a ainsi pu être ainsi optimisé par la création de parties communes (sanitaires, patio, salle de garderie…).

En 2021, le coût des travaux s'est ainsi élevé à **825 K€,** auquel il convient d'ajouter l'acquisition de mobilier pour un total de **24 K€.**

- ✓ **Construction du pôle scolaire de Dontrien**

Le pôle scolaire de Dontrien permet non seulement de regrouper les enfants de l'école maternelle de Saint-Hilaire-le-Petit et de l'école élémentaire de Dontrien, mais aussi de ramener sur le territoire des Rives de la Suippe les enfants de Saint-Souplet-sur-Py aujourd'hui scolarisés sur le territoire voisin, à Sainte-Marie-à-Py et Sommepy-Tahure. Le bâtiment de plain-pied dessiné par l'agence rémoise BLP offre de surcroît des locaux d'activités pour les temps périscolaires et un restaurant scolaire qui faisaient défaut dans l'actuelle organisation.

Livré à la rentrée scolaire en 2019, des travaux de remise en état des installations de chauffage ont été réalisés en 2021 ainsi que des travaux de finitions pour un montant de **203 K€.**

- ✓ **Extension de l'école et création d'une cantine à Val de Vesle**

Le projet consiste à étendre l'école actuelle, afin que son organisation réponde à l'évolution projetée des effectifs, et au besoin de libérer le foyer rural en lui réattribuant ses fonctions initiales (temps aux associations, aux habitants du bourg, etc.) en aménageant :

- 2 classes supplémentaires et des locaux annexes nécessaires (sanitaires),
- un service de restauration destiné à l'accueil des enfants de l'école (175 enfants),
- un accueil périscolaire d'une capacité de 60 enfants.

Les travaux devant être réalisés en site occupé, le phasage proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre devra garantir le bon fonctionnement de l'école et la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux.

L'année 2021 a été consacrée aux études de maîtrise d'œuvre pour un montant de **68,4 K€.**

- ✓ **L'équipement numérique des écoles et des classes mobiles**

Ce projet consiste en la réalisation du plan numérique des écoles 2021-2025 avec pour axes prioritaires :

- ✓ de doter chaque école d'une classe mobile pour développer ces usages,
- ✓ d'appliquer le plan TBI en installant un Tableau Blanc Interactif (TBI) dans chaque classe,
- ✓ de développer les nouveaux usages robotiques et codage en fournissant un kit robotique par école (maternelle et élémentaire).

A ces équipements, vient s'ajouter la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) mis à disposition des élèves, des enseignants et des familles depuis la rentrée de septembre 2021.

En 2021, le montant total des dépenses relatives à ce projet s'est élevé à **457 K€** décomposé comme suit : 362 K€ pour l'acquisition des équipements (TBI, classe

mobile Ipads, kit robotique…), 55 K€ pour les travaux de câblage (internet et électricité) liés à la mise en place des équipements, 23 K€ pour l'acquisition de l'Espace numérique de Travail, 10 K€ pour les applications des iPads et le serveur de gestion à distance des tablettes.

- ✓ **Entretien, travaux et équipement dans les bâtiments scolaires et petite enfance**

Sur la globalité des territoires, c'est près d'**1,37 M€** qui ont été consacrés en 2021 aux différents travaux d'entretien des bâtiments scolaires.
A titre d'exemple, on citera :

- Travaux d'étanchéité de la toiture et réfection de l'éclairage extérieur sur l'école Deschamps à Fismes : 19,7 K€,
- Changement des menuiseries, de portail, rénovation des sanitaires et des faux plafonds à l'école Centre de Fismes : 77,7 K€,
- Remplacement des menuiseries, du portillon, rénovation des peintures et travaux d'éclairage extérieurs à l'école de Crugny : 15,5 K€,
- Réalisation de diagnostic des remontées d'humidité et travaux de peinture à l'école de Vandeuil : 10,9 K€,
- Installation de bancs extérieurs, d'une clôture et rénovation du portail extérieur à l'école de Jonchery sur Vesle : 9,5 K€,
- Installation et mise en service de visiophones avec ouverture automatique pour la sécurisation des écoles de Chaumuzy et de Ville en Tardenois : 20,7 K€,
- Mise en place de jeux (toboggan et réfection des jeux au sol) pour l'école maternelle de Ville en Tardenois : 11 K€,
- Changement de porte du préau école de Ville en Tardenois : 6 K€,
- Changement de la clôture et de la porte d'entrée de l'école maternelle de Ville en Tardenois : 17 K€,
- Acquisition d'une auto-laveuse pour le groupe scolaire de Betheniville : 6 K€,
- Travaux de branchement des eaux usées avec raccordement au réseau d'assainissement collectif pour l'école et le restaurant scolaire du groupe scolaire Bourgogne-Fresne : 96 K€,

- Réparation de la verrière et installation de fontaine à l'école maternelle Jules Verne : 6 K€,
- Réparation de la toiture et sécurisation de la toiture du préau de l'école Gaston Buard : 20 K€

En sus de ces travaux d'entretien courant, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi, au titre d'autorisation de programme de projet, en 2021 :

- **0,46 M€** au titre du plan numérique des écoles
- **0,18 M€** au titre des travaux de performance énergétique des bâtiments.

III.2 Les travaux de voirie

✓ **Voirie hors Ville de Reims et Eclairage public hors Pôle Reims Métropole**

Une autorisation de programme avait été ouverte en 2017, pour permettre le financement de 12 M€ par an, en moyenne, de travaux de voirie dans les communes hors Ville de Reims, et d'éclairage public (hors ex pôle Reims Métropole), revalorisée depuis à 13 M€/an (dont les travaux sur ouvrages d'art).

En 2021, la dépense pour ces opérations s'est élevée à **17,79 M€** à laquelle il convient d'ajouter **0,86 M€** mandatés au titre de l'autorisation de programme dédiée aux travaux sur les voiries qui étaient intercommunales avant la création du Grand Reims.

A titre d'exemple, on peut citer les travaux :

- Bazancourt : Rue du Crenet : 480 K€
- Beaumont sur Vesle : Rue de l'Eglise : 489 K€
- Betheniville : Rue de la Crayère : 226 K€
- Betheny : Rue Camille Guerin : 390 K€ et allée de Coulmy : 325 K€
- Boult sur Suippe : Rue des Marguerites : 485 K€
- Bouvancourt : Rue du Moulin : 229 K€
- Breuil sur Vesle : Rue de la Fontaine Notre Dame : 215 K€

- Cernay-lès-Reims : Boulevard Pérard : 360 K€
- Champfleury : Rues des Acacias, Tilleuls, Sorbiers et Tamaris : 791 K€
- Champigny : Rue de l'Isle : 865 K€
- Cormicy : Rue du Grenier à Sel : 126 K€
- Coulomme la Montagne : Rue Haute : 116 K€
- Courcelles-Sapicourt : Rues de l'Eglise, Lavoir, Favieres et Gerbault : 565 K€
- Courcy : Rue du Loisir : 302 K€
- Fismes : Faubourg de Soissons : 411 K€
- Janvry : Chemin de l'Ecaille : 126 K€
- Jonchery sur Vesle : Rue des Chanvres : 207 K€
- Jouy-lès-Reims : Impasses des Jardins, Chaulin et Château : 139 K€
- Lavannes : Rue de Burisse : 58 K€
- Les Mesneux : Rue des Tuillots : 116 K€
- Merfy : Rue du Nord : 880 K€
- Pomacle : Chemin de la Couture : 177 K€
- Pontfaverger-Moronvilliers : Rue de Selles : 314 K€
- Prouilly : Chemin des Monts la Ville : 125 K€
- Prunay : Rues Leance Barthelemy et Grosses Croix : 265 K€
- Puisieulx : Rue Haute Gare : 216 K€
- Romigny : Rue des Quatre Vents : 859 K€
- Rosnay : Rues de la Dime et de Nos Monts : 145 K€
- Saint-Hilaire-le-Petit : Rue Chauffert : 111 K€
- Sillery : Cœur de Village : 1 751 K€
- Taissy : Rues de la Garennes et Couraud : 399 K€
- Trépail : Rue de Vaudemange : 351 K€
- Trigny : Petite rue de l'Eglise et rue de Prouilly : 469 K€
- Villers-Allerand : chemin Petite Barbarie : 105 K€
- Villers-aux-Nœuds : Rue des Vignes : 154 K€
- Warmeriville : Rue des Vagériaux : 785 K€
- Witry-lès-Reims : Rue de la Paix : 539 K€

✓ **La voirie de la Ville de Reims**

Au titre de sa compétence, la Communauté urbaine du Grand Reims a également pris en charge **les travaux de voirie de la Ville de Reims,** dans le cadre des enveloppes dédiées aux opérations globales de travaux (autorisations de programme courant) ou dans le cadre de certaines autorisations de programme de projet**. En 2021, le montant total des dépenses est de 17,9 M€.**

Ainsi, au titre de **l'investissement courant**, ce sont **16,06 M€** qui ont été mandatés en 2021. Parmi le programme annuel de travaux de voirie, on notera les opérations menées sur les voies ci-dessous :

- ✓ ZAC Jeanne d'Arc : 207 K€
- ✓ Rues Aubert et Coulvier Gravier : 350 K€
- ✓ Rues Hurtaut, Lecomte, Nazaire Franquet, Ternaux, Moreau-Bérillon : 580 K€
- ✓ Rue des Clauzets : 364 K€
- Rue Brûlart : 216 K€
- Boulevard Vasnier : 360 K€
- Rues Estienne d'Orves et Buridan : 1,2 M€
- Rues R Bourgeois et E Cheysson : 324 K€
- Rues Maurice Renard et Louis Brehier : 480 K€
- Rue Nicolas Henriot : 489 K€
- Rue Clou dans le Fer : 318 K€
- Rue d'Avenay et Rue Gabelle : 260 K€
- Rue Andrieux : 188 K€
- Rue Gilbert et rue et impasse Baussonnet : 490 K€
- Rue Camille Lenoir : 185 K€
- Rue Vernouillet : 145 K€
- Avenue Nationale : 474 K€

Par ailleurs, au sein **des autorisations de programme** une part des dépenses constatées en 2021 relève de la compétence Voirie de la Communauté urbaine du Grand Reims, pour un total de **1,8 M€,** à savoir :

Autorisation de Programme projet	Dépense voirie 2021
Quartier du Chemin Vert	1 049 364 €
Reims Grand Centre Sernam Boulingrin	383 187 €
Abords basilique Saint Remi	13 440 €
PNRU quartier Orgeval	10 610 €
PNRU quartier Croix rouge	316 322 €
PNRU quartier Châtillons	3 159 €
PNRU quartier Europe	32 252 €
Total	**1 808 334 €**

Quartier du Chemin Vert

Les travaux réalisés lors de cette phase concernent l'avenue de la Somme, les allées des Bleuets, de l'Argonne, des Bons enfants, des Coquelicots et l'avenue du 132ème Régiment d'Infanterie. Ils ont consisté à la reprise des réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable pour la mise aux normes, puis le réaménagement de la voirie conformément au dossier AVAP, puisque ce site est classé au patrimoine de l'UNESCO.

III.3 **Les ouvrages d'art**

Au sein des crédits d'investissement courant dédiés aux travaux de voirie, des enveloppes sont spécialement réservées aux **travaux sur les ouvrages d'art**. Les réalisations effectuées en 2021 à ce titre sont :

Pont de Witry

A la suite du transfert des RN31 et RN44 dans le périmètre de la Ville de Reims, la gestion du pont de la route de Witry a été transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019.

Dans le cadre de la réalisation d'étude sur cet ouvrage, les services de l'Etat ont, par arrêté préfectoral du 19 mars 2018, limité le tonnage autorisé sur l'ouvrage à 19T et ont mis en place une déviation des poids lourds d'un tonnage supérieur à 19T par la RD151, A34, RN51 et RN44 dans Reims.

Cet ouvrage d'art nécessitait une démolition et une reconstruction. Le pont enjambant les voies ferrées SNCF, il était nécessaire d'associer les services de la SNCF dans les études à réaliser avant les travaux, dans la programmation des travaux et dans les incidences sur la circulation des trains.

Les travaux préparatoires de la SNCF et des concessionnaires ont été réalisés en 2021 (avec un impact léger et ponctuel pour la circulation sur le pont) et la démolition / reconstruction a débuté cette année.

En 2021, ont été réalisés les missions de maîtrise d'œuvre concernant la direction de l'exécution des travaux (validation des procédures, des plans de déviations….), et le visa des premiers éléments de dimensionnement du futur pont de Witry (vérification des notes de calcul, des plans d'exécution et des procédures d'exécution).

3,6 M€ ont été engagés sur cette opération sur l'exercice 2021, au sein de l'autorisation de programme projet « Déclassement des RN44 et 51 et ouvrages associés ».

Travaux de renforcement du pont Avenue de Champagne / Quai Pré aux Moines.

A la suite du transfert des RN31 et RN44 dans le périmètre de la Ville de Reims, la gestion du pont de l'avenue de Champagne / quai du Pré aux Moines a été transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019. Les études réalisés par les services de l'Etat ont montré la nécessité de réaliser des travaux conséquents de renforcement / réparation de cet ouvrage :

- ✓ Remplacement des appareils d'appuis
- ✓ Remplacement de l'étanchéité

- ✓ Réparation des équipements (gardes corps, joints de chaussée etc.)
- ✓ Les travaux ont été réalisés en 2021 pour un montant de **1,33 M€.**

Il est à noter que dans le cadre de la surveillance des ouvrages, 121 visites annuelles et 132 inspections périodiques ont été réalisées par externalisation sur les 253 ouvrages.

III.4 L'éclairage public

Les dépenses de travaux d'éclairage public s'élèvent à **4,9 M€** pour la Ville de Reims et les communes ex Reims Métropole, elles ont été réalisées dans le cadre des travaux d'accompagnement des aménagements de voirie des communes de l'ex Reims Métropole.
Pour les territoires, ces dépenses s'élèvent à **2 M€,** incluant les participations versées au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) pour la réalisation de travaux sur le réseau basse tension.

Sur l'exercice 2021, une nouvelle autorisation de programme a été créée, qui porte sur la mise en lumière des monuments. Des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la mise en lumière de la Cathédrale et de la Basilique Saint Remi ainsi que des études relatives à la programmation, la rénovation et le réglage des mises en lumière existantes ont été réalisées à hauteur de **57,6 K€.**

Sur 2021, **128,4 K€** ont été dépensés pour l'achat de matériel au titre des travaux prévus en 2022 sur la Basilique et la Cathédrale. Ces travaux constitueront en un remplacement des projecteurs existants vers la technologie led, permettant ainsi une amélioration des effets lumineux, un apport de compléments sur les parties basses des édifices et un pilotage de l'installation.

III.5 l'aménagement numérique

Le Grand Reims a signé en 2019 une convention avec la Région Grand Est pour une durée de 5 ans qui détermine les conditions de déploiement du réseau très haut débit (fibre optique) sur le territoire de la collectivité. La participation en investissement de la communauté urbaine pour 2021 s'élève à **0,8 M €.**
Par ailleurs, ce sont plus de **0,21 M€** qui ont été investis, en 2021, pour poursuivre l'aménagement du réseau Jupiter.

III.6 le soutien aux communes

Le grand Reims exerce la compétence de planification territoriale sur le territoire des communes, et apporte un appui financier à leurs projets d'investissement.

- ✓ **La planification territoriale de l'ensemble des communes**

Les dépenses engagées au titre des documents d'urbanisme se sont élevées à **226 K€**. La compétence urbanisme étant dévolue à la communauté urbaine depuis le 1er janvier 2017, les communes ont accepté que le Grand Reims reprenne et poursuive les procédures d'évolution des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, élaboration, révision, cartes communales, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) qu'elles avaient engagées avant cette date.
A la demande des conseils municipaux, le Grand Reims a également engagé d'autres procédures d'évolution, majoritairement des modifications. Les démarches de concertation et les enquêtes publiques ont dû être temporairement reportées et adaptées compte tenu du contexte sanitaire.
Ces procédures ont concerné les communes de : Auménancourt, Bétheniville, Bezannes, Bouilly, Brimont, Caurel, Cernay les Reims, Chalons sur Vesle, Champigny, Crugny, Ecueil, Faverolles et Coemy, Isles sur Suippes, Lavannes, Mailly Champagne, Marfaux, Nogent l'Abbesse, Reims, Romain, Sacy, Saint Léonard, Sarcy, Sept Saulx, Taissy, Tinqueux, Trépail, Unchair, Val de Vesle, Verzy, Ville-Dommange, Villers Marmery.
Par ailleurs, la Communauté urbaine du Grand Reims a finalisé la numérisation des documents d'urbanisme.

✓ Le fonds de soutien à l'investissement communal

Ce fonds de soutien permet à la fois de soutenir les communes du Grand Reims dans leurs projets de construction ou de rénovation d'équipement de proximité en faveur de leurs habitants mais participe également au soutien du tissu économique local.

En 2021, le Grand Reims a financé à hauteur de **943 K€** des projets communaux parmi lesquels :

- Commune de Bazancourt – La construction d'un bâtiment à la base nautique – 80 K€
- Commune de Betheniville – Aménagement des trottoirs aux abords des routes départementales – 57 K€
- Commune de Cormicy – Rénovation et mise en accessibilité de l'hôtel de ville – 45 K€
- Commune de Lagery – Restauration de l'Eglise – 50 K€
- Commune de Loivre – Construction d'un bâtiment communal – 80 K€
- Commune de Selles – Aménagement de la route départementale 20 – 80 K€
- Commune de Vandeuil – Travaux d'aménagement d'une aire de jeux, de loisirs et de détente – 69 K€
- Commune de Verzy – Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et de l'espace culturel – 80 K€

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement (*)	33 504 946	42 108 501
Dépenses réelles de fonctionnement	33 785 055	34 717 480
Épargne brute	-280 109	7 391 021
Remboursement du capital des emprunts	355 877	240 824
Épargne nette	-635 986	7 150 196

(*) Sans retraitement des produits de cessions

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement (*)	33 380 369	41 956 864
Dépenses réelles de fonctionnement	33 785 055	34 717 480
Épargne brute	-404 686	7 239 384
Remboursement du capital des emprunts	355 877	240 824
Épargne nette	-760 563	6 998 559

(*) Avec retraitement des produits de cessions

I. Les recettes de fonctionnement

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
013 - Atténuation de charges	52 935	52 428
70 - Produits des services	2 164 421	3 077 287
73 - Impôts et Taxes	26 180 135	33 726 585
74 - Dotations et participations	4 548 957	4 684 101
75 - Autres produits de gestion courante	308 697	296 450
Total recettes de gestion courante	33 255 146	41 836 851
77 - Produits exceptionnels	249 800	271 649
Total recettes réelles de fonctionnement	33 504 946	42 108 501
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 402	300 057
Total recettes d'ordre de fonctionnement	192 402	300 057
Total recettes de fonctionnement	**33 697 347**	**42 408 557**

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 42,11 M€, en augmentation de de 8,6 M€ par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par la révision du taux de TEOM à 9 %, soit un produit en hausse de 7,4 M€. Les ventes de matériaux issus du tri sélectif voient également leurs recettes en hausse de 0,7 M€. La conjoncture de l'exercice 2020 sur les cours mondiaux (notamment du carton et du papier) avait fait chuter ces produits. Un retour à la normale est constaté en 2021.

1. Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à 3,08 M€ et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables …) à hauteur de 2,36 M€,
- des remboursements de frais par les autres budgets (382 K€),
- de la facturation des prestations réalisées pour le compte de tiers (enlèvements des encombrants, des déchets verts à domicile…), de la redevance aux professionnels pour le traitement des déchets industriels et commerciaux, du traitement des mâchefers (340 K€).

Il s'agit d'un retour sur le volume de recettes constatées sur les derniers comptes administratifs. Comme évoqué précédemment, ces produits affichent une hausse de plus de 0,9 M€ de CA à CA pour deux raisons :

- les cours mondiaux de reprise des matériaux (du carton et du papier notamment) qui avaient chuté de 2019 à 2020 combinés à une perte des tonnages ;
- l'impact de la crise sanitaire de la covid-19 en 2020 avec la fermeture des déchetteries, l'arrêt des collectes des encombrants sur rendez-vous …

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale recette de ce budget (près de 80 % des recettes réelles de fonctionnement) **avec 33,54 M€.**

Cette hausse de recette s'explique par la révision du taux de TEOM à 9%.

Son produit et son taux ont exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la collectivité pour assurer le service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères non couvertes par des recettes non fiscales.

Compte tenu des hypothèses de dépenses et recettes, les projections établies montrent que le taux minimal de TEOM pouvant financer le service sur la durée du mandat et ainsi assurer l'équilibre de la section de fonctionnement à la fin de celui-ci est de 9%.

3. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à 4,68 M€.

Elles comprennent principalement diverses subventions liées à la collecte sélective dont :

- le contrat avec ADELPHE relatif à l'action à la performance (Barème E) pour le soutien à la tonne trié (2,9 M€),
- la subvention d'Eco-emballage (1 M€) pour le soutien au tri sélectif,
- la subvention de l'éco-organisme de la filière papier, ECOFOLIO, pour le soutien à la collecte des imprimés (0,3 M€).

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes du chapitre 75 concernent essentiellement les recettes liées au centre de valorisation énergétique Rémival : droit d'usage garantie DU1 et proportionnel DU2 sur les recettes extérieures (192,6 K€), l'intéressement à la vente de chaleur (53,8 K€) et la redevance d'occupation du domaine public (50 K€).

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	28 234 755	29 064 280
012 - Charges de personnel	5 478 349	5 631 113
65 - Charges de gestion courante	3 000	1 775
Total dépenses de gestion courante	33 716 105	34 697 168
66 - Charges financières	21 017	14 312
67 - Charges exceptionnelles	47 933	6 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	33 785 055	34 717 480
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 714 270	3 046 539
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	2 714 270	3 046 539
Total dépenses de fonctionnement	**36 499 325**	**37 764 019**

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 34,72 M€, en augmentation de plus de 0,9 M€ par rapport à 2020.

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**28 234 755**	**29 064 280**
Contrats de prestations de services	24 134 133	25 148 869
Remboursement de frais au budget principal	616 358	625 581

Les charges à caractère général, en augmentation de plus de 0,8 M€, s'élèvent à 29,06 M€ (contre 28,23 M€ en 2020).

Cette évolution s'explique d'une part, par l'augmentation de la TGAP – Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+ 5€/HT par tonne sur Rémival) et d'autre part, par l'augmentation des tonnages collectés et traités (en tri, en ordures ménagères et en déchetteries, + 4 000 tonnes sur le secteur rural par exemple).

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement de ce budget pour un montant total de 25,15 M€.

Pour rappel, le Grand Reims assure la compétence « collecte et traitement des déchets et assimilés » :

- la collecte traditionnelle des ordures ménagères : 6,61 M€,
- la collecte des déchets recyclables : 2,29 M€,
- l'incinération des ordures ménagères : 7,20 M€,
- l'exploitation du centre TRIVALFER : 1,99 M€,
- l'exploitation des déchetteries : 2,09 M€,
- les conventions sur les pôles Est et Ouest, au titre essentiellement d'activités de traitement des déchetteries (bois, gravats, déchets verts, déchets dangereux …) : 1,13 M€.

La compétence traitement sur les territoires de l'ex Sycodec et ex Sycomore est maintenue au niveau du SYVALOM (syndicat départemental) : 3,13 M€.

2. Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5,63 M€ en 2021 (contre 5,48 M€ en 2020).

Cette hausse de plus de 0,15 M€ (soit + 2,8 %) peut s'expliquer, comme pour le budget principal, par :

- des mesures liées à l'action sociale : la revalorisation de la participation de l'employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance,
- des mesures nationales et locales : l'augmentation du SMIC, la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C et la création d'échelons terminaux pour les agents de catégorie A.

C'est également l'impact du recrutement de 4 adjoints techniques pour l'harmonisation de la dotation des bacs de collecte sur le secteur Ouest.

3. Chapitre 66 - Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 14,31 K€ au CA 2021.

A ce titre, on rappellera que l'encours au 31 décembre 2021 est de 497,58 K€.

III. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 - Subventions d'investissement	48 425	22 876
20 - Immobilisations incorporelles	399	992
21 - Immobilisations corporelles	9 685	22 442
23 - Immobilisations en cours	832 611	483 623
Total recettes d'équipement	891 120	529 933
10 - Dotations et fonds divers	210 293	579 715
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 336 462	40 094
Total recettes financières	1 546 755	619 810
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 714 270	3 046 539
041 - Opérations patrimoniales	1 447	285 515
Total recettes d'investissement	**5 153 592**	**4 481 796**

Les recettes réelles d'investissement comprennent principalement :

- le FCTVA (chapitre 10) à hauteur de 579,72 K€,
- un acompte sur une subvention (chapitre 13) de l'ADEME pour les travaux de réaménagement de la déchetterie de Saint Brice Courcelles (22,88 K€).

IV. Les dépenses d'équipement

En 2021, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi plus de 4,17 M€.

Ceux-ci ont été principalement réalisés dans le cadre d'opérations courantes d'entretien des déchetteries et de renouvellement de matériels pour la collecte.

Les principaux investissements ont été :

- l'achat de matériels divers pour 0,44 M€ correspondant principalement à des bacs de collecte, composteurs et conteneurs enterrés,
- l'acquisition de trois équipements de collecte : bennes ordures ménagères et TRI pour 0,31 M€,
- la poursuite et la finalisation des travaux d'aménagement et de modernisation des déchetteries (Saint Brice Courcelles et Sillery) à hauteur 2,04 M€,
- la poursuite des travaux sur la déchetterie de Witry-les-Reims pour 0,54 M€.

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées au transport public de personnes.
Il intègre notamment les mouvements financiers liés aux délégations de service public de transport urbain (MARS), au transport de personnes à mobilité réduite (LUCKY STAR) et les dépenses liées au transfert des compétences de la Région (pour les lignes régulières).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Transports	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	57 475 442	58 914 749
Dépenses réelles de fonctionnement	60 112 069	60 829 124
Épargne brute	-2 636 627	-1 914 376
Remboursement de capital	0	0
Epargne nette	-2 636 627	-1 914 376

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	272 595	289 502
73 - Impôts et Taxes	41 356 683	45 483 356
74 - Dotations et participations	15 250 508	12 330 434
75 - Autres produits de gestion courante	290 990	292 328
Total recettes de gestion courante	57 170 776	58 395 620
77 - Produits exceptionnels	304 667	519 129
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	57 475 442	58 914 749
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 581 498	2 758 727
Total recettes d'ordre de fonctionnement	3 581 498	2 758 727
Total recettes de fonctionnement	**61 056 940**	**61 673 476**

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 58,91 M€ en 2021 (contre 57,48 M€ en 2020), en hausse de 1,44 M€, expliquée d'une part, par l'augmentation du produit du Versement Mobilité, ce qui a pour effet de diminuer la participation du budget principal.

D'un montant de 289,5 K€, les recettes du **chapitre 70** correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine (en vertu de l'avenant n° 11 au contrat de concession) à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (24,91 K€),
- aux recettes d'abonnements pour les services en faveur des personnes à mobilité réduite (175,74 K€) et pour les lignes régulières de transports interurbains (48,85 K€).

Le chapitre 73 retrace le **produit du versement mobilité (VM), qui s'élève à 45,48 M€.** Le versement mobilité est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

Le produit du versement mobilité prend en compte :

- un taux de 1,8 %,
- un lissage sur 12 années du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM. En 2021, ce taux lissé est passé à 1,04 % pour la commune de Thillois et à 0,75 % pour les autres communes du Grand Reims.

Cette recette, fortement impactée en 2020 par la crise sanitaire de la covid-19, affiche une hausse de plus de 4,13 M€ de CA à CA. Elle dépasse même le niveau de versement de 2019 (42,88 M€).

Elle peut se décomposer comme suit :

- + 300 K€ dû à la convergence progressive des différents taux de VM appliqués vers le taux cible voté de 1,8% ;
- + 800 K€ au titre des créances VM payées par les établissements au titre de l'année 2020 dans le cadre des reports de charges qui leur avaient été accordés par l'URSSAF dans le cadre de la crise sanitaire ;

- + 3 M€ liés à la fois à la fin progressive en 2021 des dispositifs de chômage partiel (qui ne donne pas lieu à déclaration et paiement de charges sociales ni du VM) et aussi à la reprise économique et la baisse du chômage (- 9 % dans le département de la Marne entre le 4ème trim. 2020 et le 4ème trim. 2021.
  - Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT – publication du 01/04/2022).

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 74 - Dotations et participations	**15 250 508**	**12 330 434**
Participation d'équilibre du budget Principal	14 008 238	11 102 041
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	711 937	698 060
Compensation de la Région liée au transfert de charges - transports réguliers	530 333	530 333

Le chapitre 74 s'établit à 12,33 M€ au CA 2021. Ces recettes se composent principalement de :

- la compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières (0,53 M€),
- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (0,7 M€). Ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,
- la subvention d'équilibre du budget principal (11,1 M€).

Il est à noter la baisse de la participation du budget principal (- 2,92 M€) principalement expliquée par la combinaison de la hausse du versement mobilité (+ 4,13 M€) et de la hausse des dépenses versées aux délégataires (+ 0,81 M€)

Il faut souligner aussi que cette participation, estimée à 20,4 M€, a vu son montant minoré de plus de 2,6 M€. Dans le cadre de la crise sanitaire, un second versement d'avance remboursable de 5,86 M€ a été consenti au profit des Autorités Organisatrices de la Mobilité, destiné à compenser les pertes de ressources.

Le chapitre 75 enregistre principalement la compensation liée au relèvement du seuil des entreprises assujetties au versement transport, en stabilité par rapport à 2020.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 519,13 K€ au CA 2021 et comprennent principalement les pénalités versées par MARS d'une part, en vertu des clauses de facturation des jours de grève effectués (194,47 K€), et d'autre part, au titre des pénalités liées à la démarche qualité (32,8 K€).
Sur l'exercice 2021, des produits de cessions à hauteur de 283,92 K€ ont également été constatés.

II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 60,83 M€ au CA 2021 (contre 60,11 M€ au CA 2020), en augmentation de 0,72 M€, essentiellement expliquée par le versement des subventions d'exploitation au concessionnaire et aux partenaires.

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	4 420 995	4 328 802
012 - Charges de personnel	237 225	237 196
014 - Atténuations de produits	23 563	25 833
65 - Charges de gestion courante	55 430 045	56 237 117
Total dépenses de gestion courante	60 111 827	60 828 949
67 - Charges exceptionnelles	242	176
022 - Dépenses imprévues	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	60 112 069	60 829 124
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	944 871	844 352
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	944 871	844 352
Total dépenses de fonctionnement	**61 056 940**	**61 673 476**

Le chapitre 011 affiche des dépenses à 4,3 M€. Elles concernent principalement :

- le remboursement au département de la Marne au titre du service MOBULYS, du transport de personnes à mobilité réduite (43 K€),
- la reprise en régie directe, via des marchés de transporteurs, pour les quatre lignes interurbaines précédemment gérées par la Région (655,11 K€), ainsi que

pour le service en faveur des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de l'ex Reims Métropole (2,44 M€),

- les honoraires versés à hauteur de 411,37 K€, notamment pour l'assistance, les audits technique, juridique et financier, les expertises sécurité sur la ligne du tramway et la démarche qualité,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 345,8 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 156,41 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 256,46 K€.

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**) sur cet exercice sont de l'ordre de 237,2 K€. Ce montant est inchangé de CA à CA.

Les crédits du chapitre 014, dédiés à la restitution de la taxe du versement transport, s'élèvent à 26 K€. Il s'agit uniquement de remboursements dédiés aux agents logés, le remboursement d'indus étant désormais directement déduit des recettes du versement transport.

Le chapitre 65 comprend la plupart des dépenses de ce budget soit plus de 92 % de la section de fonctionnement pour un montant de 56,24 M€. Il regroupe l'ensemble des subventions d'exploitation versées au concessionnaire et aux autres partenaires.

On peut noter notamment :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS de 53,24 M€ pour le réseau de bus et tramway, ainsi que l'indemnisation de 1,12 M€ liée à la crise sanitaire de la covid-19,
- la subvention au titre de la loi SRU de l'ordre de 0,72 M€, précédemment évoquée,

- les compensations versées au délégataire notamment pour la perte de recettes à la suite de la réforme des abonnements CCAS au titre des années 2020 et 2021 (687 K€).

III. La section d'investissement

Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 - Subventions d'investissement	224 800	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 430 640	5 858 170
23 - Immobilisations en cours	20 071	263 070
Total recettes d'équipement	3 675 511	6 121 240
10 - Dotations et fonds divers	245 098	1 287 728
Total recettes financières	245 098	1 287 728
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	944 871	844 352
041 - Opérations patrimoniales	389	6 150 690
Total recettes d'investissement	**4 865 868**	**14 404 010**

Les recettes réelles d'investissement (7,41 M€) concernent principalement le FCTVA à hauteur de 1,29 M€. Le niveau de cette recette reste exceptionnel, il est expliqué par l'intégration de frais d'études suivis de réalisation à l'actif.

Il est à noter également un second versement d'avance remboursable consentie par l'Etat de 5,86 M€. En effet, dans le cadre la loi de Finances, un mécanisme d'avances remboursables à taux 0 % au profit des Autorités Organisatrices de la Mobilité a été instauré afin d'atténuer les pertes de ressources liées à la crise sanitaire.
L'avance totale reçue par la Communauté Urbaine s'élève à 9,29 M€. Son remboursement ne devrait pas intervenir avant l'exercice 2026.

En matière de dépenses, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi près de 0,9 M€ au titre du budget transports en 2021.

On peut notamment citer :

- les travaux d'aménagements sur les couloirs de bus : 49,19 K€,
- l'acquisition de véhicules, et notamment pour le transport des personnes à mobilité réduite : 131,16 K€,
- les travaux pour la création d'un site propre sur le mail Jules César dans le cadre du projet Reims Grand Centre : 706,5 K€.

Partie 5 – Le budget de l'eau potable

Le budget annexe de l'eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l'eau potable. Il regroupe :

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	22 792 393	23 553 681
Dépenses réelles de fonctionnement	14 903 679	15 790 229
Épargne brute	7 888 713	7 763 453
Remboursement de capital	2 047 401	2 034 330
Épargne nette	5 841 312	5 729 122

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
013 - Atténuation de charges	181 846	192 433
70 - Produits des services	20 624 486	22 505 006
74 - Subventions d'exploitation	185 779	498 497
75 - Autres produits de gestion courante	1 591 620	214 197
Total recettes de gestion courante	22 583 732	23 410 132
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	208 661	143 549
Total recettes réelles de fonctionnement	22 792 393	23 553 681
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	574 528	609 878
Total recettes d'ordre de fonctionnement	574 528	609 878
Total recettes de fonctionnement	**23 366 921**	**24 163 559**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 23,55 M€ (contre 22,79 € en 2020).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 70 - Produits des services	**20 624 486**	**22 505 006**
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	13 575 354	13 705 239
Surtaxes versées par les délégataires		1 579 805
Redevance pour pollution d'origine domestique	2 532 934	2 531 038
Location des compteurs	980 161	982 930
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes	3 091 887	3 134 950
Autres produits de services	444 150	571 043

Les produits des services s'établissent en 2021 à 22,5 M€.

Les produits des ventes d'eau regroupent aussi bien la part proportionnelle (13,7 M€) que les « surtaxes » versées par les délégataires (1,58 M€), et représentent 15,3 M€, soit 67,9 % des recettes de ce chapitre sur la base de tarifs inchangés.

L'enveloppe relative aux surtaxes versées par les délégataires était préalablement inscrite au chapitre 75. Les délégataires sont tenus de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI dans le cadre de la création de la Communauté urbaine.

La redevance perçue au profit de l'Agence de l'Eau (pour pollution d'origine domestique) atteint 2,53 M€. Cette somme est aussi comptabilisée en dépenses (chap. 014)

Les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget annexe de l'eau (3,13 M€) et remboursées, notamment par le budget annexe de l'assainissement (2,86 M€) et le budget principal (0,27 M€).

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (982,9 K€), les frais d'accès au service (73,5 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (475,3 K€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 0,5 M€ ; elles concernent exclusivement le financement de l'Agence de l'Eau, des animations du réseau, de la protection des captages, et des études sur le réseau d'eau potable (316 K€). On peut également citer le financement des opérations de coopération décentralisée avec le Burkina Faso (182 K€).

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes au chapitre 75 s'établissent à 214,2 K€.

Elles concernent principalement :

- la participation des agents pour les titres restaurant (69 K€),
- les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau (72 K€),
- la rémunération de l'Agence de l'Eau en tant qu'exploitant des services eau et assainissement au titre de l'année 2020 (34 K€),
- les redevances contractuelles versées par les fermiers et concessionnaires dans le cadre des contrats de DSP (39,9 K€).

Comme évoqué précédemment, les crédits relatifs à la « surtaxe » versée par les délégataires sont désormais imputés au chapitre 70 ; ce qui explique la baisse importante de CA à CA de – 1,41 M€.

4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les recettes au chapitre 77 s'élèvent à 143,5 K€ et concernent principalement les régularisations opérées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...).

Sur l'exercice 2021, un protocole a été signé concernant le ballon anti-bélier du Champ Captant d'Auménancourt, donnant lieu au versement par Véolia de 60 K€.

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	4 273 435	4 391 012
012 - Charges de personnel	7 742 089	7 663 437
014 - Atténuations de produits	2 200 426	2 953 000
65 - Charges de gestion courante	233 487	400 355
Total dépenses de gestion courante	14 449 438	15 407 804
66 - Charges financières	173 741	133 787
67 - Charges exceptionnelles	280 501	248 637
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 903 679	15 790 229
042 - Transferts entre sections	3 770 690	4 401 720
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 770 690	4 401 720
Total dépenses de fonctionnement	**18 674 369**	**20 191 948**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 15,8 M€ en 2021, contre 14,9 M€ en 2020, principalement du fait de la hausse de la redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'eau (chap.014).

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**4 273 435**	**4 391 012**
Achats d'eau	50 566	0
Fluides et carburants	735 020	742 633
Autres fournitures	365 583	290 268
BEA Couraux	224 479	197 995
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	150 087	122 482
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	294 275	293 381
Redevance versée aux agences de l'eau	722 750	968 227
Autres charges à caractère général	588 175	616 431
Remboursement de frais au budget principal	1 142 500	1 159 596

Le chapitre 011 s'élève à 4,39 M en 2021.

Outre les charges liées au fonctionnement courant du service de l'eau, on peut citer :

- les redevances versées aux agences de l'eau (0,97 M€). Elles sont calculées sur la base des quantités d'eau consommées. Il est à noter que l'Agence de l'Eau abroge le paiement par acompte, remplacé par un versement unique pour l'année pour la redevance « prélèvement sur la ressource ».
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,16 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale (7,66 M€) en légère baisse représente 48,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'assainissement car les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction.

Les mesures liées à l'action sociale, locales et nationales, déjà évoquées dans les autres budgets, sont intégrées aux charges de personnel.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'Eau constitue l'unique poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 2,95 M€.

Cette redevance fait l'objet d'une recette (au chapitre 70).

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (400,4 K€) comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (183 K€),
- les créances éteintes (65 K€), en augmentation en raison du nombre de dossiers de surendettement,
- les compensations tarifaires versées aux délégataires sur le prix de l'eau facturé aux usagers (153 K€).

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 133,8 K€ en 2021 (dont 63 K€ au titre du Bail Emphytéotique Administratif pour l'usine de traitement des eaux de Couraux).
La seule dette propre de ce budget annexe entraîne des frais financiers à hauteur de 71 K€.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent 248,6 K€ et comprennent principalement :

- le remboursement des frais d'entretien du Champ Captant d'Avaux à la Mairie d'Avaux, fixé par délibération, à hauteur de 30 K€,
- les subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée (projets ZORGHO) qui s'établissent à 91 K€,
- les régularisations annuelles effectuées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...) pour un montant de 122 K€.

III. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 - Subventions d'investissement	1 200 111	563 692
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	518 729	5 026 785
20 - Immobilisations incorporelles	0	13 385
23 - Immobilisations en cours	182 274	131 236
Total recettes d'équipement	1 901 115	5 735 098
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0
106 - Réserves	8 889 475	6 678 822
Total recettes financières	8 889 475	6 678 822
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 770 690	4 401 720
041 - Opérations patrimoniales	84 356	401 670
Total recettes d'investissement	**14 645 635**	**17 217 309**

Les subventions d'investissement (0,56 M€) comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'Eau (0,44M€) ou dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). A cet effet, on peut citer les travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable et plus spécifiquement les travaux d'interconnexion pour les communes de Chamuzy, Marfaux ou Merfy (0,16 M€), et des unités de distribution de Reims et du Rouillat (0,18 M€). Ont également été financés les travaux sur le réseau de la commune de Romigny ou la réhabilitation du réservoir de Pontfaverger.

A cela s'ajoute le financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Locale (DSIPL) de travaux réalisés sur l'opération d'aménagement de la Cité du Chemin Vert.

Les recettes d'emprunt correspondent à la consolidation d'une enveloppe de 5 M€ ainsi qu'à l'encaissement de deux prêts à 0% de l'Agence de l'Eau (pour le financement d'acquisitions foncières) pour 26,79 K€.

Parallèlement, le montant du remboursement en capital sur 2021 atteint 2,26 M€ (dont 227,8 K€ au titre du Bail Emphytéotique Administratif pour l'usine de traitement des eaux de Couraux).

Sur ce budget, l'encours au 31 décembre 2021 est de 18,95 M€.

Pour les autres recettes, il s'agit principalement de la reprise des avances forfaitaires (chapitre 23).

IV. Les dépenses d'investissement

En ce qui concerne les dépenses, en 2021, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi **6,7 M€ au titre du budget eau.**

Ces dépenses sont réparties entre les autorisations de programme Courant et les autorisations de programme Projet, de la façon suivante :

	CP réalisés 2021
COURANT	5,9 M€
PROJET	0,8 M€
TOTAL	**6,7 M€**

Au sein des autorisations de programme PROJET, les opérations ci-dessous ont été menées :

Autorisation de Programme	**CP réalisés 2021 (€)**
Interconnexion des communes de Chamuzy et Marfaux	445 249
Quartier du Chemin Vert	302 772
Reims Grand Centre	43 377
Aménagement des locaux de la DEA	33 543
TOTAL	**824 941**

Au sein des dépenses d'équipement (6,7 M€), une part importante a été consacrée à des opérations spécifiques aux territoires des pôles territoriaux, selon la ventilation suivante :

En K€	CP affectés spécifiquement aux 8 pôles	Autres opérations	Total CP réalisés 2021
COURANT	3,74 M€	2,15 M€	5,89 M€
PROJET	0,44 M€	0,38 M€	0,82 M€
TOTAL	**4,18 M€**	**2,53 M€**	**6,71 M€**

Une étude a démontré que la ressource en eau de l'Unité de Distribution Individuelle (UDI) du Rouillat ne permettrait pas de couvrir l'ensemble des besoins futurs.

C'est pourquoi, la Communauté Urbaine du Grand Reims a souhaité effectuer des travaux en plusieurs phases.

Tout d'abord, des travaux d'interconnexion AEP (Alimentation en Eau Potable) entre l'Unité de Distribution (UDI) du Rouillat et les communes de Chaumuzy et Marfaux, ont débuté en 2020. Puis en 2021, se sont déroulés les travaux de sécurisation de la ressource en eau de l'UDI du Rouillat en apportant une ressource supplémentaire depuis l'UDI de Reims.

Cette seconde phase a également permis l'amélioration des capacités de défense incendie de la commune de Villers-aux-Nœuds. L'ensemble de ces travaux a été engagé à hauteur de 445 K€ en 2021.

Les principaux travaux de renouvellement et de rénovation du réseau AEP sur Reims en 2021 ont concerné la rue Brulart à hauteur de 141 K€ et le Pont de Champagne pour un montant de 40 K€.

Le captage d'eau potable de la commune de Romigny présentait des teneurs en produits phytosanitaires supérieures à la limite de qualité réglementaire. Compte-tenu de ces éléments, afin de délivrer une eau de qualité satisfaisante et d'améliorer la qualité du service, la communauté Urbaine du Grand Reims, a décidé d'engager les

travaux visant à traiter les non-conformités actuellement mises en évidence, via la mise en place d'un traitement approprié de type filtre à charbon actif. (95 K€ en 2021).

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement urbains, il a été nécessaire de déplacer, renforcer et réhabiliter certains réseaux. Ainsi pour Reims Grand Centre, le coût de ces travaux sur 2021 s'est élevé à 43 K€ et les travaux réalisés d'Aménagement Cité du Chemin Vert 303 K €.

Partie 6 – Le budget de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d'assainissement collectif.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Assainissement	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	26 833 068	27 149 447
Dépenses réelles de fonctionnement	15 991 246	16 976 243
Épargne brute	10 841 823	10 173 205
Remboursement de capital	3 230 442	2 919 848
Épargne nette	7 611 380	7 253 357

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
013 - Atténuation de charges	431 934	414 180
70 - Produits des services	21 726 026	23 583 809
74 - Subventions d'exploitation	2 657 362	2 869 285
75 - Autres produits de gestion courante	1 626 739	32 019
Total recettes de gestion courante	26 442 061	26 899 294
76 - Produits financiers	77 936	61 142
77 - Produits exceptionnels	313 071	189 011
Total recettes réelles de fonctionnement	26 833 068	27 149 447
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 776 824	1 858 641
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 776 824	1 858 641
Total recettes de fonctionnement	**28 609 893**	**29 008 089**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 27,15 M€ au CA 2021 (contre 26,83 M€ au CA 2020).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 70 - Produits des services	**21 726 026**	**23 583 809**
Redevance d'assainissement collectif	14 961 657	15 812 493
Surtaxes versées par les délégataires		1 203 390
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	2 069 706	2 075 448
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	3 240 415	3 636 062
Remboursement de frais des autres budgets	117 085	117 267
Autres produits des services	1 337 163	739 149

Les produits des services s'établissent en 2021 à 23,58 M€.

Les produits de l'assainissement regroupent notamment la redevance d'assainissement collectif (15,8 M€) et les « surtaxes » reversées par les délégataires (1,2 M€). Ils représentent 17 M€, soit 72,2 % des recettes de ce chapitre sur la base de tarifs inchangés.

Il est à noter que l'enveloppe relative aux surtaxes versées par les délégataires était préalablement inscrite au chapitre 75. Les délégataires sont tenus de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI suite à la création de la Communauté urbaine.

La redevance perçue au profit de l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux de collecte atteint 2,08 M€. Cette somme est aussi comptabilisée en dépenses (chap. 014)

La contribution du budget principal (3,64 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements de l'année n-2 ainsi que des charges de fonctionnement de l'année n-1. Les modalités de calcul ont été mises à jour au cours de cet exercice 2020.

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment le remboursement de frais par les budgets annexes principal et SPANC (117,3 K€), les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers et les participations aux frais de branchements (692 K€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 74 - Dotations et participations	**2 657 362**	**2 869 285**
Prime d'épuration	2 191 483	2 270 667
Subvention d'exploitation diverses	465 879	598 618

Les recettes du chapitre 74 atteignent 2,87 M€ et concernent essentiellement le financement par l'Agence de l'Eau de :

- la prime d'épuration (2,27 M€),
- les subventions au titre de l'animation du réseau pour la mise en conformité, le contrôle et le conseil,
- le financement des opérations de coopération décentralisée avec le Burkina Faso (182 K€).
- les subventions dans le cadre de branchements privatifs (331 K€), à reverser aux propriétaires. Elles concernent principalement sur cet exercice les territoires de Fismes Ardre et Vesle (avec les communes de Fismes, Prouilly, Courville, Mont sur Courville et Saint Gilles) et Beine Bourgogne (avec les communes de Lavannes, Caurel et Witry les Reims).

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes au chapitre 75 concernent exclusivement la participation des agents pour les titres restaurant.

Comme évoqué précédemment, les crédits relatifs à la « surtaxe » versée par les délégataires sont désormais imputés au chapitre 70 ; ce qui explique la baisse importante de CA à CA de – 1,58 M€.

4. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les recettes au chapitre 77 s'élèvent à 189,01 K€ et concernent principalement les régularisations opérées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...). Les produits des cessions des immobilisations à hauteur de 46 K€ ont été également constatés sur cet exercice, issus du patrimoine immobilier ou des ventes aux enchères.

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	8 897 930	8 863 490
012 - Charges de personnel	4 269 483	4 158 569
014 - Atténuations de produits	1 641 542	2 298 000
65 - Charges de gestion courante	175 172	271 750
Total dépenses de gestion courante	14 984 127	15 591 809
66 - Charges financières	241 394	194 290
67 - Charges exceptionnelles	765 725	1 190 143
Total dépenses réelles de fonctionnement	15 991 246	16 976 243
042 - Transferts entre sections	5 085 419	5 064 266
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	5 085 419	5 064 266
Total dépenses de fonctionnement	**21 076 664**	**22 040 509**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 16,98 M€ en 2021 (contre 15,99 M€ en 2020), cette évolution s'explique principalement par la hausse de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'eau (chap.014).

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**8 897 930**	**8 863 490**
Fluides et carburants	1 650 095	1 815 452
Produits de traitement et réactifs	906 969	735 287
Autres fournitures	614 929	500 690
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	93 368	99 039
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	570 820	603 549
Valorisation des boues	580 768	550 319
Autres charges à caractère général	521 839	543 204
Remboursement de frais aux autres budgets	3 959 142	4 015 949

Les dépenses du chapitre 011 sont en quasi stabilité et atteignent 8,86 M€ en 2021.

Les crédits de ce chapitre concernent le fonctionnement général du service d'assainissement : électricité, carburants, fournitures, contrats de maintenance, entretien du patrimoine …

On soulignera également la hausse des remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (4 M€), au titre des charges supportées par ces derniers en matière d'assainissement (exemple : personnels rémunérés sur le budget de l'eau et travaillant en partie sur les enjeux d'assainissement). Un ajustement a été effectué pour mieux tenir compte des charges réellement supportées.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel atteignent un montant de 4,16 M€.

Contrairement au budget de l'eau, elles ne représentent que 24,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'assainissement car les liens entre ces deux budgets annexes

sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction. Ces charges font également l'objet de remboursement pour les agents mutualisés.

Les mesures locales et nationales liées à l'action sociale, déjà évoquées dans les autres budgets, restent de circonstance.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'Eau constitue l'unique poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 2,3 M€.

Cette redevance fait l'objet d'une recette (au chapitre 70).

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (271,8 K€) comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (191,58 K€),
- les créances éteintes (80,17 K€), en augmentation en raison du nombre de dossiers de surendettement.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 194,3 K€ en 2021.

La dette propre du budget annexe a généré des frais financiers à hauteur de 186,8 K€.

Ces charges intègrent une opération de swap avec des intérêts à payer à hauteur de 7,49 K€. Compte tenu de la recette retranscrite au chapitre 76 (61,14 K€), le gain net de cette opération s'élève à 53,65 K€.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1,19 M€ en 2021.

Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'Eau (852,37 K€) au titre des branchements privatifs, précédemment mentionnés, concernant les opérations sur les territoires les territoires de Fismes Ardre et Vesle (avec les communes de Fismes, Prouilly, Courville, Mont sur Courville et Saint Gilles) et Beine Bourgogne (avec les communes de Lavannes, Caurel et Witry les Reims).
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée (91,28 K€) au Centre international d'études sur le développement local.
- aux régularisations annuelles effectuées sur la régie de l'eau (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...).

III. Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 - Subventions d'investissement	7 595 646	3 024 052
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	961 493	639 058
20 - Immobilisations incorporelles	0	21 613
23 - Immobilisations en cours	63 596	172 975
Total recettes d'équipement	8 620 734	3 857 698
10 - Dotations et fonds divers	0	0
106 - Réserves	12 883 109	5 664 881
Total recettes financières	12 883 109	5 664 881
45 - Opérations pour comptes de tiers	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	5 085 419	5 064 266
041 - Opérations patrimoniales	186 542	2 660 401
Total recettes d'investissement	**26 775 804**	**17 247 246**

Les subventions d'investissement atteignent 3,02 M€.

Comme pour le budget annexe de l'eau, l'Agence de l'Eau est le principal financeur de ce budget annexe (2,5 M€). A cet effet, on peut citer les travaux de création de réseaux pour les communes de Bouleuse, Lavannes, Caurel, Courville, Mont sur Courville ainsi que Saint Gilles.

Le Département a également participé aux opérations sur les communes de Saint Gilles et de Bouleuse (0,14 M€).

A cela s'ajoute le financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Locale (DSIPL) de travaux réalisés sur l'opération d'aménagement de la Cité du Chemin Vert, de la création de la STEP de Ville en Tardenois – Chambrecy ou de la création des réseaux sur la commune de Bouleuse.

Les recettes d'emprunt correspondent à l'encaissement de quatorze prêts à taux 0 % de l'Agence de l'Eau (pour le financement création, extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées et des travaux dans les stations d'épuration) pour un montant global de 0,64 M€.

Parallèlement, le montant du remboursement en capital sur 2021 atteint 2,92 M€.

Sur ce budget, l'encours au 31 décembre 2021 est de 22,04 M€.

IV. Les dépenses d'investissement

La Communauté urbaine du Grand Reims a investi 13,2 M€ en 2021 au titre du budget assainissement.

Ces dépenses sont réparties entre les autorisations de programme Courant et les autorisations de programme Projet, de la façon suivante :

	CP réalisés 2021
COURANT	10,18 M€
PROJET	3,02 M€
TOTAL	**13,2 M€**

Au sein des autorisations de programme PROJET, les opérations ci-dessous ont été menées :

Autorisation de Programme	**CP réalisés 2021 (€)**
Assainissement collectif commune de Bouleuse	1 373 136
Assainissement Ville en Tardenois - Chambrecy	961 914
Assainissement Quartier du Chemin Vert	310 457
Assainissement collectif Courville - Mont sur Courville - St Gilles	169 056
Assainissement collectif Beine Bourgogne	119 942
Reims Grand Centre	49 196
PNRU	31 658
TOTAL	**3 015 359**

Au sein des 13,2 M€, une part importante a été consacrée à des opérations de travaux spécifiques aux territoires des pôles territoriaux, selon la ventilation suivante :

	CP affectés spécifiquement aux 8 pôles	Autres opérations	Total CP réalisés 2021
COURANT	3,00 M€	7,18 M€	10,18 M€
PROJET	2,62 M€	0,39 M€	3,02 M€
TOTAL	**5,63 M€**	**7,57 M€**	**13,2 M€**

A ces dépenses de travaux, s'ajoutent des dépenses de matériel spécifique d'exploitation pour les services d'exploitation réseaux et pour la STEP (745 K€), ainsi que des études sur les réseaux et les parcelles d'assainissement (447 K€) et le référentiel topographique assainissement intégré (62 K€).

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale de Ville-en-Tardenois et Chambrecy se sont poursuivis en 2021, en vue d'une mise en service fin 2022.

La station située à proximité du ruisseau de la Brandeuille a pour but de purifier les eaux usées pour les réinjecter dans le milieu naturel. Cette station doit accueillir les eaux à traiter avec un débit moyen de journalier de 216 m^3 par temps sec et 271 m^3 par temps de pluie.

En parallèle de la construction de la station, la création d'un collecteur intercommunal a été nécessaire afin de recueillir et d'envoyer la totalité des effluents de Ville-en-Tardenois vers la nouvelle station, et, par la même occasion, cela a permis de raccorder plusieurs habitations restées jusqu'alors en assainissement individuel.
La mise en exploitation de cette nouvelle station va engendrer la démolition des deux anciens sites de traitement situés sur les communes de Ville-en-Tardenois et Chambrecy.

Les travaux de création d'un collecteur entre les deux communes ont été réalisés pour un montant de 961 K€ en 2021. Ils s'achèveront en 2022.

Par ailleurs, les études et les travaux de mise en place de l'assainissement général de la commune de Bouleuse se sont poursuivis en 2021 pour un montant de 1,37 M€.

Ces travaux de grande envergure comprennent la création d'une station de traitement des eaux usées, de type filtres plantés de roseaux verticaux, sans rejet en milieu superficiel. Le chantier implique également la création d'un réseau avec deux postes de refoulement de 90 branchements.

Les propriétaires impactés par des travaux de raccordement et ayant adhéré à l'opération groupée financée par l'AESN, sont aidés à hauteur de 3 000 € pour les travaux réalisés sur leur domaine privé.

Les travaux d'assainissement collectifs Beine Bourgogne se sont également achevés en 2021 pour un montant de 120 K€ et les travaux d'assainissement des communes de Courville, Mont-sur-Courville et Saint-Gilles se sont poursuivis sur 2021 pour un coût de 169K€.

Les principaux travaux de renouvellement et de rénovation du réseau d'eaux usées sur REIMS en 2021 ont concerné les rues : Martin Peller (971 K€), de Neufchâtel (205K€), Brulart (38 K€), des Clauzets (50 K€), ainsi que l'Esplanade Hemingway (54K€). Des travaux de déjumelage de réseau ont également été réalisés dans les rues du Groupe Dijon (29 K€), et la rue Vercingétorix (67 K€).

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagement urbains, il a été nécessaire de déplacer, renforcer et réhabiliter certains réseaux. Ainsi pour Reims Grand Centre, le coût de ces travaux sur 2021 s'est élevé à 49 K€ et les travaux réalisés sur les secteurs ANRU à 31,6 K€.

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce budget annexe dédié à l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être équilibré en dépenses et en recettes, et doit être financé par les redevances des usagers. Il s'agit d'un budget dont les mouvements s'établissent uniquement en section de fonctionnement.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget SPANC	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	403 465	88 130
Dépenses réelles de fonctionnement	265 218	370 442
Épargne brute	138 247	-282 312
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	138 247	-282 312

I. Les recettes de fonctionnement

Budget SPANC - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	47 260	76 129
74 - Dotations et participations	356 205	12 000
Total recettes de gestion courante	403 465	88 129
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	0	1
Total recettes réelles de fonctionnement	403 465	88 130
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**403 465**	**88 130**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 88,13 K€ et comprennent :

- le produit des redevances d'assainissement non collectif à hauteur de 41,5 K€. Ces redevances sont dues au titre des contrôles effectués, notamment des contrôles de conception, d'implantation et d'exécution, des contrôles périodiques, des contrôles pour cessions, les premiers diagnostics, les analyses rejets …,

- la facturation dans le cadre des opérations pour le compte de tiers (34,6 K€), et notamment sur les opérations Val de Vesle, Unchair, Lagery, Poilly, Prunay, Hourges, Marfaux,
- les subventions reçues de l'Agence de l'Eau pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif (ANC) non conformes, reversées aux particuliers (12 K€), et notamment sur l'opération de Romigny.

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget SPANC - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	48 740	67 464
65 - Charges de gestion courante	945	649
Total dépenses de gestion courante	49 685	68 114
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	215 533	302 329
Total dépenses réelles de fonctionnement	265 218	370 442
042 - Transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	**265 218**	**370 442**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 370,44 K€ et se composent :

- du remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement pour 41,5 K€. En effet, les moyens étant mutualisés, les charges de personnel et les frais de fonctionnement sont supportés par le budget de l'assainissement. Il convient donc au budget SPANC de rembourser ces charges,
- des travaux effectués par la communauté urbaine sur le domaine privé des particuliers et refacturés (26 K€), notamment sur les opérations de Val de Vesle, Unchair, Lagery, Poilly, Prunay, Hourges, Marfaux,
- du reversement aux particuliers des subventions reçues par l'Agence de l'Eau (301,7 K€), et notamment sur les opérations Val de Vesle, Unchair, Lagery, Poilly, Prunay, Hourges, Marfaux, ainsi que sur la réhabilitation de Prosnes.

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique

1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situés à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	357 430	316 031
Dépenses réelles de fonctionnement	352 414	309 521
Épargne brute	5 016	6 510
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	5 016	6 510

La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
013 - Atténuation de charges	2 049	1 812
70 - Produits des services	68 818	96 495
74 - Dotations et participations	285 787	217 429
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	356 654	315 736
77 - Produits exceptionnels	776	295
Total recettes réelles de fonctionnement	357 430	316 031
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**357 430**	**316 031**

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrée : 49,26 K€,
- la vente de produits dans l'espace de vente : 39,69 K€.

Enfin, une participation du budget principal a été nécessaire à hauteur de 210,89 K€ (contre 273,32 K€ en 2020) pour assurer l'équilibre de ce budget. Elle est en diminution de CA à CA (- 62,4 K€) et s'explique d'une part, par la hausse des produits (+ 27,7 K€) liée à la reprise de l'activité après la crise sanitaire de la covid-19, et d'autre part, par la réduction des charges à caractère général, avec le moindre approvisionnement pour la vente d'articles en boutique.

Budget Phare de Verzenay Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	160 664	106 671
012 - Charges de personnel et frais assimilés	191 750	202 811
65 - Charges de gestion courante	0	38
Total dépenses de gestion courante	352 414	309 521
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	352 414	309 521
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 920	16 965
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	14 920	16 965
Total dépenses de fonctionnement	**367 334**	**326 485**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (202,81 K€),
- les charges de fonctionnement général du musée, notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, les frais de communication, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau…) pour 106,67 K€.

La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
23 - Immobilisations en cours	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 083	1 374
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0
Total recettes financières	6 083	1 374
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 920	16 965
Total des recettes d'investissement	**21 003**	**18 339**

Les recettes réelles d'investissement comprennent uniquement le FCTVA (1,37 K€).

Les dépenses réelles d'investissement représentent 7,88 K€ en 2021.

Les crédits ont principalement été affectés à l'acquisition de mobiliers et de matériels divers pour le site.

2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1er avril au 15 octobre, situé à Val-de-Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles d'exploitation	43 777	118 041
Dépenses réelles d'exploitation	103 452	109 013
Épargne brute	-59 675	9 028
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	-59 675	9 028

La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Ventes de produits, prestations …	41 976	64 503
74 - Subvention d'exploitation	1 128	330
75 - Autres produits de gestion courante	672	758
Total recettes de gestion courante	43 776	65 592
77 - Produits exceptionnels	0	52 450
Total recettes réelles d'exploitation	43 776	118 041
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 166	6 834
Total recettes d'ordre d'exploitation	7 166	6 834
Total recettes d'exploitation	**50 942**	**124 875**

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (118 K€), on peut citer principalement :

- les droits d'entrée (emplacements) pour 64,5 K€. La hausse de ces produits (+ 22,5 K€) est le signe de la reprise de l'activité après la crise sanitaire de la covid-19. Toutefois, les recettes ne sont pas encore revenues à hauteur des derniers comptes administratifs,

- l'aide exceptionnelle de 49,8 K€ versée par l'Etat accordée pour les pertes de recettes 2020 pour les SPIC. Le budget annexe du Camping en a été bénéficiaire.

Budget Camping de Val de Vesle Dépenses d'exploitation (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	45 053	43 304
012 - Charges de personnel et frais assimilés	58 399	65 709
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	103 452	109 013
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles d'exploitation	103 452	109 013
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 667	10 307
Total dépenses d'ordre d'exploitation	12 667	10 307
Total dépenses d'exploitation	**116 119**	**119 320**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (65,7 K€),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides, la location de la maison à la commune de Val de Vesle, l'entretien et la maintenance des équipements, les contrats de prestation de services (43,3 K€).

La section d'investissement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 667	10 307
Total des recettes d'investissement	**12 667**	**10 307**

Aucune **recette réelle d'investissement** n'est à constater sur cet exercice.

Les dépenses d'investissement représentent 14,2 K€ en 2021.

Les crédits ont principalement été affectés aux travaux courants d'entretien du camping.

Partie 9 – Les budgets à vocation économique

1. Le budget de la ZAC de Bezannes

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés à l'activité tertiaire, aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	5 045 618	331 997
74 - Dotations et participations	241 282	132 619
75 - Autres produits de gestion courante	4 839	6 069
Total recettes de gestion courante	5 291 740	470 685
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	5 291 740	470 685
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**5 291 740**	**470 685**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 0,47 M€, comprennent principalement :

- les cessions de terrains (0,33 M€),
- la facturation des accès supplémentaires au domaine public (0,13 M€).

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	4 111 708	1 129 271
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	4 111 708	1 129 271
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	876	53 439
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 112 584	1 182 710
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	**4 112 584**	**1 182 710**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,18 M€ et comprennent notamment :

- 437,45 K€ de travaux de voirie,
- 81,68 K€ de travaux d'espaces verts,
- 66,47 K€ d'entretien des voiries intercommunales et espaces verts,
- 52,47 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 463,5 K€ de remboursement de frais au budget principal.

La section d'investissement

Budget ZAC Bezannes - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'investissement	**0**	**0**

Budget ZAC Bezannes - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total dépenses d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'investissement	**0**	**0**

Ce budget ne comporte plus de section d'investissement.

Il est à noter qu'il n'y a plus de stock d'avance à rembourser au budget principal.

2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint-Brice-Courcelles.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	163 350	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	163 350	0
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	163 350	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	183 946	33 652
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 389	11 587
Total recettes d'ordre de fonctionnement	194 335	45 239
Total recettes de fonctionnement	**357 685**	**45 239**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 45,24 K€, comprennent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	10 207	22 065
65 - Charges de gestion courante	0	1
Total dépenses de gestion courante	10 207	22 065
66 - Charges financières	10 389	11 587
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	20 596	33 652
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	326 700	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 389	11 587
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	337 089	11 587
Total dépenses de fonctionnement	**357 685**	**45 239**

D'un montant global de 33,65 K€, **les dépenses réelles de fonctionnement** comprennent notamment :

- des travaux sur réseaux secs (8,4 K€),
- le remboursement de frais au budget principal (8,7 K€),
- les frais financiers à hauteur de 11,59 K€ sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2021.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	29 328
Total recettes d'équipement	0	29 328
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	326 700	0
Total recettes d'investissement	**326 700**	**29 328**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 29,34 K€, concernent exclusivement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal.

Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	138 430	0
Total recettes d'équipement	**138 430**	**0**
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	183 946	33 652
Total des dépenses d'investissement	**322 376**	**33 652**

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 33,65 K€, concernent les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2021 s'élève à 4,15 M€.

3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total), à vocation artisanale à Bétheny.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	91 390	935 845
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	2
Total recettes de gestion courante	91 390	935 847
77 - Produits exceptionnels	0	176
Total recettes réelles de fonctionnement	91 390	936 023
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	434 042	1 133 972
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 867	16 011
Total recettes d'ordre de fonctionnement	448 909	1 149 983
Total recettes de fonctionnement	**540 299**	**2 086 006**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 2,09 M€, comprennent principalement les cessions de terrains (0,94 M€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,13 M€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	327 785	182 116
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	327 785	182 116
66 - Charges financières	14 867	16 011
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	342 652	198 127
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	182 780	1 871 868
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 867	16 011
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	197 647	1 887 879
Total dépenses de fonctionnement	**540 299**	**2 086 006**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 198,13 K€ et comprennent notamment :

- 30 K€ de fouilles archéologiques,
- 18,9 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 14,55 K€ de travaux de voirie,

- 113,98 K€ de remboursement de frais au budget principal,
- 16,01 K€ de frais financiers sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2021.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	251 262	0
Total recettes d'équipement	251 262	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	182 780	1 871 868
Total recettes d'investissement	**434 042**	**1 871 868**

Les recettes d'investissement concernent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,87 M€).

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	737 896
Total dépenses d'équipement	0	737 896
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	434 042	1 133 972
Total dépenses d'investissement	**434 042**	**1 871 868**

Les dépenses d'investissement comprennent d'une part, le remboursement de l'avance au budget principal (737,9 K€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,13 M€).

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2021 s'élève à 5,27 M€.

4. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suippe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suippe).

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	73 585	181 419
74 - Dotations et participations	0	0
Total recettes de gestion courante	73 585	181 419
77 - Produits exceptionnels	146	0
Total recettes réelles de fonctionnement	73 731	181 419
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 802	217 002
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 723	6 227
Total recettes d'ordre de fonctionnement	107 524	223 229
Total recettes de fonctionnement	**181 256**	**404 648**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 404,65 K€, comprennent principalement les cessions de terrains (181,42 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (217 K€).

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	22 493	29 355
65 - Charges de gestion courante	0	1
Total dépenses de gestion courante	22 493	29 356
66 - Charges financières	5 723	6 227
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 216	35 583
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	147 317	362 838
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 723	6 227
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	153 039	369 065
Total dépenses de fonctionnement	**181 256**	**404 648**

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des dépenses d'entretien courant (22,49 K€).

Il convient également de noter les charges financières sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2021 à hauteur de 6,23 K€.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	147 317	362 838
Total recettes d'investissement	**147 317**	**362 838**

Les recettes d'investissement sont constituées uniquement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 362,84 K€.

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 515	139 270
Total dépenses d'équipement	45 515	139 270
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 802	217 002
Total des dépenses d'investissement	**147 317**	**356 272**

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 356,27 K€, comprennent d'une part, le remboursement partiel de l'avance consentie du budget principal (139,27 K€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (217 K€).

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2021 s'élève à 2,14 M€.

5. Le budget Zones d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers

Ce budget annexe regroupe les deux zones préalablement gérées par la commune de Pontfaverger-Moronvilliers :

- la zone artisanale « les Grands Prés »
- la zone commerciale « les Platanes »

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	0	0
74 - Dotations et participations	0	0
Total recettes de gestion courante	0	0
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	40 051	30 784
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 282	18 940
Total recettes d'ordre de fonctionnement	60 333	49 724
Total recettes de fonctionnement	**60 333**	**49 724**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 49,72 K€, comprennent uniquement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	19 769	11 844
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	19 769	11 844
66 - Charges financières	20 282	18 940
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	40 051	30 784
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 282	18 940
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	20 282	18 940
Total dépenses de fonctionnement	**60 333**	**49 724**

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement le remboursement de la mise à disposition de personnel à la commune de Pontfaverger.

Il convient également de noter les charges financières (18.94 K€), aussi bien les intérêts dus conformément à la reprise du contrat de dette, que sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2021.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	78 643	70 935
Total recettes d'équipement	78 643	70 935
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'investissement	**78 643**	**70 935**

Les recettes d'investissement comprennent exclusivement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (70,94 K€).

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2021 s'élève à 401,83 K€.

Budget Zone d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 592	40 151
Total dépenses d'équipement	38 592	40 151
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	40 051	30 784
Total des dépenses d'investissement	**78 643**	**70 935**

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 70,94 K€, sont constituées d'une part, du remboursement en capital de la dette (40,15 K€) et des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (30,78 K€).

L'encours de la dette de ce budget est de 428,24 K€ au 31 décembre 2021.

Partie 10 – Les autres budgets annexes

1. Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Archéologie	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	2 342 983	964 209
Dépenses réelles de fonctionnement	2 192 119	1 540 939
Épargne brute	150 863	-576 731
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	150 863	-576 731

La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
013 - Atténuation de charges	11 754	8 634
70 - Produits des services	2 302 553	765 419
74 - Dotations et participations	22 648	190 016
75 - Autres produits de gestion courante	0	1
Total recettes de gestion courante	2 336 955	964 070
77 - Produits exceptionnels	6 028	138
Total recettes réelles de fonctionnement	2 342 983	964 209
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**2 342 983**	**964 209**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,96 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (0,5 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (0,2 M€),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (0,19 M€).

Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	946 615	574 601
012 - Charges de personnel	1 245 504	966 339
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	2 192 119	1 540 939
67 - Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 192 119	1 540 939
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 531	59 304
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	60 531	59 304
Total dépenses de fonctionnement	**2 252 650**	**1 600 243**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1,54 M€. Elles sont essentiellement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 0,57 M€ et 0,97 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (0,2 M€),
- le remboursement de frais au budget principal (0,17 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles …

Les charges de personnel sont encore en nette baisse de près de 280 K€ ; elles s'adaptent aux besoins sur les chantiers de fouilles. La baisse des produits en est aussi le témoin.

La section d'investissement

Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
10 - Dotations et fonds divers	6 567	9 081
Total recettes financières	6 567	9 081
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	60 531	59 304
Total recettes d'investissement	**67 098**	**68 385**

Les recettes réelles d'investissement, de faible montant, concernent exclusivement le FCTVA.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 57,52 K€ en 2021.

Ces crédits concernent exclusivement les dépenses d'équipement, et ont été affectés aux frais d'études pour le centre de conservation, aux locaux du service archéologique, ainsi qu'aux matériels nécessaires au fonctionnement du service.

2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de montée en débit et de Très Haut Débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication. Les dépenses liées à l'aménagement numérique régional Losange sont désormais reprises au sein du budget principal.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Boucle Locale	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement	649 569	727 075
Dépenses réelles de fonctionnement	199 463	224 072
Épargne brute	450 106	503 003
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	450 106	503 003

La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	649 177	726 947
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	649 177	726 947
77 - Produits exceptionnels	392	128
Total recettes réelles de fonctionnement	649 569	727 075
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 315	8 315
Total recettes d'ordre de fonctionnement	8 315	8 315
Total recettes de fonctionnement	**657 883**	**735 389**

Les produits des services, soit 0,73 M€, représentent l'essentiel des **recettes de fonctionnement** de ce budget, et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2020	CA 2021
011 - Charges à caractère général	199 463	221 282
65 - Charges de gestion courante	0	5
Total dépenses de gestion courante	199 463	221 286
67 - Charges exceptionnelles	0	2 785
Total dépenses réelles de fonctionnement	199 463	224 072
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 062	82 376
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	82 062	82 376
Total dépenses de fonctionnement	**281 525**	**306 448**

D'un montant de 0,22 M€, les **dépenses réelles de fonctionnement** du budget de la boucle locale concernent les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements), les travaux de raccordements pour les opérateurs (90,89 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (106,01 K€), ajusté au regard des moyens actuellement mis à disposition de ce budget par le budget principal.

La section d'investissement

Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2020	CA 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 062	82 376
Total recettes d'investissement	**82 062**	**82 376**

Aucune **recette réelle d'investissement** n'a été constatée sur cet exercice.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 7,9 K€ en 2021.

Ces crédits ont permis de petits travaux courants de sécurité et surveillance dans les locaux dédiés aux opérateurs.

ANNEXES

Annexe 1 : l’évaluation climat du budget

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims

Annexe 3 : flux financiers liés à la mutualisation

ANNEXE 1 : L'évaluation climat du budget

La Ville de Reims et le Grand Reims se sont engagés dans une politique ambitieuse en faveur du développement durable. Il est apparu nécessaire, pour compléter cette politique, d'analyser les dépenses budgétaires sous le prisme du climat, afin de mesure leur impact en la matière.

I4CE (Institute for climate economics) est une association experte de l'économie et de la finance, initiative de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de développement, dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. Cette structure a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités, l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Une méthode co-construite est née de cette collaboration, en coopération avec des experts « climat » qui se sont basés sur la taxonomie européenne - outil de classification qui fournit à tous les acteurs financiers une compréhension commune de ce qui est doit être considéré comme une activité « verte » ou « durable ».

La méthode consiste à évaluer chaque ligne du budget, en classant chaque dépense en différentes catégories : très favorable au climat, favorable, neutre, défavorable ou indéfinie.

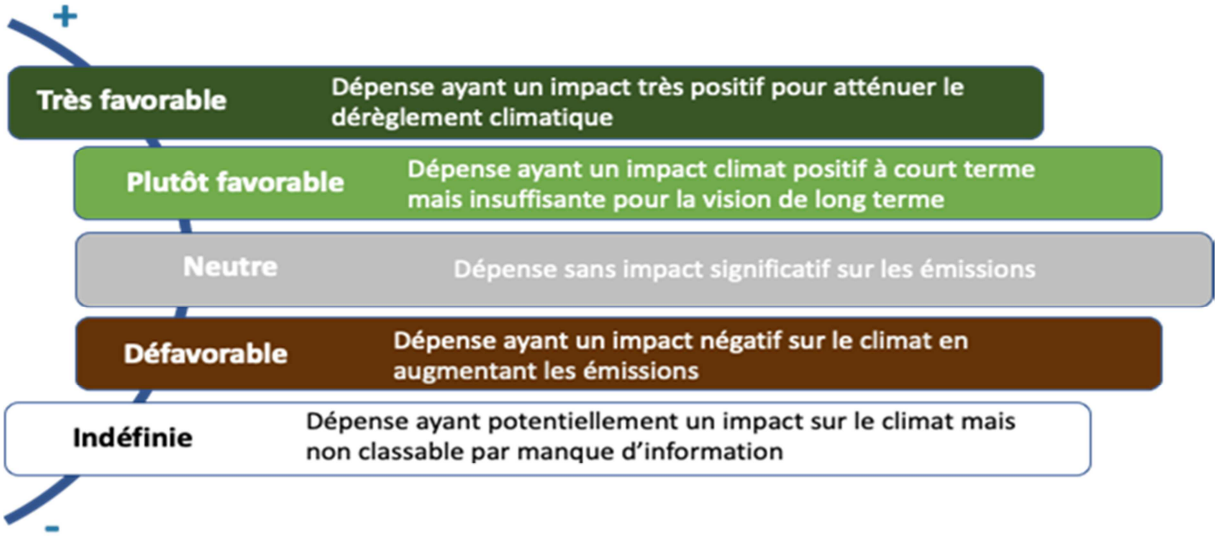

La finalité principale de l'évaluation climat du budget est de connaître l'impact des dépenses de notre collectivité sur le climat, de les mesurer, de mettre en place des process pour les faire évoluer favorablement d'un exercice budgétaire à l'autre. Analyser le budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses pour les orienter vers la transition climatique.

Au-delà de cette finalité principale, il s'agit d'un projet transversal, coopératif, qui permet :

- d'informer et sensibiliser chaque acteur de nos administrations sur la contribution de nos politiques publiques à la Stratégie Bas Carbone,
- à terme, d'engager des discussions avec les directions pour rendre nos investissements et nos dépenses de fonctionnement moins impactantes pour climat (ajouter par exemple, des critères d'attribution liés au développement durable dans les dossiers de demandes de subventions des associations, des critères environnementaux aux marchés publics, …)

Il existe deux axes :

- le volet atténuation (retenu pour la présente analyse) qui évalue les dépenses permettant de lutter contre le changement climatique,
- le volet adaptation (peu utilisé dans les collectivités pour le moment) : qui consiste à mesurer l'impact des dépenses dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire.

L'évaluation climat du budget permet aux élus et aux services de la collectivité de :

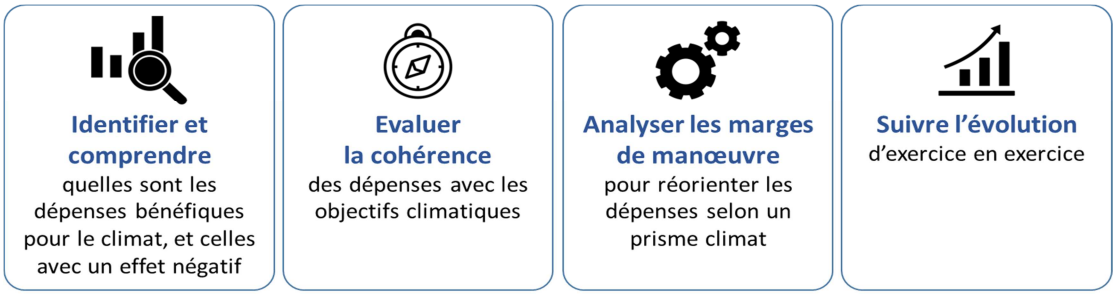

La méthode proposée par I4CE :

- Propose un référentiel d'évaluation climatique des lignes budgétaires, issus de travaux collaboratifs avec des experts, évitant de trop longs débats pour qualifier la dépense,
- Permet un travail de transparence sur l'impact climatique des dépenses,
- Répond à un critère du référentiel de l'ancien label Cit'ergie, désormais «Territoire Engagé Transition Écologique»
- Diffuse au sein de la collectivité les enjeux relatifs au changement climatique et participe à l'acculturation des services,

Les limites de la démarche, telle qu'elle est conçue à ce jour :

- le classement est élaboré en fonction de l'impact climatique uniquement ; les autres éléments environnementaux (biodiversité, gestion de la ressource en eau..) ou sociaux ne sont pas valorisés,
- Les efforts de sobriété ne sont pas valorisés dans la démarche,
- Les recettes ne sont pas prises en considération,
- La méthodologie ne permet pas de classer climatiquement l'ensemble des dépenses de la collectivité,

<u>Le périmètre :</u>

L'évaluation climat du budget du Grand Reims a été menée en 2022 et porte sur le compte administratif 2021 - budget principal. Il s'avère en effet plus judicieux d'évaluer des dépenses réalisées, c'est-à-dire celles inscrites dans le compte administratif et dont on connait l'utilisation, plutôt que les prévisions budgétaires.

Seules les dépenses réelles, en investissement et en fonctionnement, ont été étudiées. Les opérations d'ordres ont été exclues du périmètre étudié puisque, s'agissant d'écritures comptables, elles n'ont pas d'impact sur le climat.

Ainsi, une enveloppe de près de 285 000 000 € de dépenses était concernée par l'analyse, représentant 2 140 lignes budgétaires.

La méthode proposée par I4CE prévoit la possibilité d'appliquer un seuil de dépense aux écritures à analyser, dès lors qu'au moins 80 % du budget est traité.

Pour notre évaluation climat du budget, nous avons appliqué un seuil de base de dépenses à prendre en compte fixé à 50 000 €.

Ainsi, 94.8% du budget a été analysé, pour un total de 269 935 962€.

A noter que :

- la rubrique « indéfini» regroupe les dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classables en l'état par manque d'informations ou de données. Une extension méthodologique (proposée par I4CE dans l'avenir ou construite en interne serait nécessaire pour préciser ces lignes).
- Certaines dépenses sont classées hors périmètre, notamment les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, le refinancement de dette, les œuvres et objets d'art, …
- Les dépenses « neutres » peuvent également être valorisées en positif, puisqu'elles n'ont pas d'impact sur le climat.

Informations complémentaires

En parallèle à cette mission, un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre du patrimoine et des services de la collectivité (communément appelé bilan carbone) est en cours de réalisation.

Il s'agit d'une démarche initialement développée par l'ADEME qui s'intéresse à la problématique des émissions carbone. Elle cherche à donner des ordres de

grandeurs des émissions de carbone et permet d'aboutir à des plans d'actions pour les réduire.

Un Bilan carbone calcule des émissions de carbone sur la base de flux (physiques, matériels, humains…). Le résultat est une masse de CO2 produite par la collectivité sur une année.

L'évaluation climat du budget mesure l'impact sur le climat des euros dépensés.

Ces deux démarches menées en parallèle conduiront à limiter notre impact sur le climat, puisque l'évaluation climat du budget nous conduira à « verdir » les dépenses, et le bilan carbone nous conduira à diminuer nos émissions de CO2.

Les résultats :

	montants	%	identification par grande masse
Très favorable	7 924 958,90 €	3 %	Les dépenses relatives aux transports en commun, y compris les transports scolaires, 15% de toutes les rénovations, extensions, réhabilitations, les éléments de diagnostic pour l'élaboration du PDM – enquête ménage (qui vise à réduire la place de l'autosolisme), les travaux des espaces publics destinés au passage du BHNS sur voie des sacres, le matériel roulant électrique (véhicules), …
Favorable	9 919 084,57 €	4 %	Les subventions aux chaires de recherche dédiée à la production de produits biosourcés ou à faible emprunte carbone, l'AAP aide au patrimoine naturel, la partie des rénovations de voirie consacrés aux pistes cyclables ou assimilées, les constructions de bâtiment au-delà de la norme en vigueur, 20% des dépenses d'informatique puisqu'elles remplissent l'un des 5 critères du référentiel, à savoir le recyclage du matériel,…
Neutre	108 747 775,93 €	40 %	La part des constructions de bâtiment selon la norme en vigueur, les acquisitions de terrains nus, les démolitions, l'achat d'électricité sans origine renouvelable, les dépenses d'extension ou de création de réseaux électriques, l'entretien des espaces verts, les dépenses d'entretien de voirie (part dédiée aux voitures), les paiements de loyers, l'achat de logiciels, les charges de personnel/cotisations diverses (13,9M€), …
Défavorable	3 259 629,14 €	1 %	Une partie du matériel informatique/numérique, de téléphonie (80%), l'achat d'engins roulants non électriques, l'achat de véhicules thermiques, les carburants et autres achats d'énergie fossile, les dépenses de création de voirie hors réalisation de pistes cyclables
Indéfini	55 778 610,32 €	21 %	Les subventions forfaitaires d'exploitation ou subventions d'équilibre, les travaux d'infrastructure numérique, certains achats (mobilier, matériel, panneaux de signalisation,…) et études, les rémunérations et autres indemnités du personnel (39.2M€),
Hors périmètre	84 305 903,17 €	31 %	Les versements aux budgets annexes, les dotations aux amortissements, les emprunts et opérations afférentes à l'emprunt, les immobilisations incorporelles et corporelles, ….
total budget analysé	269 935 962,03 €		

ANNEXE 2 : la dette de la communauté urbaine

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Communauté urbaine du Grand Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Elle optimise l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

Après la crise sanitaire mondiale ces deux dernières années, l'année 2022 s'ouvre sur de nouvelles incertitudes, géopolitiques cette fois, avec le conflit russo-ukrainien.

Les politiques publiques couplées à une intervention accrue de la BCE depuis deux ans ont permis de soutenir l'économie qui retrouve fin 2021, son niveau d'avant crise. Après ce fort rebond de l'activité économique, l'année 2022 devrait être marquée par une normalisation progressive de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

Dans le contexte actuel avec la guerre en Ukraine et malgré l'amélioration du contexte sanitaire, la BCE révise à la baisse ses prévisions de croissance en zone euro, et à la hausse ses prévisions d'inflation.

La BCE se « tient prête à ajuster l'ensemble de ses instruments de façon adéquate » ce qui laisse présager une probable hausse des taux directeurs courant 2022.

Les taux en territoire négatif depuis fin 2014, devraient, sur les maturités longues, repasser du côté positif dans les mois à venir. Même si les taux courts restent encore sur des niveaux négatifs, l'horizon de leur passage en territoire positif se rapproche également.

En 2021, le coût des financements à long terme pour les collectivités est resté très attractif. Des taux d'intérêts bas, une concurrence toujours accrue entre les prêteurs et des offres de financement abondantes et diversifiées notamment en termes de maturité et de période de mobilisation, ont permis au secteur public local de bénéficier d'un coût de ressource financière minoré.

A noter que la remontée des taux longs intervenue fin 2021 à quelque peu renchéri le coût des nouveaux financements des collectivités.

1 - Des taux stabilisés à la baisse en 2021

Pour rappel, la baisse des taux a débuté en 2014, a connu un point bas historique en 2020 et s'est stabilisée en 2021.

L'EONIA, en territoire négatif depuis septembre 2014, a connu son plus bas niveau en 2020 avec un taux à -0,50% fin décembre. Le taux moyen de l'EONIA sur l'année 2021 ressort à -0,48%. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi la même évolution.

Les taux longs se sont stabilisés à la baisse. L'EURIBOR 12 mois était à -0,50% fin 2020, avec un taux moyen 2021 de -0,49%.

En 2021, la moyenne d'un taux fixe avec amortissement progressif sur 15 ans s'est établi à 0,11% contre -0,05% en 2020. La remontée des taux a été constatée au cours du dernier trimestre.

- Evolution des principaux taux depuis 2014 :

	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	30/12/19	31/12/20	30/06/21	31/12/21
Taux BCE	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EONIA	0,14%	-0,13%	-0,33%	-0,35%	-0,36%	-0,36%	-0,50%	-0,49%	-0,50%
TAG 3 mois (Taux Annuel Glissant)	-0,02%	-0,16%	-0,35%	-0,36%	-0,37%	-0,46%	-0,48%	-0,48%	-0,49%
EURIBOR 12 mois	0,33%	0,06%	-0,08%	-0,19%	-0,12%	-0,25%	-0,50%	-0,50%	-0,50%
TEC 10 ans (Taux à Echéances Constantes)	0,86%	1,01%	0,68%	0,68%	0,69%	0,09%	0,33%	0,10%	-0,10%

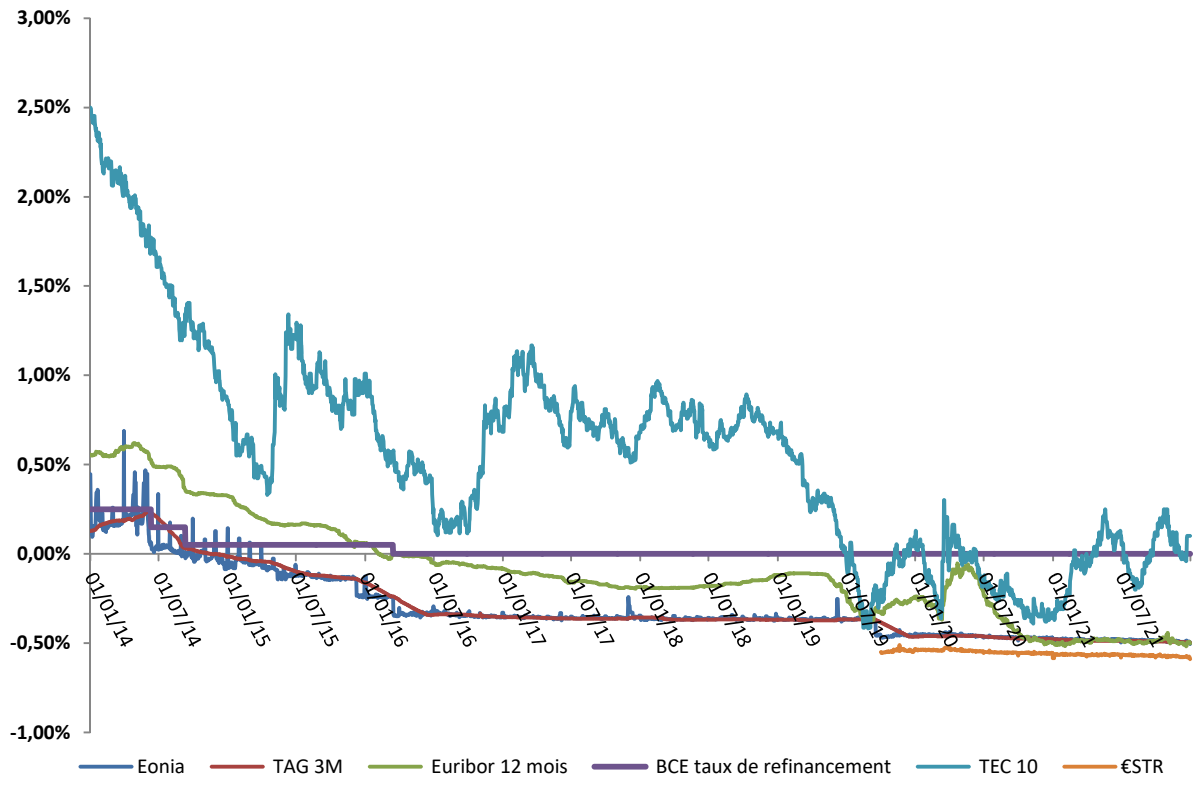

Données Finance Active

2 – Contexte national : l'offre de financement 2021

Le recours à l'emprunt des collectivités a progressé d'environ 15% en 2021 et s'établit à 11,6 Md€ contre 10,1 Md€ en 2020 (observatoire Finance Active). Cette augmentation est notamment due au niveau des taux d'intérêts toujours exceptionnellement bas.

Après six années consécutives de baisse, le taux moyen des prêts souscrits par les collectivités en 2021 reste toujours performant à **0.62%** après avoir connu son plus bas historique à 0,56% en 2020. Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 0,68%.

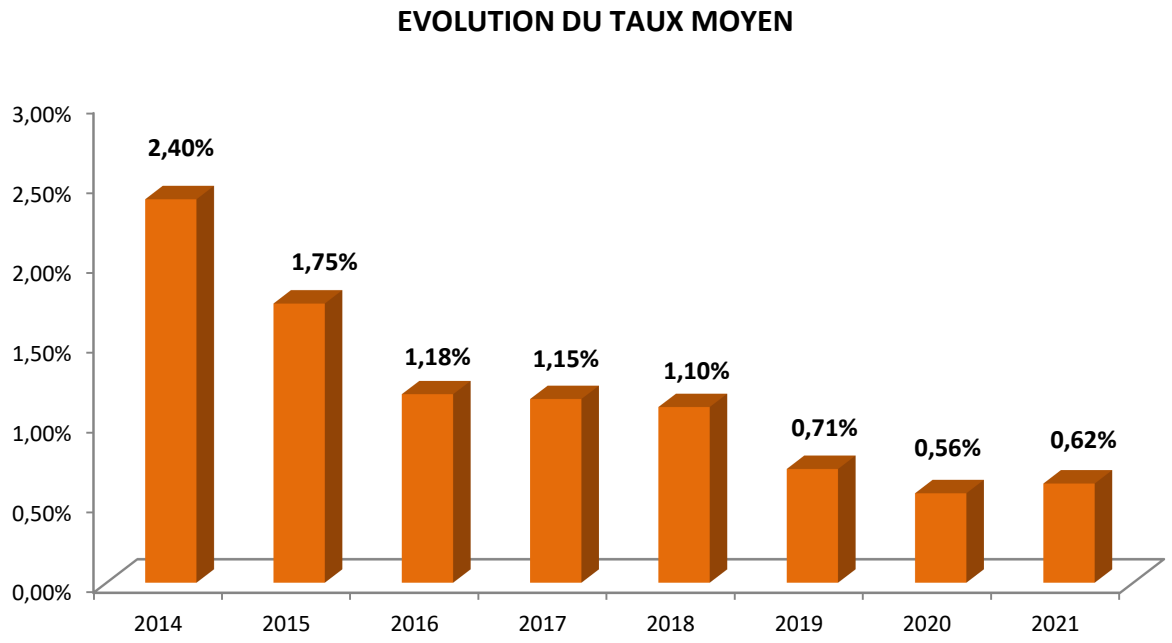

Données Finance Active

En 2021, l'ensemble des collectivités s'est financé à des taux inférieurs à 0,80%. 40% des financements ont été souscrits en deçà de 0,60%.

Concernant les taux fixes, plus de 26% ont été contractualisés sur un niveau inférieur à 0,50% contre 44% en 2020. Ils ont représenté plus de 82% des nouveaux financements.

Concernant les emprunts souscrits à taux variable, une baisse significative des marges a été constatée. La marge moyenne appliquée sur l'EURIBOR ressort à **0,32%** contre 0,54% en 2020. Plus de 72% des financements à taux variable ont une marge inférieure à 0,45%, contre plus de 57% l'an passé.

Cette baisse de la marge moyenne a fait augmenter la part de prêts souscrits à taux variable en 2021. Ils ont représenté près de 17% du total des financements 2021 contre 9% en 2020.

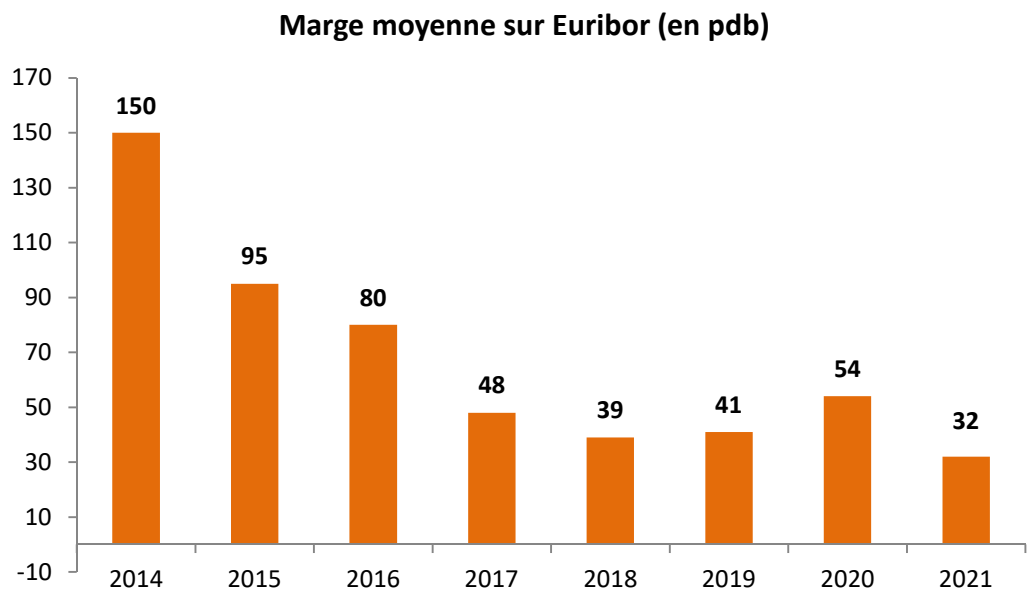

données Finance Active

Les financements bancaires auprès des collectivités passent en deçà de la barre des 50% avec près de 48%. L'année 2021 acte la forte progression des émissions obligataires avec plus de 37% des volumes souscrits. A noter que les financements obligataires portent sur les collectivités de grande taille. Progression également de l'Agence France Local qui porte 6% des financements.

La Banque Postale, forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL, réaffirme sa place de leader en portant près de 34% des financements à long terme accordés aux collectivités locales en 2021. Toutefois sa part de marché diminue. En deux ans elle a baissé de 10%.

Le groupe BPCE se positionne en seconde position avec 27% (Caisse d'Epargne et Crédit Foncier) des financements octroyés.

Le groupe Crédit Agricole arrive en troisième position avec 13% des prêts souscrits.

3 – Communauté urbaine du Grand Reims : Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts

Suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2017, différents transferts de dette soit réels (dette des ex communautés de communes…) soit théoriques (dette voirie…), ont été effectués. Ces transferts ont eu un fort impact sur le niveau de l'encours. Pour rappel l'encours au 31/12/2016 était de 59,5 M€. Au 01/01/2017 il est passé à 112,6 M€.

L'encours global de la dette de la Communauté urbaine s'élève au 31/12/2021 à **113,4 M€.** Il était de 96,4 M€ au 31/12/2020 soit une augmentation de plus de 17%.

Cet encours doit être majoré de l'encours de dette théorique. Après intégration de cette dette, l'encours qui s'élevait à 126.9 M€ au 31/12/2020, est passé à **138,8 M€** au 31/12/2021.

Pour information, l'encours théorique sera soldé en 2032.

En 2021 la Communauté urbaine a consolidé 31,5 M€ d'emprunts et a remboursé 14,5 M€ d'amortissement.

A noter qu'à compter du 1er janvier 2021, les encours de dette portés par les budgets annexes ZA Poilly, Bail commercial Muizon et MARPA ont été transférés au budget principal suite à la clôture de ces 3 budgets.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Nord Rémois au 31 décembre 2020, l'encours d'un montant de 371 000 €, a également été transféré au budget principal au 1er janvier 2021.

Pour la deuxième année consécutive, une avance de Versement Mobilité a été reçue, fin 2021, à titre de compensation suite à la perte de ressources liée aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

Cette avance d'un montant de 5,86 M€ vient se cumuler à l'avance versée en 2020 de 3,43 M€.

Au 31 décembre 2021 aucun remboursement n'a été effectué au titre de ces avances.

	Encours au 31/12/2020	**Encours au 31/12/2021**
Encours réel Budget Principal	50 038 689 €	62 150 822 €
Budget Eau Potable	15 956 387 €	18 948 842 €
Budget Assainissement	24 323 988 €	22 043 198 €
Budget Transport	3 430 640 €	9 288 810 €
Budget Ordures Ménagères	738 408 €	497 583 €
Budget ZA Poilly	9 810 €	Intégré principal
Budget Bail commercial Muizon	58 421 €	Intégré principal
Budget MARPA	982 343 €	Intégré principal
Budget ZAE Pontfaverger	468 396 €	428 245 €
Total Encours global réel	**96 007 081 €**	**113 357 500 €**
Encours théorique *Budget Principal* *Encours comptes 16 (dépenses)* *Encours comptes 27 (recettes)*	 *31 074 549 €* *- 140 581 €*	 *25 563 665 €* *- 110 943 €*
Total encours théorique	***30 933 967 €***	***25 452 722 €***
TOTAL ENCOURS GLOBAL NET	**126 941 048 €**	**138 810 222 €**

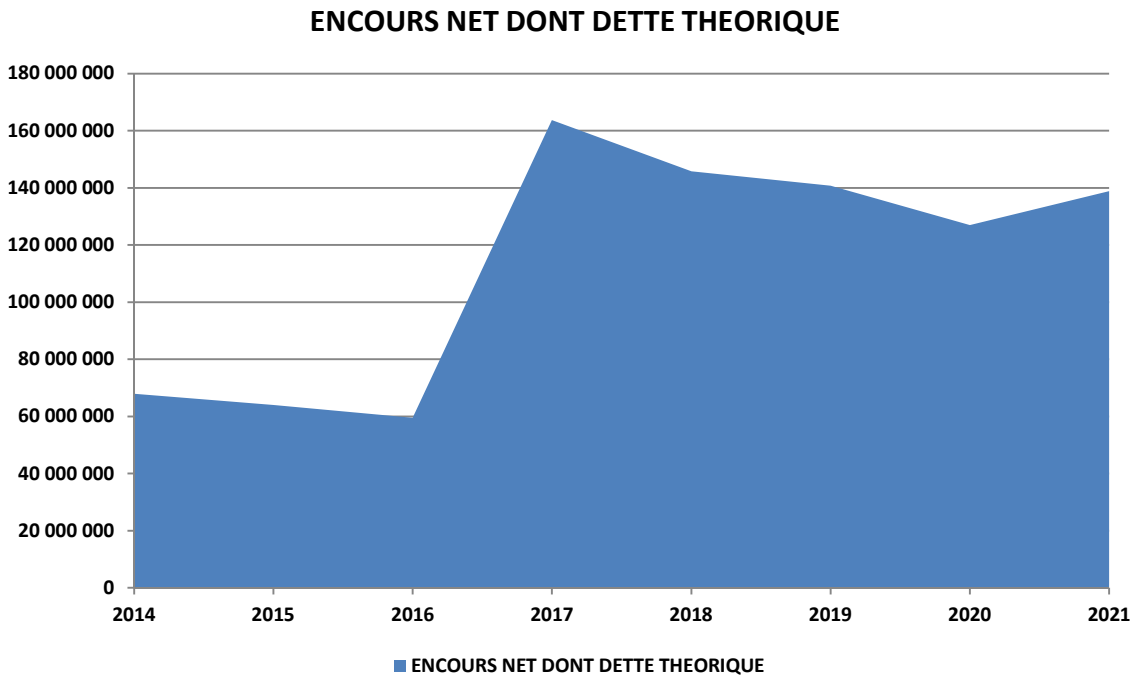

La baisse de la charge financière liée à la dette est encore significative en 2021.

La charge d'intérêts de la dette globale nette (hors ICNE) a baissé de 16% entre 2020 et 2021. Elle s'élève à **2M€** en 2021 contre 2,4 M€ en 2020. Pour mémoire, cette charge d'intérêts s'élevait à 4,4 M€ en 2017, soit une baisse de plus de 55% depuis la création de la Communauté urbaine.

Cette baisse est notamment due :

- au désendettement de la Communauté urbaine sur les cinq dernières années,
- à la contractualisation de prêts ces trois dernières années sur la base de taux très attractifs,
- à la part d'encours de dette à taux variable pour laquelle, du fait des taux d'intérêts en territoire négatif, la Communauté ne règle en intérêts que le coût de la marge, l'index de taux (EURIBOR par exemple) étant ramené à 0,
- au niveau des marges appliquées sur les prêts à taux variable contractualisés à ce jour par la Communauté.
- au 17% d'encours de dette de à taux 0% (Agence de l'Eau et Avance Versement Mobilité.

4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion 2021

- Emprunts encaissés : **25 665 843 €**

Sur le budget Principal : **20 000 000 €**

• Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,37% à échéance trimestrielle.

• Prêt Crédit Agricole : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,40% à échéance trimestrielle.

Sur le budget Eau : **5 026 785 €**

• Prêt Crédit Coopératif : 5 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,45% à échéance trimestrielle.

• 2 prêts Agence de l'Eau : 26 785 €, sur une durée de 15 ans, à taux 0% (financement acquisitions foncières).

Sur le budget Assainissement : **639 058 €**

• 14 prêts Agence de l'Eau : 961 493 €, sur une durée de 15, à taux 0% (financement réhabilitation réseaux).

Sur le budget Transport : **35 658 170 €**

• la LFR 2020 a institué un mécanisme d'avances remboursables à taux 0% au profit des Autorités Organisatrices de la Mobilité afin d'atténuer les pertes de ressources liées à la crise sanitaire.

A ce titre, la Communauté urbaine a perçu une seconde avance en 2021, ce qui porte le montant cumulé de l'avance à 9,3 M€.

- Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2021 : **32 000 000 €**

• Prêt Arkéa : 7 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,10% - date limite d'appel des fonds : mars 2022. Pour information, cet emprunt a été consolidé le 31 mars 2022,

• Prêt Crédit Agricole : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,50% - date limite d'appel des fonds : novembre 2022,

• Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,25% - date limite d'appel des fonds : mars 2023,

• Prêt Crédit Coopératif : 5 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,45% - date limite d'appel de fonds : septembre 2023.

L'ensemble des prêts contractualisés et les appels de fonds opérés en 2021 ont été réalisés afin d'anticiper une reprise haussière des taux d'intérêt.

5 – Stratégie de gestion de dette

La stratégie de gestion de dette de la Communauté urbaine doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 6 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%,
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

6 – Résultat de la stratégie appliqué en 2021

✓ Le ratio encours / autofinancement brut :

Budget	Epargne Brute	Encours au 31/12/2021	**Ratio (en année)**
Budget Principal (réel + théorique)	48 656 811 €	87 603 544 €	**1,80 an**
Budget Eau	7 763 453 €	18 948 842 €	**2,44 ans**
Budget Assainissement	10 173 205 €	22 043 198 €	**2,17 ans**
Budget Ordures Ménagères	7 239 384 €	497 583 €	**0,07 an**
Budget Transport	-1 914 376 €	9 288 810 €	**NS**
Budget ZAE Pontfaverger		428 245 €	
TOTAL	**71 918 477 €**	**138 810 222 €**	

Sur la base de l'encours global, le ratio encours / autofinancement brut est de **1,93 années**.

✓ Selon la charte Gissler, la répartition de l'encours de la Communauté urbaine est classée à 99,6% en A1 et 0,4% en B1,

La chartre Gissler a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités et à en mesurer le risque. Le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

Le classement de l'encours en B1 correspond à un encours de 0,51 M€ à taux fixe assorti d'une barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

✓ L'encours global net au 31 décembre 2021 se présente de la façon suivante :

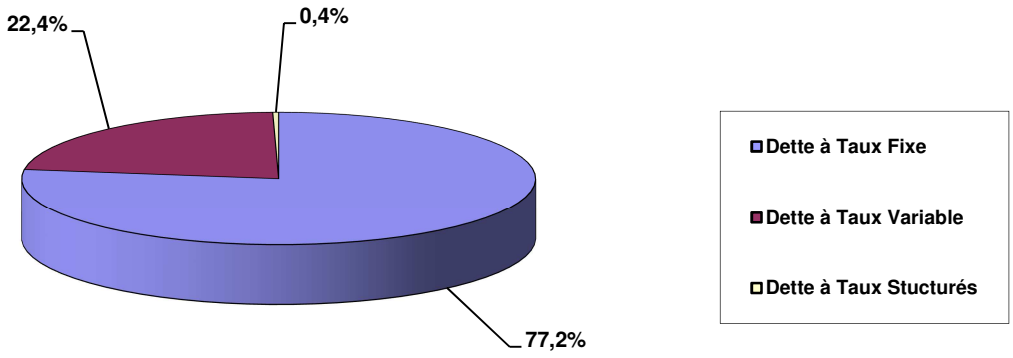

En 2017, les transferts de dette liés au transfert effectif de contrats et les transferts de dette théorique ont modifié l'équilibre. 50% taux fixe, 50% taux variable Les encours transférés par les communautés de communes, les communes et les syndicats correspondent à de la dette pour plus de deux tiers à taux fixe. L'encours théorique a entièrement été calculé sur la base de taux fixes.

Le respect de cette exposition 50%-50%, s'effectue également en fonction des opportunités de marché. Or, depuis déjà trois ans, vu les niveaux de taux très bas, la Communauté urbaine a privilégié la contractualisation de prêts à taux fixe qui lui permet de minorer pour les années à venir le montant de ses frais financiers.

La part d'encours à taux fixe devrait se stabiliser en 2022 et revenir aux alentours de 70% fin 2023.

✓ Le taux moyen de l'encours global net de la Communauté urbaine au 31 décembre 2021 est de **1,21%,** Il est en diminution par rapport à celui du 31 décembre 2020 qui était à 1,53%. Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 1,73%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est également de 1,72%.

Fin 2020, plus de 50% de l'encours de dette de la Communauté urbaine est positionnée sur des taux inférieurs à 1,50%.Le taux moyen de l'encours à taux fixe est passé sous le seuil de 1,50%.

Les taux moyens par indexation au 31/12/2021 sont les suivants :

- Taux fixe : 1,48%
- Taux variable (hors Livret A) : 0,16%
- Taux Livret A : 1,74%
- Taux fixe à barrière sur EURIBOR : 3,87%

✓ La répartition de l'encours global net au 31 décembre 2021 par prêteur :

La part de l'encours de dette théorique à rembourser aux communes, représente encore 18% de l'encours global.

Le groupe Crédit Agricole devient le premier prêteur de la Communauté urbaine avec près de 18% de l'encours.

Le groupe Caisse d'Epargne passe sous la barre des 10%

A noter que l'encours à taux 0% s'élève à près de 20% avec l'encours de l'Agence de l'Eau et l'avance Versement Mobilité.

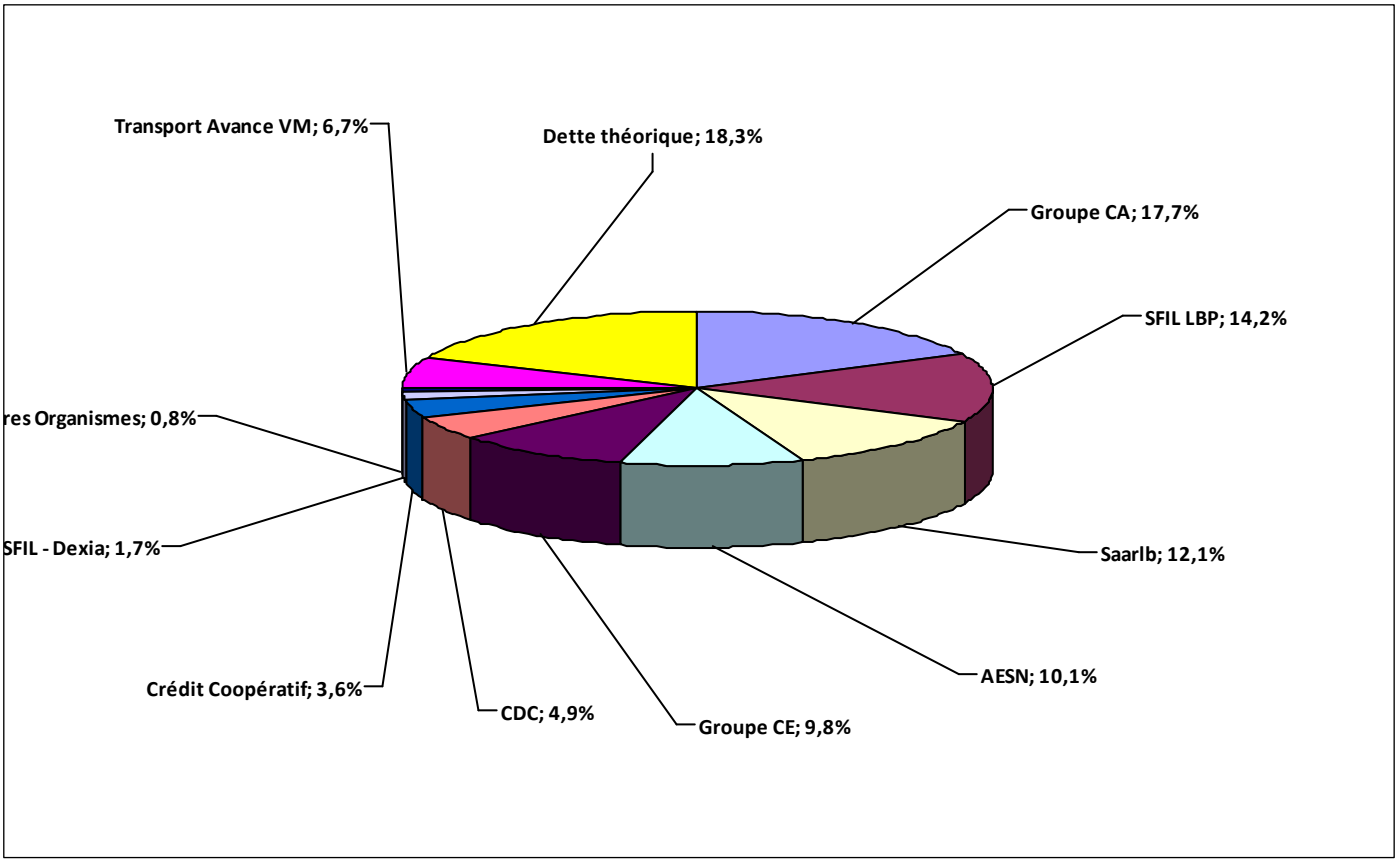

6 – La gestion de trésorerie

La Communauté urbaine du Grand Reims dispose toujours d'un excédent de trésorerie. Celui-ci a permis à la collectivité :

- de peu recourir à l'emprunt ces dernières années
- de réduire son encours en procédant à des remboursements anticipés (27,72 M€ remboursés depuis 2017)
- de préserver de bonnes conditions financières sur l'encours de dette existant.

Au 1er janvier 2021 le solde de trésorerie était de 47,6 M€. Il est passé à **64,2 M€** au 31 décembre. Ce solde doit être rapproché d'une journée de dépenses qui en 2021 représente environ 1,2 M€, et correspond à environ 53 jours de trésorerie. Cet excédent de trésorerie devrait se réduire d'ici fin 2022.

ANNEXE 3 : flux financiers liés à la mutualisation

Mutualisation des services - refacturation

Communauté urbaine du Grand Reims

flux Ville / CU

budget principal			
dépenses		**recettes**	
	5 091 623		**28 478 666**
dont		*depuis VDR (2)*	**23 691 412**
vers Ville de Reims 012	*3 088 634*		
vers Ville de Reims 011	*311 221*	*depuis autres communes (2')*	396 920
sous total VDR (1)	***3 399 855***	*depuis CCAS de Reims*	241 267
vers autres communes 012	*638 822*		
vers autres communes 011	*254 174*		
sous autres communes (1')	*892 996*		
vers transports	-	*recettes depuis BA (4)*	4 149 067
vers eau	*273 707*		
vers assainissement	*75 771*		
vers archéologie	*67 472*		
vers ordure ménagère	*381 822*		
sous total BA (3)	*798 772*		

flux Communauté urbaine du Grand Reims — flux CU budget principal / budgets annexes

budgets annexes			
dépenses		**recettes**	
Eau vers ppal	1 159 596	**transports**	-
Assainissement	1 154 706	**eau** depuis ppal	273 707
Transport	345 800	**assainissement**	75 771
Bezannes	463 502	**archéologie**	67 472
Malle	8 696	**OM**	381 822
OM	625 581	TOTAL (3)	798 772
Archéologie	171 196		
Husselle	113 980		
Coubertin	-		
Boucle	106 010		
TOTAL (4)	4 149 067		

flux CU entre BA

budgets annexes			
dépenses		**recettes**	
spanc vers assainissement	41 496	**assainissement depuis spanc**	41 496
assainissement depuis eau	2 861 243	**eau depuis assainissement**	2 861 243

Ville de Reims

budget principal			
dépenses		**recettes**	
principal (2)	**23 691 412**	**principal (1)**	**3 421 829**
dont			
chap 012	*20 129 942*	*depuis CUGR (1)*	3 399 855
chap 011	*3 561 470*	*depuis CCAS de Reims*	21 974

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes…) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes